

Études marxistes

Dossier

Temps, travail et profit



La guerre au Mali

L'arrivée de Hitler au pouvoir

Quelle identité pour les 99 % ?

Adresse de la rédaction	<i>Études marxistes</i> 68 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles, Belgique Tél. : +32 (0)2 504 01 44 — Fax : +32 (0)2 513 98 31 E-mail : emms@marx.be Site web : http://www.marx.be
Rédacteur en chef	Herwig Lerouge
Études marxistes	© <i>Études marxistes</i> et auteurs La reprise, la publication ou la traduction des articles d'<i>Études marxistes</i> sont autorisées après accord des auteurs La revue <i>Études marxistes</i> (ISSN : 0776-8959) est une édition de l'Institut d'études marxistes (INEM asbl)
Articles	Envoyer à emms@marx.be
Mots clés	Emploi, chômage, flexibilité, syndicats, réduction du temps de travail, <i>welfare state</i>, modèle allemand, lois Hartz, surnuméraires, Grèce, mouvement syndical grec, politique des États-Unis en Afrique, intégrisme islamique, colonialisme français, guerre au Mali, prise de pouvoir par Hitler, inégalité, darwinisme social, Malthus, Marx, Engels, psychologie évolutionnaire
Aide	Traduction à partir du néerlandais, espagnol, portugais, anglais, allemand et russe. Correction et relecture. Contacter la rédaction.
Couverture	EPO, Jan Depover
Mise en page	EPO, Jan Depover
Impression	EPO www.drukkerij-epo.be
Éditeur responsable	INEM — Maria McGavigan, 68 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles, Belgique

BELGIQUE

Davos, les productifs et la génération Z	3
DAVID PESTIEAU	
Qui sont les productifs ? Qui crée les richesses ?	4
Génération Z : perdue ou source d'avenir ?	6
Vaches à lait du privé ou biens communs ?	9
La dictature du chiffre, la démocratie du nombre	12

DOSSIER : TEMPS, TRAVAIL ET PROFIT

Temps, travail et profit	15
HERWIG LEROUGE	

Welfare State, marchandisation de la force de travail et gestion des surnuméraires.....	17
--	-----------

Regard marxiste sur les réformes actuelles de nos systèmes de sécurité sociale

DANIEL ZAMORA VARGAS

Le « modèle » allemand et les transformations de la sécurité sociale	19
Naissance et importance de l'État social	23
Du tournant des années 80 à l'austérité « made in Di Rupo »	27
La fonction idéologique de la « responsabilisation »	36
Réforme du marché du travail et déstabilisation du travail salarié	38
Les enjeux du mouvement social	41

Quelles leçons tirer de l'expérience française des 35 heures ?.....	45
--	-----------

JACQUES RIGAUDIAT

Rappel sommaire de l'histoire de la législation du temps de travail en France	45
La place de la réduction du temps de travail	47
Durée du travail : évolution historique et enjeu actuel	48
La réduction du temps de travail aujourd'hui : les trente-cinq heures, durée légale, une exception française	50
La contre-révolution libérale et la réduction du temps de travail	52

Un temps plein plus court pour tous.....	56
---	-----------

La semaine de 30 heures comme projet politique

JÖRG MIEHE

Aspects du chômage et de la diminution du temps de travail	57
Considérations théoriques	60
Considérations stratégiques	63
Réflexions politico-pratiques	67

Une réduction du temps de travail au profit du capital ?..... 70

UDO PAULUS

La Grèce et la question du pouvoir..... 70

Des attaques à l'encontre de la valeur de la force de travail 70

Causes de la crise 72

La grève des sidérurgistes d'Aspropyrgos 73

La résistance et la question du pouvoir 73

La « scission » du mouvement syndical grec 75

INTERNATIONAL

Causes et conséquences de la guerre au Mali..... 78

MOHAMED HASSAN

Ce qui a précédé : crise et guerre 78

Une grossière erreur de calcul 79

L'importance stratégique croissante de l'Afrique 80

La propagation de l'intégrisme islamique 82

L'alliance entre les États-Unis, l'Arabie saoudite, le Qatar et les États du Golfe 83

Du colonialisme français à l'intervention française au Mali 85

Conclusion 87

HISTOIRE

« Donnez-moi quatre ans et vous ne reconnaîtrez plus l'Allemagne »... 88*80^e anniversaire de la prise de pouvoir par Hitler*

HERWIG LEROUGE

Un coup d'État légal 88

J'ai des millions derrière moi 90

Une catastrophe évitable 93

SCIENCES

Quelle identité pour les 99 % ? 97*Réflexions sur le livre Identiteit de Paul Verhaeghe*

DIRK VAN DUPPEN

Le néolibéralisme rend malade 97

La psychologisation de Sigmund Freud ou la lutte des classes de Marx 98

L'analyse de classe du darwinisme social 99

La base empirique contemporaine 101

La psychologie évolutionnaire « fondée sur des preuves » et le marxisme 102

L'identité de classe des 99 % 104

Davos, les productifs et la génération Z

« Le chômage des jeunes, le vieillissement de la population et la montée des inégalités attisent une colère populaire qui menace la croissance mondiale¹ », ont annoncé les multinationales, les millionnaires et les principaux chefs d'État de ce monde lors du forum économique de Davos en janvier dernier.

Ainsi ceux qui sont les responsables de la crise nous annoncent que ce qu'ils ont semé — le chômage et les inégalités — pourrait aboutir à des révoltes. Mais ils précisent que ces révoltes pourraient mettre à mal la croissance mondiale et... approfondir la crise.

Ces promoteurs de la pensée unique nous abreuvent de leurs vérités à travers des campagnes idéologiques de masse visant précisément à paralyser toute tentative de révolte : « Il est nécessaire de créer un climat favorable aux entreprises qui créent la richesse de nos sociétés » ; « Il faut travailler beaucoup plus longtemps et les jeunes doivent être activés pour avoir un emploi » ; « L'État doit s'amaigrir, l'austérité est indispensable » ; « L'économie doit être libérée de toutes ses contraintes étatiques ; les syndicats sont hostiles au changement et sont irresponsables ».

En Belgique, ces campagnes sont relayées politiquement par la droite nationaliste (N-VA) et libérale (MR et Open VLD). Qui ne cache pas sa volonté de briser l'influence des syndicats et des mouvements sociaux et qui entend contrer l'ascension naissante du PTB.

La social-démocratie, sans toujours reprendre ouvertement à son compte ces campagnes, laisse le champ libre à cette offensive en accompagnant les politiques d'austérité, de « préservation de la compétitivité », de « l'activation des jeunes », de « modernisation des services publics ». Ce qu'on peut voir en Belgique avec les politiques du Premier ministre Elio Di Rupo (PS) et du vice-premier ministre Vande Lanotte (Spa).

Aussi, la gauche marxiste, qui veut contester l'ordre économique actuel, a un combat à mener pour contrer les politiques gouvernementales actuelles, mais

David Pestieau (david.pestieau@solidaire.org) est directeur de l'hebdomadaire *Solidaire* et du service d'études du Parti du Travail de Belgique.

1 « Global Risks 2012 », World Economic Forum Davos, janvier 2013.

aussi pour tordre le cou aux idées qui les justifient. Et contrer cette offensive idéologique, en avançant ces concepts et ces idées alternatives.

Qui sont les productifs ? Qui crée les richesses ?

Ceux de Davos nous disent que ce sont les entreprises qui sont les moteurs de la croissance. Et que, pour sortir de la crise, les besoins des PDG, des actionnaires doivent être satisfaits. En baissant le coût des salaires. En acceptant plus d'heures supplémentaires. En offrant de nouvelles baisses d'impôts sur les sociétés. En diminuant le budget de la sécurité sociale. Pour satisfaire à la croissance. En somme, ils nous proposent davantage de la même politique qui nous a menés à la crise actuelle.

Bien sûr, ce discours ouvertement patronal passe mal en période de crise. Aussi la stratégie de la division est activement propagée. Ainsi, Bart De Wever, président de la N-VA, n'hésite pas à viser rappeurs, Wallons, immigrés, jeunes, artistes, marxistes...

Dans une « interview idéologique » accordée au *Standaard*, rendue célèbre parce qu'il y stigmatise les homosexuels et leurs T-shirts arc-en-ciel, il va plus loin. Le journaliste l'interroge : « Vous avez dit que la contradiction entre travail et capital n'était plus pertinente, que la nouvelle ligne de démarcation se situait entre les productifs et les non-productifs. » De Wever confirme et développe : « L'État est un monstre qui inspire puis expire de l'argent. Qui apporte l'argent ? Ceux qui créent la valeur ajoutée. Qui consomme cet argent ? Les non-productifs qui sont si importants électoralement qu'on perpétue cette politique. [...] Nous devons travailler plus longtemps, beaucoup plus longtemps². »

Les productifs et les non-productifs de De Wever

De Wever nous dit que la contradiction capital-travail n'existe plus. Il faut oser ! À l'heure où 10 000 familles limbourgeoises sont jetées à la rue par Stephen Odell, le boss de Ford. Tout comme 10 000 familles liégeoises sont priées de quitter la production pour assouvir la soif de profit de Mittal. Alors que le mois de janvier a enregistré en Belgique un nombre record de faillites sur base mensuelle. De Wever n'a-t-il pas entendu que les dividendes des grands actionnaires en Belgique sont passés de 9 milliards d'euros en 2000 à 30,6 milliards en

2 *De Standaard*, 2 février 2013.

2011, soit une hausse de 240 % ? N'a-t-il rien lu des 76 milliards d'euros de bénéfices des 30 000 plus grandes entreprises de Belgique en 2011 ?

Le président de la N-VA affirme que la vraie contradiction de notre société est entre « productifs » et « non-productifs ». Traduisez : entre, d'un côté, les travailleurs, et, de l'autre, les chômeurs, pensionnés, malades. Les uns devraient payer toujours plus à l'État pour que les autres, les non-productifs, consomment. Un vrai langage de haine. Dresser les « actifs » contre les pensionnés et les chômeurs. Et voilà la solution N-VA : diminuer le budget de la sécurité sociale et faire travailler beaucoup plus longtemps.

De Wever nous ramène à ces deux questions : Qui sont ceux qui produisent les richesses, la plus-value dans cette société ? Les travailleurs et leurs familles, personne d'autre. Qui se lèvent chaque matin, qui pointent et qui produisent les richesses. Qui prennent les plus grands risques en espérant ne pas avoir d'accident de travail ou ne pas tomber malade. Sans ces travailleurs, la petite minorité qui a le titre de propriétaire des machines et des entreprises ne pourrait pas les faire tourner.

Et qui accapare les richesses, qui vide réellement les caisses de l'État ? Les multinationales comme Mittal qui échappent à l'impôt³. Vingt des cent plus grandes multinationales au monde utilisent les routes du paradis fiscal belge. Elles réalisent en Belgique 25,4 milliards de profit et paient 0,18 milliard d'impôts⁴. Les milliardaires comme Arnault — accueilli avec enthousiasme par la N-VA et le MR — qui ne paient pas un centime d'impôt⁵. Les spéculateurs qui, derrière leur écran, jouent avec l'épargne de millions de travailleurs. Ce sont eux les non-productifs, les parasites de notre société. De ceux-là, De Wever ne parle jamais, ni les libéraux.

Si De Wever et les libéraux veulent occulter le caractère de classe de notre société, la social-démocratie veut le détourner. Elle dénonce « l'hypercapitalisme » qui serait une dérive du capitalisme dit régulé. Il y aurait d'un côté les « financiers », de l'autre les « producteurs » comprenant des entrepreneurs et des travailleurs. Le ministre-président wallon, le socialiste Demotte, dénonce « une partie du patronat ». « Qui a une vision très "financiariste" de l'économie, uniquement basée sur les flux financiers. On segmente l'entreprise, on reprend les morceaux les plus intéressants financièrement, on jette les autres, même s'ils sont performants économiquement, avec les personnes qui y travaillent... Il faut

3 Comme l'a encore révélé le service d'études du PTB le jeudi 31 janvier 2013, Sud-Presse.

4 *L'Écho* et *De Tijd*, 2 février 2013.

5 *De Morgen*, 1^{er} février 2013 ; Arnault a payé zéro euro d'impôt après avoir fait 193 millions d'euros de profit...

une prise de conscience des patrons modérés, ceux qui ne sont pas encore emportés par cette vision désastreuse, et très idéologique⁶. »

Demotte, Di Rupo, Vande Lanotte et consorts reprennent ainsi la fable des capitalistes « industriels » contre les capitalistes « spéculateurs ». Or toutes les multinationales qui dominent le monde aujourd'hui doivent réaliser, dans la logique capitaliste, un rendement maximal. Et elles ont une tendance objective à se tourner de plus en plus vers la sphère financière, entraînant avec elles leurs myriades d'entreprises sous-traitantes et des PME toujours plus dépendantes.

Quels sont les noms de ces multinationales qui ne sont pas en Bourse, qui ne spéculent pas, qui ne cherchent pas un rendement à deux chiffres ? Il n'y en a pas. Pourquoi appeler à une prise de conscience de patrons « modérés » si ce n'est pour cacher la contradiction réelle de la société, entre la classe des travailleurs et celle des capitalistes ?

Car, oui, il y a d'un côté des producteurs de profit, de crise, de spéculation. De l'autre, les travailleurs, les producteurs de richesses. Qui en reçoivent de moins en moins. Avec la perte du pouvoir d'achat. Avec plus de flexibilité. Avec un emploi de moins en moins sûr et de plus en plus précaire.

Et ce sont les mêmes qui voient chaque jour comment la sécurité sociale, cette assurance sociale contre les risques de la vie (maladies professionnelles, préensions en cas de restructuration, chômage), obtenue de haute lutte par nos parents et grands-parents, est de plus en plus démantelée.

Il est temps de changer de cap. Les richesses produites par les travailleurs doivent revenir aux travailleurs. C'est l'indispensable point de départ pour les revendications du monde du travail pour protéger l'emploi, pour le pouvoir d'achat, pour les conditions de travail, pour la sécurité sociale.

Génération Z : perdue ou source d'avenir ?

« Pour la première fois depuis des générations, de nombreuses personnes ont cessé de penser que leurs enfants auront un meilleur niveau de vie qu'elles-mêmes », constate le forum de Davos.

Il y a 27 millions de chômeurs en Europe. Dans la zone euro, le chômage des jeunes atteint 22 %. En Belgique, 18 % ; à Bruxelles, 33 %. Et un tiers de ceux qui ont un emploi ont des jobs temporaires.

⁶ *Le Soir*, 28 février 2012, « Demotte secoue les patrons et exige un "vrai" plan de relance fédéral ».

L'Organisation internationale du Travail (OIT) pointe le nombre grandissant de jeunes en décrochage complet — pas d'emploi, pas d'enseignement, pas de formation : 12,7 % dans les pays européens, un jeune sur huit⁷ !

C'est un enjeu de société majeur : va-t-on accepter une société avec un tel chômage de masse ou pas ? Va-t-on prendre des mesures qui s'attaquent à la racine du système ou va-t-on combattre les symptômes ? Va-t-on accepter que soient perdues les générations Y (celle des jeunes nés dans les années 80 et au début des années 90) et Z (celle des jeunes nés de 1995 à nos jours) ?

Or nos dirigeants politiques appliquent une politique « générations perdues ». Ils combinent ce chômage de masse avec l'allongement des carrières et une politique répressive d'activation des jeunes. Résultat : ils mettent la pression sur le marché du travail. Les patrons peuvent être encore plus sélectifs, car pour chaque emploi il y a cent candidats. Cette spirale vers le bas des salaires et des conditions de travail touche en particulier les jeunes. Qui doivent accepter des boulots précaires et hyperflexibles pour accepter « la modernisation du marché du travail ». Qui doivent accepter de plus en plus d'emplois en deçà de leur qualification de sorte que les non-qualifiés tombent hors du bateau. Ceux-là devraient suivre des stages de travail à 2,5 euros de l'heure (comme le propose la ministre de l'Emploi Monica De Coninck).

Ce qui signifie que le concept même « d'avoir un emploi » change. D'une source de stabilité dans la vie, avec un revenu garanti qui permet de se projeter dans l'avenir, de vivre indépendamment, de se loger... l'emploi actuel devient une source d'instabilité. Par sa flexibilité, ses horaires, par son salaire bas, sa précarité et surtout son caractère temporaire... Ainsi 60 % des travailleurs intérimaires ont moins de 30 ans, 40 % ont même moins de 25 ans⁸. Aujourd'hui, un travail ne signifie plus la garantie d'avoir un revenu minimum décent mensuel.

Ensuite, ces dirigeants n'ont aucune politique industrielle pour nos pays, si ce n'est la politique sans avenir de la concurrence et de l'inégalité, une politique de cadeaux aux plus grandes entreprises. Une politique qui détruit les emplois comme on le voit à Ford et Arcelor-Mittal, et qui divise les emplois stables restants en deux ou trois minijobs. Qui, par la logique de la compétitivité, fait baisser les salaires dans chaque pays dans une spirale infernale vers le bas. Non seulement cette politique détruit les emplois existants, mais aussi futurs, ceux normalement destinés à la génération Z. Par les licenciements secs, mais aussi par les départs anticipés à la retraite de travailleurs qui ne sont pas remplacés.

7 *L'Écho*, 23 janvier 2013.

8 Idea Consult, 2007.

Pour les travailleurs plus âgés qui restent, les autorités nationales et européennes exigent qu'ils travaillent plus longtemps, au moment où il existe un énorme chômage de masse. Elles sont en train de créer un conflit de générations : pendant que les plus anciens doivent travailler plus dur et plus longtemps, ils laissent leurs enfants sans travail.

Jeunesse : source de problèmes ou avenir ?

Non seulement ces dirigeants ne proposent pas d'avenir aux jeunes, ils nous présentent la jeunesse comme une charge, une source de problèmes, voire même une menace potentielle.

Il y a toute l'approche de l'activation des jeunes : ceux qui ne trouvent pas d'emplois, sont jetés hors du chômage, atterrissent au CPAS, sont repris avec un article 60⁹ puis remis au travail avec un minijob temporaire, puis rejetés à nouveau au chômage... dans un carrousel sans fin qui doit « discipliner » les jeunes à coup de sanctions pour les faire accepter cette précarité.

Plus globalement, on en vient à verbaliser des jeteurs de boule de neige (comme à Anvers) ou des jeunes qui mangent leurs sandwichs sur les escaliers de bâtiments publics (comme à Malines). On en vient même à présenter les rappeurs comme des délinquants en puissance, comme l'a écrit Bart De Wever¹⁰.

N'offrant pas de solution, sentant un potentiel de révolte issu de ce chômage massif de jeunes, les États aiguisent des instruments répressifs beaucoup plus larges, créant aussi un cadre idéologique pour justifier cette répression.

Ceux-là ne croient pas à la capacité des jeunes à construire un avenir où ils peuvent travailler, vivre ensemble, se détendre.

Or, les jeunes doivent pouvoir être jeunes, et de temps en temps jeter une boule de neige. Sans avoir l'épée de la loi au-dessus de leur tête, avec une sanction administrative à la clé. Les jeunes doivent pouvoir être eux-mêmes, et aussi écouter la musique qu'ils veulent. Les jeunes doivent pouvoir aller ensemble au parc, se promener sur une place sans que la police les considère comme une nuisance dérangeante. Les jeunes ont le droit d'avoir des places et un enseignement dans des écoles. Les jeunes ont le droit d'avoir un avenir, un emploi décent dans une Europe ravagée par le chômage.

Nous devons rendre un avenir à la génération Z. Ce sont les acteurs du futur qui doivent construire le monde de demain. Ils ne doivent pas retourner aux

⁹ Voir p. 32, note 34.

¹⁰ *De Standaard*, 15 janvier 2013.

situations dignes du 19^e siècle. Ils ont besoin d'un plan d'avenir, ils ont droit à un emploi stable, à un salaire décent, à un logement, à un accès à la culture et au sport. Et les autorités publiques devraient être jugées sur la mise en pratique réelle d'un plan génération Z.

Par exemple avec un plan de création d'emplois publics répondant aux énormes besoins de la société dans le secteur de la petite enfance, de l'enseignement, de la construction de nouveaux bâtiments et de l'isolation d'anciens. C'est le sens du volet emploi de la taxe des millionnaires que propose le PTB depuis quelques années avec 3 milliards pour créer 100 000 emplois publics stables. Qui pourraient être utiles à la société et avoir un effet positif sur le marché de l'emploi pour freiner la spirale actuelle vers le bas.

Vaches à lait du privé ou biens communs ?

« Nous vivons au-dessus de nos moyens, l'État doit s'amaigrir, l'austérité est nécessaire » : cette autre « vérité » de la pensée unique est le point de départ d'une offensive redoublée contre les services publics. Commencée dès les années 80, elle redouble à l'occasion de la crise des dettes publiques, conséquence du sauvetage des banques.

Or quelle est la réalité ? « Il suffit d'analyser l'évolution des dépenses publiques belges par rapport au PIB pour constater très clairement qu'elles sont restées stables au cours des trente dernières années — autour de 43 % du PIB¹¹ ». La dette s'est creusée à cause du sauvetage des banques et de la crise économique.

Quand l'État organise le transfert du travail vers le capital

La crise des dettes publiques est utilisée par le patronat pour que l'État coupe dans les budgets sociaux et des services publics et que cet argent retourne vers les caisses du capital. Le gouvernement belge a ainsi dressé le budget de 2013 avec 3,7 milliards d'austérité — en diminuant notamment le nombre de fonctionnaires (plus de 4000 pertes d'emplois) — en s'interdisant toute nouvelle politique. Sauf une, celle d'un plan de « compétitivité » combinant gel des salaires, manipulation de l'index et nouvelles baisses de cotisations sociales : ce plan rap-

11 Olivier Bonfond, « Non, les Belges n'ont pas vécu au-dessus de leurs moyens », *Le Soir*, 24 septembre 2012.

porterait en deux ans 1,8 milliard d'euros supplémentaires... au patronat¹². Les autres cadeaux fiscaux sont globalement maintenus. Ainsi l'État organise le transfert des revenus du travail, des budgets sociaux vers les revenus du capital. Et toute tentative de toucher aux privilèges des entreprises est rejetée comme une mise en danger de la compétitivité, comme une menace sur l'économie.

Ensuite, si l'attaque idéologique sur les statuts, les pensions publiques, les « privilèges » a évidemment un objectif d'économie budgétaire, elle procède aussi d'un plan d'ensemble pour casser le marché du travail. Il faut casser le statut et la sécurité d'emploi dans la fonction publique, en généralisant les contractuels et ainsi casser une norme qui a aussi un effet de signal dans le privé. Cela affaiblit aussi la force des syndicats du secteur public. Car le but du patronat est de précariser l'ensemble du marché du travail.

Pour le public les risques, pour le privé la sécurité

La saga du sauvetage des banques Fortis et Dexia a été révélatrice : dans notre société, le privé reçoit les bénéfices et la sécurité, le public les pertes et l'insécurité. Pendant 160 ans, la CGER a été publique et n'a pas connu de problèmes financiers. Douze ans auront suffi pour la mettre au bord de la faillite, sauvée in extremis par l'État qui a plongé ainsi dans les dettes. Idem pour le Crédit communal. Mais cette vérité a été vite occultée. Cent fois, mille fois, on a répété que l'État n'a pas vocation de gérer une banque.

Les experts qui ont propagé toutes les théories qui ont mené à la crise ont simplement continué à faire la pluie et le beau temps dans les médias. Et, en espérant un oubli providentiel, les mêmes tentent de revendre les mêmes recettes. Le ministre des Finances Van Ackere propose d'encourager le capital à risque : celui qui investit en Bourse reçoit un avantage fiscal. Charles Michel propose de réformer les droits de succession avec des taux réduits d'imposition à ceux qui placent leur argent... dans le capital à risque. Pourquoi ? Les banques privées prêtent très difficilement aux entreprises. Oui, les banques que la collectivité a sauvées de la débâcle parce qu'elles avaient pris des risques inconsidérés en... Bourse. Ces mêmes banques ne veulent plus prendre de risques aujourd'hui. Et nous devrions payer une deuxième fois en offrant de nouveaux cadeaux fiscaux pour développer de plus belle la Bourse, source de toutes les spéculations...

12 Étude du PTB, novembre 2012, www.ptb.be/fileadmin/users/nationaal/download/2012/11/121122_defEtudePTBsalaires_OK.pdf.

Qu'un secteur public bancaire serait nécessaire pour un fonctionnement sain de la finance, nos « excellences » trouvent cela impensable...

Mais si pour les banques, on reprend les mêmes recettes, dans d'autres secteurs aussi, on poursuit la vague de privatisations et de libéralisations commencées dans les années 90. Et pas seulement par des libéraux. Ainsi Paul Magnette, encore ministre, a finalisé un projet de réforme de la SNCB : une scission entre l'infrastructure (Infrabel) et l'opérateur transport (SNCB). Exactement comme le veut le commissaire européen ultralibéral aux Transports Siim Kallas. Peu important les conséquences désastreuses pour les prix, la ponctualité et la sécurité, cette scission permet de développer plus encore la libéralisation du rail avec l'ouverture à la concurrence des lignes de chemin de fer belges.

Mais Magnette n'est pas en reste. Il n'est pas hostile à une privatisation croissante de la poste pour « soulager les finances publiques » : la participation de l'État pourrait descendre de 51 à 26 % du capital.

Et celui qui était encore ministre et pas encore président du PS d'aller plus loin : « Après, il faudra faire un calcul précis parce que ces entreprises rapportent des dividendes. Voyez Electrabel. Au départ, elle ne payait rien. Puis on est passé à 250 millions, puis à 550 millions. C'est une entreprise privée, mais régulée et qui génère des recettes pour l'État : ce modèle peut avoir du sens¹³. » Ainsi, le modèle de Magnette pour les entreprises publiques, c'est Electrabel ! L'État n'a aucun contrôle sur sa politique énergétique — et donc non plus sur l'avenir écologique du pays. Et les consommateurs ont payé plusieurs fois l'amortissement des centrales nucléaires par leurs factures salées. Mais, parce que l'État récupère des cacahuètes — en réalité 200 millions nets —, ce « modèle peut avoir du sens »... Un certain Elio Di Rupo ne disait rien d'autre lors de la vente de la CGER et du Crédit communal fin des années 1990.

Biens communs

L'establishment patronal cherche à se débarrasser des acquis sociaux qui font qu'une partie de l'argent des impôts ne sert pas les intérêts égoïstes de quelques grandes entreprises, mais sert à la collectivité. Comme pour financer l'enseignement, les soins de santé, les transports en commun, les logements sociaux.

Cet establishment aspire à une société hyperindividualiste, une société où chacun doit se débrouiller seul comme aux États-Unis, sans syndicat, sans dé-

13 *La Libre Belgique*, 12 janvier 2013.

fense collective. Ils trouvent normal que de plus en plus de familles paient de leur poche, que les entreprises publiques soient libéralisées, voire privatisées.

Or rogner sur les services publics ne fait qu'aggraver la crise. En temps de crise, le maintien et le développement de services publics de bonne qualité et accessibles sont plus que jamais nécessaires. Des transports en commun pour ceux et celles qui ne parviennent plus à payer leur voiture. Des crèches, des écoles et des professeurs pour les enfants et les jeunes. Des maisons de repos, des hôpitaux accessibles pour nos anciens. Ce qui veut dire garantir des emplois décents, des salaires et de bonnes conditions de travail pour les agents des services publics.

Sur ce point capital, la gauche marxiste doit travailler à l'unité entre secteurs privé et public, unité souvent menacée par la division, le corporatisme, les préjugés...

Les services publics sont une conquête sociale de l'ensemble du monde du travail. Ils ont été construits par le mouvement ouvrier. Et il est indispensable qu'ils restent debout. Ils doivent être des biens communs, du public et pour le public, accessibles, efficaces et bon marché. Et ils doivent être élargis. Par exemple, au secteur bancaire et à l'énergie qui sont des biens trop précieux pour être laissés aux mains du privé.

La dictature du chiffre, la démocratie du nombre

À Davos, les puissants de ce monde craignent ouvertement les révoltes sociales. Partout en Europe et aussi en Belgique, une crise démocratique est en train de se greffer sur la crise économique. En témoigne le durcissement de lois qui visent le mouvement social, des amendes administratives (déjà infligées pour des actions citoyennes ou de distributions de tracts) aux législations antiterroristes (dont le champ est tellement étendu qu'il peut être utilisé contre presque toute forme de contestation de l'ordre établi). En témoignent aussi des jugements durs contre des activistes, par exemple dans le procès OGM (onze militants ont été condamnés à des peines de six à huit mois de prison ferme), la répression policière contre les travailleurs d'Arcelor-Mittal (où un manifestant a perdu l'usage définitif de son œil) ou les astreintes contre le droit de grève, par exemple contre les travailleurs des sous-traitants de Ford (avec un jugement interdisant tout blocage de janvier à mai, y compris sur la voie publique !)

Tous ces actes sont couplés à une offensive idéologique contre les syndicats, les associations progressistes et des partis contestataires.

« Les syndicats remettent le couvert »

Ministres et partis au pouvoir peuvent difficilement cacher que les décisions réelles sont prises par une petite minorité d'actionnaires. Ainsi la ministre de l'Emploi, Monica De Coninck l'avouait récemment, elle ne peut rien faire pour... défendre l'emploi : « Arcelor c'est encore pire que Ford. Devant eux, on se sent impuissant. La seule chose qu'on puisse faire, c'est réfléchir à la reconversion et à la diversification¹⁴. » Face aux travailleurs, chômeurs, pensionnés : la puissance des mesures antisociales. Face aux multinationales, l'impuissance proclamée, la résignation organisée.

Au-delà d'une certaine indignation verbale, monsieur Mittal, l'adepte de la démocratie d'« une action, une voix », qui peut rayer d'un trait de plume 10 000 emplois, peut circuler tranquillement. Aucun ministre pour s'en prendre à sa dictature économique. Aucune loi pour le poursuivre pour la misère qu'il crée dans tant de familles. Aucun policier pour l'arrêter.

Pire, comme ailleurs en Europe, des patrons avancent ouvertement qu'ils envisagent de déstabiliser le pays si leurs revendications ne sont pas satisfaites. Ainsi, récemment, le patron des PME flamandes, Karel Van Eetveldt, a pu déclarer tranquillement que les patrons du nord pourraient appliquer une stratégie du choc en 2014 si « le politique » n'applique pas son programme ultralibéral. Aucun ténor politique n'a dénoncé cette annonce d'un quasi-coup d'État¹⁵.

De l'autre côté, des partis politiques importants remettent en cause ouvertement la légitimité des syndicats et leur droit de résister. Quand la FGTB a décidé de quitter la table des négociations sur les salaires et la flexibilité début février, Gwendolyn Rutten, présidente de l'Open VLD, est sortie de ses gonds : « Ils remettent le couvert. Combien de temps allons-nous encore supporter ça¹⁶ ? » « La FGTB n'est plus un partenaire social », a renchéri son collègue de parti, Alexander De Croo, ministre des Pensions (Open VLD), suivi par une cohorte de faiseurs d'opinion.

La N-VA mène aussi une véritable campagne de « *bashing* syndical ». Il y a eu les attaques contre le droit de grève lors de la grève générale du 30 janvier 2012, puis contre les grèves de cheminots. Puis, il y a eu, en janvier et février 2013, les « révélations » sur les fraudes supposées des branches internationales des syndicats, puis sur l'ACW/MOC, des « révélations » qui ont clairement des

14 *Le Soir*, 16 février 2013.

15 *Financieel Dagblad*, 26 janvier 2013, cité dans *De Wereld Morgen*, 28 janvier 2013.

16 *De Standaard*, 5 février 2013.

visées politiques. Jan Jambon de la N-VA a ainsi pointé les « fautes morales » de l'ACW qui ne permettraient plus, selon lui, à aucune organisation du Mouvement ouvrier chrétien de dénoncer la fiscalité nulle et les fraudes des grandes entreprises. Le timing de ces « révélations » n'était pas innocent, car il est intervenu au moment précis où la CSC lançait une campagne pour un impôt sur la fortune et à quelques jours d'une grande manifestation syndicale le 21 février 2013.

Cette campagne idéologique de la droite est couplée à la pression exercée par les partis socialistes sur les dirigeants syndicaux pour qu'ils assument leur responsabilité dans les réformes antisociales en les accompagnant dans cette voie et en abandonnant toute résistance.

Mais le monde du travail connaît son histoire. Il sait que c'est quand l'establishment qualifiait les syndicats de « mauvais partenaires sociaux » que ceux-ci menaient la lutte pour sortir les enfants des mines, pour obtenir les congés payés, pour construire la sécurité sociale. Il sait aussi que toucher à la légitimité démocratique des syndicats et de ses moyens d'action comporte de grands dangers pour la liberté d'expression et d'organisation des travailleurs, l'histoire l'a montré.

Aujourd'hui, ils organisent trois millions de personnes en Belgique, des travailleurs qui se lèvent chaque matin, qui pointent et qui produisent les richesses de ce pays. Avec eux, les travailleurs ont le droit de se mêler des décisions qui les concernent, de s'organiser, de résister. C'est la démocratie du nombre contre la dictature du chiffre. ■

Temps, travail et profit

En Allemagne, cent scientifiques, hommes et femmes politiques, syndicalistes et représentants des Églises ont demandé, dans une lettre ouverte, l'introduction de la semaine de 30 heures avec maintien du salaire. « La lutte contre le chômage doit rester la priorité absolue », ont-ils dit.

Il y a aujourd'hui en Allemagne trois millions de chômeurs et plus de trois millions de travailleurs qui n'arrivent pas à vivre de leur salaire. À côté de ceux-là, plus de 2,6 millions de personnes ont adopté le statut d'indépendant. Un tiers d'entre eux appartiennent au secteur des bas salaires. Ils gagnent moins de 9,20 euros de l'heure. L'ensemble de ces indépendants » gagne en moyenne 13 euros de l'heure selon l'Institut allemand de recherches économiques (DIW)¹.

La plupart d'entre eux ont cru aux promesses et accepté les mesures de soutien à la création de prétendues sociétés anonymes dites « s.a. moi » décidées par les gouvernements socialistes et verts en 2003.

Les travailleurs concernés sont de véritables esclaves salariés. En fait, il s'agit de journalistes, de personnel soignant, de dessinateurs... qui, la plupart du temps, travaillent pour de grosses entreprises. Ils sont une aubaine pour ces grosses boîtes qui les engagent pour des travaux sans devoir payer de cotisations sociales, ni de vacances ni de salaire en cas de maladie. On voit aujourd'hui des « indépendants » remplir les rayons chez Aldi et Lidl. De plus, on peut les utiliser pour inciter les véritables employés de ces firmes à une plus grande modération salariale.

Cette situation est directement liée à la politique de « flexibilisation » du travail introduite sous le gouvernement Schroeder-Fischer et continuée sous Merkel. Celle-ci veut imposer son modèle maintenant à l'ensemble de l'Europe. Daniel Zamora décrit où en sont les travailleurs en Belgique.

La semaine des trente heures apparaît aux signataires allemands de la lettre comme la seule possibilité de fournir du travail décent à tous ceux-là.

Évidemment, dans la plupart des cas, les syndicats en sont réduits à se battre pour des salaires décents et contre les tentatives des patrons pour imposer des horaires plus longs et plus flexibles. La revendication d'une réduction de la durée du travail semble un peu anachronique dans une situation où le rapport de

¹ *Junge Welt*, 14 février 2013.

forces est très défavorable aux travailleurs et à leurs organisations. Nous ne sommes plus dans les années quatre-vingt quand le syndicat des métallos allemands a pu imposer les 35 heures après de longs combats.

Toutefois, le débat mérite d'être posé et nous le faisons dans le dossier ci-dessous. Car, aujourd'hui, c'est le patronat qui réduit le temps de travail à sa guise, avec perte de salaire. Il oblige les uns à travailler des semaines de 50 heures tandis que les autres sont exclus du travail. Et même si, un jour, nous sortons de la crise, personne ne croit que ce sera pour retourner au plein emploi en Belgique avec des semaines de 38 heures. ■

***Welfare State*, marchandisation de la force de travail et gestion des surnuméraires**

Regard marxiste sur les réformes actuelles de nos systèmes de sécurité sociale

Dans une interview pour le journal *Le Soir*, Alexander De Croo (vice-premier VLD) déclarait à propos des réformes du gouvernement : « On a un problème de compétitivité et un problème de flexibilité de l'emploi. Pour la compétitivité, beaucoup ont dit : il faut regarder les grandes réformes allemandes. C'est ce qu'on fait¹. » Vincent Van Quickenborne de son côté n'hésitait pas à dire que nous sommes déjà à « mi-chemin » de ce modèle. Le « modèle allemand » est rapidement devenu un des plus discutés en Europe. Censé être à l'origine de la stabilité supposée de l'économie allemande, il est au cœur des discussions économiques sur les pistes de sortie de crise. Mais en quoi ce modèle nous intéresse-t-il pour mieux comprendre la reconfiguration actuelle de notre système de protection sociale et les enjeux de cette réforme ?

La particularité du modèle développé sous le gouvernement Schröder entre 2003-2005 est de concentrer son action sur la restructuration profonde du système de chômage et d'aide sociale en lien avec des réformes en matière d'emploi très radicales : les réformes Hartz. Ces mesures mettront partiellement fin à la dichotomie que l'on retrouve généralement dans nos systèmes de protection sociale, composés d'une branche « assurancielle » (articulée autour de la sécurité sociale) et d'une branche « assistancielle » (souvent l'héritière des institutions de charité au début du siècle). Surtout, elles entameront plus généralement un processus de destruction d'un système de sécurité sociale censé protéger les individus des aléas du marché pour le réduire à sa seule fonction de mise à l'emploi, de marchandisation de la force de travail. Cette reconfiguration de l'État social allemand est alors mise au service de la réforme du marché de l'emploi qui peut

Daniel Zamora Vargas (dzamora66@gmail.com) est sociologue et chercheur à l'Université libre de Bruxelles.

1 *Le Soir*, « Entretien avec Alexander De Croo », 8 décembre 2012.

ainsi contraindre les chômeurs à accepter un emploi même lorsque le salaire perçu est inférieur à l'indemnité de chômage, faisant alors exploser les chiffres des fameux *working poor* ou travailleurs pauvres.

Ces deux caractéristiques importantes — développement d'emplois déqualifiés et réforme de la sécurité sociale — sont en réalité au cœur des transformations des modèles sociaux européens et de la déstabilisation du marché du travail. Soumettant tous les travailleurs à de très fortes pressions sur leurs conditions de travail et leurs salaires, ces récentes mesures sont cependant concentrées sur les chômeurs et les « assistés ». Ainsi, l'originalité et l'importance des réformes Hartz résident dans l'importance qu'ont les réformes destinées aux surnuméraires (chômeurs, pauvres...) pour l'ensemble du salariat. Elle permet de comprendre les liens complexes et très importants entre politiques de l'emploi et politiques sociales, entre réforme des mécanismes d'aide et d'assurance et politiques de mise au travail.

Il convient de saisir l'importance de cette question pour les enjeux politiques de la classe ouvrière dans les années à venir. C'est précisément sur la base des réformes centrées sur les « surnuméraires » que Gerhard Schröder a déstabilisé l'ensemble de la structure salariale et maintenu de si bas salaires. Cette combinaison (réforme du marché de l'emploi et de l'État social) permet d'attaquer un segment du salariat qui est précisément conçu — tant dans les discours que dans la pratique — comme séparé des enjeux de la classe ouvrière et du travail. Cette séparation permet de réaliser des réformes très dures tout en s'épargnant une contestation sociale forte. Ce désintérêt — voire l'opinion souvent conservatrice dans la classe ouvrière — à l'égard des « assistés » deviendra probablement l'un des enjeux centraux des mouvements sociaux des années à venir. À travers ces réformes, nous voudrions étudier le modèle belge et ses récentes évolutions en nous intéressant plus particulièrement aux dynamiques internes du système assuranciel et assistanciel belge dans leur connexion avec les réformes actuelles du marché du travail. On ne peut comprendre la question de la lutte contre le chômage et la pauvreté sans la relier aux transformations de la marchandisation du travail (ou de la production de la force de travail).

Nous voudrions donc tout d'abord exposer brièvement le cœur des réformes Hartz pour mieux en saisir l'importance et l'enjeu, pour éclairer les réformes belges tant au niveau du système de chômage et d'aide sociale que dans les politiques de l'emploi. Enfin, nous aborderons les enjeux pour les acteurs sociaux aujourd'hui en Belgique.

Le « modèle » allemand et les transformations de la sécurité sociale

Le modèle « allemand » est aujourd'hui au centre des discussions politiques et des ordres du jour en matière de réforme de nos systèmes de protection sociale. Cependant, si l'on retient essentiellement l'Allemagne pour sa politique de bas salaires, le voisin germanique est également au centre des débats pour sa réforme du système de sécurité sociale. Loin de se limiter à une politique de modération salariale, le modèle allemand a pour caractéristique centrale d'avoir concentré son action sur les « surnuméraires » (chômeurs, pauvres, précaires) et non sur les salariés « stables ». Mais, par ce biais, il a déstabilisé en profondeur l'ensemble du marché du travail en évitant de se confronter directement aux secteurs les plus syndiqués et combatifs de la classe ouvrière.

Les fameuses réformes Hartz ont pour but le rapprochement institutionnel de l'aide sociale et du chômage d'une manière inédite en Europe puisqu'elles fusionnent l'allocation d'aide aux chômeurs de longue durée et l'aide sociale dans un revenu unique de 382 euros par mois. Le système antérieur était quant à lui composé de trois branches :

L'assurance chômage (*Arbeitslosengeld*), financée par les cotisations des salariés et des employeurs, qui s'élevait à 60 % du dernier salaire net. Elle est aujourd'hui versée pendant une durée maximale de douze mois. Après avoir dépassé la durée de l'assurance chômage, les chômeurs avaient alors droit à l'aide aux chômeurs (*Arbeitslosenhilfe*). À la différence de la précédente, cette aide était financée par les impôts et était versée de manière illimitée en cas d'insuffisance de revenus et avec un taux de remplacement de 53 % du revenu précédent. Cela garantissait notamment les acquis professionnels passés étant donné qu'on ne pouvait exiger de l'allocataire qu'il accepte n'importe quel emploi². Enfin, l'aide sociale (*Sozialhilfe*) constituait l'ultime filet social³ auquel on pouvait faire appel. Elle constitue une sorte de revenu universel garanti qui est alors financé par les impôts et les municipalités ; c'est, d'une certaine façon, l'équivalent de l'aide des Centres publics d'action sociale (CPAS) en Belgique.

La dernière phase des mesures Hartz (Hartz IV) a fusionné l'aide aux chômeurs et l'aide sociale dans une seule et même allocation n'offrant plus un revenu en corrélation avec le salaire précédent, mais une somme fixe (382 euros) dite

2 Mechthild Veil, « Politiques de l'emploi, administration du chômage, placement des chômeurs : le grand chamboulement. », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 115, novembre 2008, p. 7.

3 *Ibid.*, p. 9.

Arbeitslosengeld II (ALG II) et conditionnée à l'acceptation de n'importe quel emploi. Cette mesure met ainsi fin, après douze mois (une fois qu'on quitte l'assurance chômage), à la dichotomie que l'on retrouve généralement dans nos systèmes de protection sociale composés d'une branche assurancielle et d'une branche assistancielle. En Belgique, cela correspond à la dichotomie entre notre système de chômage lié à la sécurité sociale et l'aide sociale offrant, au départ, une faveur aux « pauvres » plutôt qu'un droit collectif comme dans le système assuranciel. La réforme Hartz prévoit de lourdes sanctions à l'égard des allocataires qui refusent des emplois au rabais une fois arrivés dans la catégorie de « chômeurs de longue durée » (qui est fusionnée avec l'aide sociale). Ces emplois, aujourd'hui très développés en Allemagne, sont d'une part, ces minijobs avec des contrats à temps partiel, payés 400 euros par mois, qui permettent aux employeurs d'être exonérés de charges, mais privent leurs bénéficiaires d'assurance maladie, n'ouvrent aucun droit à la retraite ou aux allocations de chômage et, d'autre part, les « jobs à 1 euro », fameux contrats d'« intérêt général » payés 1 euro de l'heure. La création d'emplois très précaires et d'une flexibilisation accrue du marché du travail est ainsi le complément nécessaire à l'activation des chômeurs et des pauvres, et plus généralement à la déstabilisation de l'ensemble du marché du travail.

Au fond, les réformes du marché du travail mises en œuvre en Allemagne ont surtout visé à « abaisser le coût du travail, à miser sur le développement du secteur des bas salaires pour favoriser l'emploi des travailleurs non qualifiés [...], à rompre avec les politiques de retrait précoce du marché du travail des seniors » et « à accroître la flexibilité du marché du travail⁴ ». Loin de concerner uniquement les groupes déqualifiés du salariat, la pression et la concurrence accrue pour la reprise d'un emploi ont considérablement joué en défaveur des salariés en ce qui concerne leur salaire et leurs conditions de travail. Il faut être conscient des effets d'une telle réforme dans la classe ouvrière « organisée ». Ainsi, des syndicalistes de l'IG Metall n'hésitaient pas à déclarer que « si aujourd'hui quelqu'un disait : vous devez travailler 300 heures et vous gardez votre emploi, les gens le feraient. Juste par peur du déclassement social. C'est terriblement grave, c'est incroyable⁵. » La réforme induit chez les salariés une grande inquiétude vis-à-vis de leur propre avenir et réduit potentiellement leur combativité par peur du déclassement.

4 Odile Chagny, « Retour sur les réformes du marché du travail en Allemagne », *La Revue de l'IRES*, n° 58, 2008, p. 103.

5 Meike Brodersen, Jean Vandewattyne, « La crise et ses effets vus par des syndicalistes allemands de l'IG Metall », *Les Mondes du Travail*, n° 12, novembre 2012, p. 111.

Par ailleurs, le développement du secteur d'emplois au rabais a considérablement augmenté sa part dans l'emploi total, ne jouant donc pas uniquement « en faveur » des chômeurs, mais également en se substituant à des emplois stables⁶. Ainsi la part de petits boulots dans l'emploi total a explosé et celle des emplois classiques a stagné, voire diminué au cours des dernières années. La catégorie la plus importante des emplois dits « atypiques » est celle des minijobs ou « jobs à 400 euros ». Celle-ci s'est accrue de 73 % entre 1996 et 2008 et spécialement après 2003, du fait des réformes introduites par la loi Hartz II qui avait facilité l'exercice d'un minijob en complément d'un emploi principal. Rapportée à tous les salariés, la part des personnes occupant un tel emploi est passée de 10 % en 1996 à 16 % en 2008⁷. Ainsi, la part de l'emploi dit « atypique » serait passée de 27 % à 39 % entre 1996 et 2008⁸.

Les effets de cette politique sont aujourd'hui connus : précarisation croissante des conditions de vie et de travail pour des millions de travailleurs, forte modération salariale... Aujourd'hui, pas moins de 6,2 millions de personnes touchent l'allocation de chômage II (ALG II) et la majorité vit sous le seuil de pauvreté. Les travailleurs pauvres ont généralement des « emplois atypiques », c'est-à-dire des contrats à durée déterminée, à temps partiel, minijobs, ou intérimaires. Cette politique des bas salaires touche spécifiquement les secteurs des services qui sont les moins soumis à la concurrence internationale (hôtels, restaurants et cafés, bâtiment, taxis...) et concernent principalement les femmes, les immigrés et les jeunes, produisant ainsi une dualisation du marché du travail tant en termes de statut qu'au niveau du genre, de l'origine ethnique ou sociale. En ce qui concerne ces millions de précaires, l'effet du modèle allemand a été une chute dramatique de leur espérance de vie. Sur ces dix dernières années, le recul de l'espérance de vie pour ces catégories est passé de 77,5 ans en 2001 à 75,5 ans en 2010. Ce recul atteint même presque quatre ans (de 77,9 ans à 74,1 ans) chez les citoyens de la partie orientale de l'Allemagne⁹.

Cette politique explique aujourd'hui le chiffre apparemment très bas du chômage. En effet, des études avancent qu'il s'explique bien plus par un jeu sur les chiffres et sur les catégories que par une baisse réelle qui serait le fait de la création d'emplois stables. En effet, une fois « activés » au sein de toutes ces nou-

6 Odile Chagny, *op.cit.*, p. 101.

7 Eugen Spitznagel et Susanne Wanger, « Flexibilité et différenciation du travail en Allemagne », *Regards sur l'économie allemande*, n° 104, 2012, pp. 8-9.

8 *Ibidem*.

9 Bruno Odent, « C'est un scandale ! Allemagne : le modèle qui réduit l'espérance de vie », *L'Humanité*, 13 décembre 2011, consulté sur www.humanite.fr.

velles formules de jobs complémentaires (à moins de 15 h par semaine), les chômeurs ne sont plus comptabilisés dans les statistiques officielles. Une responsable de l'*Arbeitsagentur* (agence d'emploi allemand) de Hambourg, déclarait à ce propos : « Aujourd'hui, le gouvernement répète que nous sommes aux alentours de 3 millions de chômeurs, ce qui serait effectivement historique. La réalité est tout autre, 6 millions de personnes touchent Hartz IV, ce sont tous des chômeurs ou des grands précaires. Le vrai chiffre n'est pas de 3 millions de chômeurs, mais de 9 millions de précaires¹⁰. »

L'État social allemand, autrefois fondé sur une logique de « démarchandisation¹¹ », cède la place à un modèle social « porté par une logique de *workfare*¹² », un modèle où l'essentiel des prestations « vise l'intégration dans le marché du travail¹³ » et ce, au prix d'un appauvrissement et d'une concurrence accrue.

La vie d'un « Hartzi »¹⁴

La vie quotidienne des personnes vivant d'une allocation ALG II est particulièrement difficile et contrôlée. L'énumération des mesures et des lois ne suffit pas pour saisir l'enfer administratif dans lequel vivent concrètement les allocataires afin de pouvoir toucher une somme très en deçà du seuil de pauvreté. De plus, aux différentes mesures de restriction et d'activation s'ajoute également une disposition très contestable pour calculer la somme de l'allocation. En effet, les revenus et le patrimoine de la « communauté des besoins » entrent dans le calcul de l'allocation. Ainsi, l'accès à l'allocation est soumis à une enquête très poussée sur les biens du demandeur (valeur de la voiture, appartement, comptes en banque, livrets d'épargne, actions, assurance vie, objets de valeur...).

Un contrôle très sévère

Cela implique notamment l'obligation de fournir vos extraits de compte sur une très longue période (parfois six mois) ou de vendre votre voiture, si elle a

10 Marc Meillassoux, « Chômage, la face cachée du miracle allemand », consulté en <http://fr.myeurop.info/2011/10/04/chomage-la-face-cachee-du-miracle-economique-allemand-3478>.

11 Séparant partiellement revenus et travail et visant donc à réduire la dépendance des individus au marché en leur offrant une sécurité dans des aspects essentiels de leur vie.

12 Mechthild Veil, *op. cit.*, 2008, p. 44.

13 Mechthild Veil, « Les lois Hartz, plus qu'une réforme du marché du travail ? » *Chronique internationale de l'IRES*, n° 92, janvier 2005, p. 18.

14 Lire notamment : Stephan M., « La vie d'un "Hartzi", une dégringolade sociale », sur <http://allemagne-et-plus.a18t.net>.

une valeur supérieure à 7 500 euros, pour en acheter une de moindre valeur. Si vous habitez dans un appartement « trop grand » (environ 45 m² pour une personne seule), on vous demandera de déménager dans un appartement plus petit au plus tard dans les six mois. En réalité, toute forme de richesse telle qu'assurance vie, bijoux ou autres biens de valeur et autres sommes d'argent mises de côté pour la retraite doivent être consommés avant de pouvoir recevoir l'allocation. Si vous avez économisé pour votre retraite, on vous laisse vos économies à hauteur de 200 euros par année de vie. Si vous avez 43 ans et que vous avez demandé l'ALG II, cela signifie que vous pouvez garder 8 600 euros. Tout capital supérieur à cette somme doit être consommé avant de pouvoir prétendre à une aide financière. Le secret bancaire est également aboli pour les allocataires. Ainsi, la *Bundesagentur für Arbeit* (BA, agence pour l'emploi) peut se renseigner — et se renseignera — sur les mouvements de tous vos comptes, sans que vous en soyez informé, et cela sans décision de justice. Par ailleurs, le fruit de tout travail complémentaire sera déduit à 80 % de votre allocation. Enfin, vous aurez également la visite d'« inspecteurs sociaux » qui exigeront de pouvoir examiner scrupuleusement votre chambre à coucher et compteront les brosse à dents dans votre salle de bain pour savoir si vous vivez vraiment seul(e).

Une activation radicale

Tout refus de proposition de travail se verra assorti d'une réduction de votre allocation de 30 % la première fois, puis de 60 ou de 100 % au second refus. Un jeune de moins de 25 ans se verra supprimer complètement l'ALG II dès le premier refus. Vous êtes donc obligés d'accepter les jobs à 1 euro « d'intérêt général » qui, s'ils constituent une activité rémunérée, ne sont pas repris dans le Code du travail. Ainsi vous n'aurez pas le droit de grève, de vacances, ou de cotisations sociales.

Naissance et importance de l'État social

L'importance et la révolution que constituent l'établissement de notre système de sécurité sociale dans l'après-guerre sont impossibles à comprendre si l'on ne saisit pas le rôle central de la marchandisation du travail sous le capitalisme. Ainsi, pour saisir théoriquement l'enjeu qui se cache sous les réformes allemandes de la sécurité sociale et celles qui se déroulent actuellement en Bel-

gique il est nécessaire de revenir partiellement sur cette dimension fondamentale des économies capitalistes et sur l'origine économique de notre sécurité sociale.

La marchandisation de la force de travail et la paupérisation de la classe ouvrière

Le capitalisme est un système où même la force de travail des individus est considérée comme un produit destiné à la vente et qui doit être soumis aux lois du marché. C'est le seul système ayant soumis l'ensemble des aspects de la vie sociale au marché. Si, comme le remarquait Polanyi, il a toujours existé dans l'histoire des sociétés ayant des mécanismes de marché, dans toutes ces sociétés les rapports économiques étaient « encastrés » dans les rapports sociaux de type religieux ou politique. L'activité économique et la marchandisation n'étaient pas les motivations centrales et fondamentales de ces sociétés. De ce point de vue, « c'est parce que les êtres humains et la nature — entendre ici le travail et la terre — sont considérés comme des marchandises (même de façon abstraite) dans un système de marché autorégulé, soumis au mécanisme des prix, que la société elle-même a été subordonnée au marché. Une économie de marché ne peut exister qu'au sein d'une "société de marché", soit une société où les rapports sociaux sont modelés par l'économie, au lieu que cette dernière soit subordonnée aux rapports sociaux¹⁵. » Cette logique présuppose notamment un système où « l'essentiel du travail est effectué par des travailleurs dépossédés, obligés de vendre leur force de travail contre un salaire, pour avoir accès à leurs moyens de subsistance et au travail lui-même¹⁶. »

Cependant, ce rapport au marché est, pour le travailleur, un rapport asymétrique, absolument contingent, aléatoire et non garanti. Cette incertitude radicale pour ceux qui vendent leur force de travail s'exprime particulièrement fort durant l'industrialisation. En effet, sans aucune garantie sur la possibilité de vendre leur force de travail, les ouvriers sont soumis à une incertitude constante quant à leur chance de pouvoir obtenir leurs moyens de subsistance chaque jour. Un simple accident de travail se transforme en catastrophe économique, privant une famille de revenus et donc de moyens pour vivre. L'ensemble des aspects de leur vie est soumis au marché et à la possibilité qu'ils auront, chaque jour, d'obtenir du travail.

15 Ellen Meiksins Wood, *L'origine du capitalisme*, Lux, Québec, 2009, pp. 35-36.

16 *Ibid.*, p. 4.

C'est précisément pour cette raison que, dans les *Grundrisse*, Marx définissait l'ouvrier comme un « pauvre virtuel ». Pour lui, « le concept d'ouvrier libre implique que l'ouvrier est pauper, virtuellement miséreux¹⁷ ». En effet, poursuit Marx, « en tant qu'ouvrier, il ne peut vivre que dans la mesure où il échange sa force de travail contre la partie du capital qui constitue le fonds du travail. Pour lui, cet échange est lié à des conditions fortuites, sans aucun rapport avec son existence organique. Aussi est-il virtuellement miséreux ; et puisque la production fondée sur le capital veut que l'ouvrier fasse de plus en plus de surtravail, le travail nécessaire devient de plus en plus disponible. Par conséquent, le risque de paupérisme ouvrier augmente. Parallèlement au surtravail se développe la surpopulation¹⁸. » Sismondi notait déjà ce problème, remarquant de façon très perspicace que si le travailleur « doit vivre de son travail », « il ne sait jamais qui pourra acheter le produit de celui-ci¹⁹ ».

Si l'on suit Marx, il ne faudrait donc pas saisir la question de la précarité, du chômage ou de la pauvreté comme une question adjacente à la marchandisation de la force de travail (un état dans lequel on pourrait tomber avant ou après la situation de travail), mais comme consubstantielle à la contingence de la relation du travail au capital. La découverte, chez Marx, de l'asymétrie de l'échange entre travail et capital et l'inhérente contingence pour le travailleur de vendre sa force de travail, nous amène à penser de manière très différente le phénomène de la pauvreté, du chômage et l'importance des mécanismes de sécurité sociale. De ce point de vue, « la pauvreté doit être comprise à l'intérieur du processus continu de transformation de la force de travail en marchandise, et plus spécifiquement au sein de la contingence et des discontinuités de ce processus continu²⁰ ». Le processus de prolétarianisation — de transformation de la force de travail en marchandise — est donc central chez Marx pour saisir également celui de la paupérisation et du rôle majeur de la réponse qui se développe au sein du prolétariat à l'encontre de cette marchandisation.

La démarchandisation comme résistance collective du prolétariat

C'est précisément par rapport à cette incertitude radicale et à cette situation asymétrique de l'économie de marché, que se développent spontanément, au

17 Karl Marx, *Œuvres. Économie II*, La Pléiade, Gallimard, Paris, 1968, p. 255.

18 *Ibid.*, p. 256.

19 Cité par Ken Kawashima, *The Proletarian Gamble : Korean Workers in Interwar Japan*, Duke University Press, Londres, 2009, p. 5.

20 *Ibid.*, p. 206.

sein du prolétariat, des formes de solidarité collectives afin de constituer des mécanismes assurant la vie de l'ouvrier en dehors des aléas du marché tels que les caisses syndicales de secours mutuel. Ainsi, les typographes bruxellois fondent, dès 1846, une caisse collective spécifiquement destinée à verser une allocation aux « associés dans la gêne par suite, notamment, du manque complet ou même de l'insuffisance de travail²¹ ». Nous pourrions prendre aussi l'exemple des syndicats que les fileurs et les tisserands gantois mettent sur pied en 1857 et qui revêtent également une dimension mutualiste. Comme le notait Jean Faniel, leurs règlements prévoyaient « l'attribution de secours à leurs membres en cas d'accident, mais également de “quelque autre éventualité”, formule dans laquelle J. Neuville croit pouvoir déceler le chômage ou la grève²² ».

Ainsi, « l'idée de s'organiser collectivement pour réunir des fonds versés aux cotisants dans le besoin par manque d'ouvrage naît en réalité bien avant la création des sociétés de maintien de prix ou des syndicats²³ ». C'est la logique même du marché et les énormes incertitudes qu'elle fait peser qui poussent nécessairement les ouvriers à développer des mécanismes qui séparent en partie leurs revenus de leur accès ou non au marché. Ou, pour reprendre un terme important pour saisir le cœur du problème, les « démarchandisent », les soustrayant partiellement à la logique de marché.

« L'État providence » ou la démarchandisation institutionnalisée

De nombreux auteurs ont donc, dans cette logique, qualifié l'instauration de l'« État providence » comme une politique de démarchandisation, visant à réduire la dépendance des individus du marché et leur offrant une sécurité dans des aspects essentiels de leur vie (santé, travail, revenus...). La logique de l'État providence consiste alors en l'extension et l'institutionnalisation sans précédent de mécanismes existant au sein de la classe ouvrière et visant à les soustraire à la violence des rapports marchands. Cette idée est celle que défendait Karl Polanyi dans *La grande transformation*, voyant dans tout principe de protection sociale l'objectif de dégager l'individu des lois du marché.

21 Citation dans Jean Neuville, *Naissance et croissance du syndicalisme*, t.1, Vie Ouvrière, 1979, pp. 55-57 et 118.

22 Jean Faniel, *Les syndicats, le chômage et les chômeurs. Raisons et évolution d'une relation complexe*, Thèse de doctorat ULB, Faculté des sciences sociales, politiques et économiques — Sciences politiques, 2006, p. 235.

23 *Ibid.*

Ces mécanismes de démarchandisation sont généralement associés à la sécurité sociale, mais nous pouvons y ajouter la construction juridique du travail salarié (et toutes les règles qui encadrent le marché du travail), et les systèmes d'aide sociale financés à travers les impôts.

En 1944, lors de la conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le premier principe adopté pour redéfinir les buts et objectifs de l'organisation fut « le travail n'est pas une marchandise ». Ce premier article est très important en ce qu'il souligne d'emblée un principe contraire à la logique centrale du capitalisme ; à savoir la marchandisation constante du travail. En Belgique, c'est dans l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 que prend forme la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Sa mise en place, souvent liée aux mouvements de résistance, se comprend essentiellement comme l'aboutissement des revendications du mouvement ouvrier dans un contexte où la révolution communiste gagne énormément de terrain.

De ce point de vue, la marchandisation du travail est au cœur de toute l'histoire de la construction du *welfare state* et du statut salarial, mais également — et c'est cela qui est important — de leur destruction progressive depuis les années 70. La soumission de la force du travail aux pures lois du marché est la logique spontanée du capitalisme et les mécanismes régulant et limitant cette marchandisation font l'objet de luttes politiques importantes. C'est sous cet angle qu'il faut saisir la destruction contemporaine de l'État social et des conditions de travail en Europe, comme une politique de re-marchandisation de la force de travail dans un contexte où les rapports de force ont fortement changé depuis l'époque où ces acquis ont été gagnés. Il ne faut donc pas saisir la question de la précarisation de l'emploi et de la transformation du *welfare state* comme une question séparée de la marchandisation de la force de travail, mais comme le résultat du rapport de force entre travail et capital, dans sa capacité à marchandiser plus ou moins la force de travail.

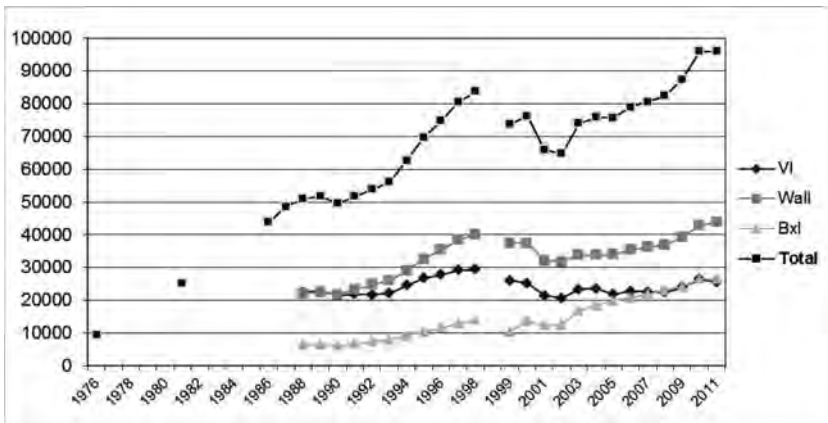
Du tournant des années 80 à l'austérité « made in Di Rupo »

L'ère qui s'ouvre avec la crise de 1973 est en tout point opposée à la logique qui dominait dans l'après-guerre. Cette inversion s'opère alors dans les trois domaines que nous avons tenté de mettre en rapport : sécurité sociale, aide sociale et politique de l'emploi. S'il nous est impossible d'être exhaustif dans l'évolution progressive des mesures qui, petit à petit, détruisent la substance de nos droits sociaux, nous tenterons cependant d'en parcourir les principales étapes.

Les années 80, l'explosion du chômage et des surnuméraires

L'origine de ces modifications s'accompagne d'un discours transformant radicalement l'image que la société se fait de ces problèmes et de ceux qui en sont victimes. Cette transformation trouve en partie son origine dans la crise qui débute en 1973 et avec l'explosion du chômage consécutive à celle-ci. Ainsi, dans les deux systèmes, chômage et aide sociale, la crise provoque une explosion des effectifs. En 1974, on comptabilise en Belgique 96 933 travailleurs au chômage, en 1980, 322 310 et en 1987, 515 120. Il en est de même en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires d'un minimum d'existence qui a quintuplé entre 1976 et 1990²⁴. Aujourd'hui, c'est autour de 100 000 personnes qui dépendent directement des CPAS alors qu'ils étaient moins de 10 000 avant 1973.

Figure 1. Évolution du nombre d'allocataires du CPAS depuis 1976

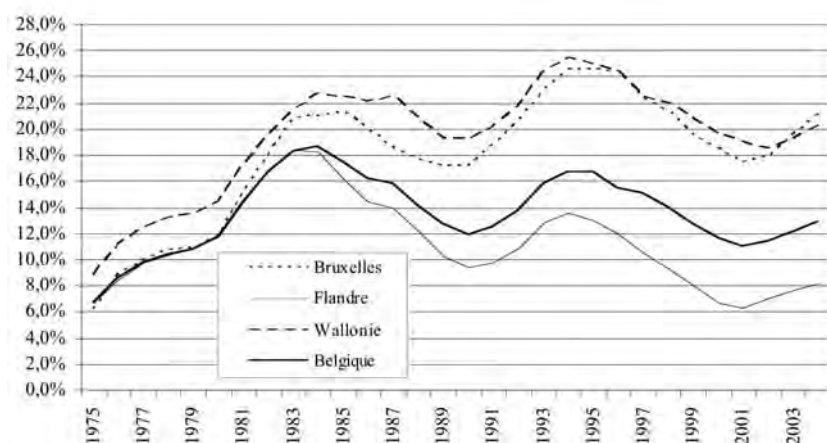


Source : Sarah Carpentier, « Uitdagingen van een activerende bijstand die verkleurde » dans *Armoede in de 21e eeuw* (dir. Dirk Geldof & Kristel Driessens), Kluwer, Malines, 2001, pp. 53-80.

Ce changement de contexte a profondément marqué le discours et l'imaginaire social vis-à-vis des « assistés ». Alors qu'il s'agissait d'un problème marginal avant la fin des années 70, c'est devenu un problème concernant une part grandissante de la population. Notre société entre à ce moment dans une contradiction étonnante ; alors qu'il y a moins de travail à se partager, on prend de plus en plus de mesures pour accentuer la pression sur les demandeurs d'emploi.

24 J. Cité par Daniel Dumont, dans J. Firens, *Droit et pauvreté. Droits de l'homme, sécurité sociale, aide sociale*, Bruylant, 1992, pp. 143.

Figure 2. Taux de chômage régional 1975-2004 (chômeurs complets indemnisés, en % de la population assurée)



Source : Rapports annuels de l'ONEM, 1975-2004. (Voir Faniel, op.cit., 2006).

Moins de travail au niveau collectif, plus grande pression et « responsabilisation » au niveau individuel. Paradoxalement, alors que ce sont précisément des évolutions économiques indépendantes de la volonté des individus qui créent cette situation, l'idée de la responsabilité collective disparaît au profit de la responsabilité individuelle. Cette évolution prend toute son ampleur avec la critique de l'État social qui trouvera sa consécration avec Franck Vandenbrouke et son nouvel « État social actif » dans une évidente lignée blairiste.

Cette critique consiste à mettre en avant l'argument que les allocations (de chômage ou du CPAS) atténuent l'exclusion et la précarité, mais ne l'éradiquent pas. Ce serait un droit « passif », ne poussant pas ses bénéficiaires à une attitude « active » pour sortir de la pauvreté et s'intégrer dans la société. La littérature et les critiques intellectuelles à l'égard d'un État providence décrit comme « passif » se font de plus en plus nombreuses et peu à peu naît l'idée qu'au lieu d'allocations universelles uniformes, il faudrait une action adaptée à chaque individu et négociée avec lui : il s'agit de le responsabiliser afin qu'il trouve un emploi, seul garant de son « autonomie ». Cette transformation progressive du discours et de la responsabilité sociale envers l'individu est nettement perceptible au sein des deux systèmes. Elle remet, petit à petit, la question de l'emploi au centre des fonctions de ces organismes et cela, bien souvent, au prix d'emplois au rabais.

Au sein des CPAS

Alors que le chômage et la pauvreté explosent, est adoptée la réforme la plus ambitieuse en matière d'aide sociale. En 1974, on vote la loi instaurant le minimum de moyens d'existence (dit minimex) et en 1976, la loi organique des CPAS, base de leur fonctionnement actuel. Cette loi consacre à son plus haut niveau l'idée d'un « droit à l'aide sociale » voulant ainsi faire table rase du passé des Commissions d'assistance publique (CAP) qui relevaient plus de la charité que d'un réel service public. L'originalité de la réforme de 1976 consistait à garantir à l'ensemble des citoyens dans le besoin un revenu minimum dont la conditionnalité serait très faible. La réforme est alors censée n'être qu'une étape dans la construction d'un système complet de sécurité sociale. Le changement de perspective était à ce point radical qu'il amena certains spécialistes du droit social à imaginer une « harmonisation » de l'assistance publique et de la sécurité sociale au sens strict²⁵. C'est une extension radicale au système assistanciel de la logique collective et universelle qui prédomine dans l'après-guerre. Le député socialiste Louis Namèche déclare au parlement : « nous avons tenu à souligner que la notion d'assistance devrait être bannie et c'est pourquoi notre proposition affirmait le droit à l'aide sociale, cette notion étant exprimée dans notre proposition sous la forme d'une obligation pour les pouvoirs publics plutôt que sous celle d'un droit individuel. Mais je tiens à ajouter que, dans notre esprit, ce droit ne devrait néanmoins être considéré que comme une mesure de transition vers un système complet de sécurité sociale.²⁶ » La fin de « l'aide sociale » — de la « charité » — devait donc conduire inévitablement à un seul système par la convergence des systèmes assuranciel et assistanciel dans une perspective plus universelle et collective. La dimension discrétionnaire et individuelle des anciennes Commissions d'assistance publique devait donc se transformer afin d'intégrer, à terme, la logique de « droit » collectif propre au système assurantiel.

Mais on assistera à une convergence inverse de celle souhaitée en 1976. Loin de se rapprocher d'un système universaliste et peu conditionné, très rapidement il deviendra de plus en plus normatif et lié à l'activation par l'emploi.

Dès le milieu des années 80, la secrétaire d'État à l'intégration sociale, Miet Smet, prend les premières mesures allant dans ce sens²⁷. Elle considérerait que

25 A. Delpérée, « Assistance publique et sécurité sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, vol. 15, n° 7-6, 1973, p. 711.

26 M. Namèche (PSB), *Annales parlementaires*, vendredi 2 juillet 1976, p. 4835.

27 *Pauvreté en Belgique, Annuaire 2010*, Acco, Louvain, p. 110.

combattre la pauvreté avec des allocations ne suffisait pas et que les CPAS devaient utiliser également le levier de l'emploi. À cela s'ajoute, en 1993, le Programme d'urgence pour une société solidaire de la ministre de l'Intégration sociale de l'époque, Laurette Onkelinx. Parmi les mesures qu'elle propose, figure l'instauration d'un projet individualisé d'intégration sociale et le dépassement de la simple fonction de l'aide « strictement financière²⁸ ». Le nouveau contrat conditionne ainsi l'aide sociale à une disposition individuelle à se « responsabiliser » et à subir une éventuelle suspension de ses allocations en cas de non-respect du contrat. Les politiques d'aide sociale étaient ainsi invitées à « sortir leurs usagers de l'assistance²⁹ » et à accentuer progressivement le rôle de mise à l'emploi qui n'est traditionnellement pas central aux CPAS. L'afflux de jeunes dans les CPAS, suite à l'abaissement de l'âge de la majorité civile en 1990, renforcera d'ailleurs la volonté de redéfinir le rôle des CPAS afin, selon les mots de la ministre Onkelinx, que les jeunes « ne s'installent pas dans le circuit de l'aide sociale », pour éviter que « le minimex soit pour eux un mode de vie » et pour « casser le schéma culturel de [la] dépendance³⁰ ». Il s'agirait de passer de la « bouée de secours » au « tremplin » vers l'intégration et l'emploi. Loin de s'éloigner de la figure paternaliste de l'aide sociale telle qu'elle a pu exister au début du siècle, cette première réforme prend un tournant normatif à peine masqué. On pouvait ainsi lire, parmi les vingt-deux engagements inclus dans le contrat d'intégration, que le demandeur doit « se présenter sur les lieux de travail en bon état de propreté corporelle, les cheveux lavés et soigneusement peignés, les mains propres, les ongles coupés » ; « accepter d'effectuer des remplacements en cas de maladie ou d'absence d'un collègue de travail » ; « parler posément et sans excitation quand on s'entretient avec son chef immédiat et ses collègues de travail³¹ ». Pour conclure, le contrat « mentionne que des sanctions peuvent être prises si le bénéficiaire montre de la « mauvaise volonté³² ». Fort heureusement, en pratique ce n'est pas dans ce sens que se sont traduites, à l'époque, ces nouvelles dispositions. Elles reflètent cependant un retour à une vision plus normative du rôle des CPAS, en leur offrant un rôle fondamental d'insertion socioprofessionnelle et de mise à l'emploi, prérogative autrefois réservée aux organismes régionaux d'emploi. Cette perspective trouve sa consé-

28 *Pauvreté en Belgique*, *op. cit.*, et Daniel Dumont, *op. cit.*, p. 149.

29 Abraham Franssen, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La revue nouvelle*, décembre 2003, n° 12, p. 29.

30 Cité dans Daniel Dumont, *op. cit.*, p. 149.

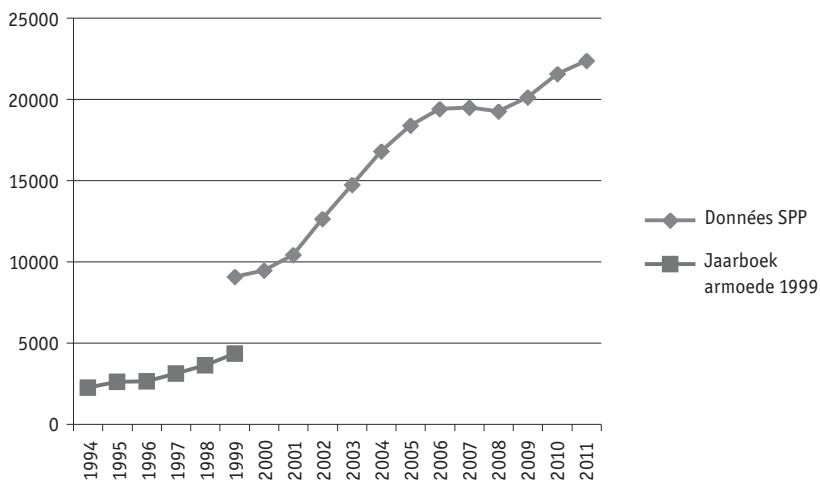
31 CPAS de Wavre, « Contrat individualisé d'intégration sociale », *Journal du droit des jeunes*, n° 133, 1994, p. 38-39.

32 Daniel Dumont, *op. cit.*, p. 167.

cration dans la loi DIS (droit à l'intégration sociale) de 2002 menant notamment au remplacement du « droit à l'aide sociale » par un « droit à l'intégration »³³.

À ce titre, il convient notamment d'observer l'augmentation substantielle des personnes « activées » par le biais d'un « article 60 »³⁴ dans les CPAS, confirmant l'importance grandissante donnée au rôle de mise à l'emploi sans grande réflexion sur la création d'emplois stables. Ainsi, contrairement à ce qu'affirment parfois les CPAS, l'« article 60 » ne fournit que rarement des emplois de qualité menant vers un contrat stable. C'est bien plutôt le début d'un circuit souvent pénible pour l'allocataire : « travail sous le régime de l'article 60, chômage, exclusion du chômage, retour à l'aide du CPAS, remise au travail, etc.³⁵ »

Figure 3. Activations via des « articles 60 »



Source : SPP intégration sociale (<http://www.mi-is.be/be-fr/publications-etudes-et-statistiques/mesures-de-mise-au-travail-mat-dis-et-mat-das>)

Les directives récentes concernant les CPAS ne semblent pas initier un changement de cap. Bien au contraire, l'accord de gouvernement semblerait vouloir approfondir la logique de 2002. On peut ainsi lire que, « en cas d'octroi du RIS,

33 *Pauvreté en Belgique*, op. cit., p. 107.

34 Disposition permettant aux CPAS de mettre au travail des personnes bénéficiant du Revenu d'insertion sociale (RIS) et cela pour une période limitée à celle requise pour avoir droit à d'autres allocations (de chômage...)

35 <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/784096/il-faudrait-plutot-parler-de-desintegration-sociale.html>

les CPAS auront l'obligation d'activer le bénéficiaire en l'inscrivant au service régional pour l'emploi ». Cette perspective ouvre une condition nouvelle pour l'aide sociale, qui risque de transformer encore plus les CPAS en agence d'activation. Il n'est par ailleurs pas anodin que notre nouvelle ministre de l'Emploi soit précisément une ancienne présidente de CPAS. Ses nombreuses déclarations à l'égard des allocataires sociaux nous donnent une impression de retour aux époques les plus conservatrices de l'assistance sociale. Il s'agirait de prendre les gens « par le collier », de les activer par « le bâton et la carotte »... Loin d'en finir avec les stéréotypes dont souffrent déjà ceux qu'elle qualifie d'« inadaptés sociaux », de « peu intelligents, trop vieux, ou alcooliques ou drogués », Monica De Coninck (SP.a) aime les opposer à « ceux qui se lèvent tôt », nous offrant ainsi un discours actualisant la bonne vieille opposition entre les pauvres méritants et les mauvais pauvres. Ses méthodes expéditives au CPAS d'Anvers parlent d'elles-mêmes : « Pour contrôler si quelqu'un profite du système ou pas, c'est très facile : vous lui proposez un job. À Anvers, nous avons fait cela. Nous disions au chômeur qui ne trouvait pas d'emploi de venir le lendemain matin à 8 heures pour laver les vitres. On lui proposait cela pendant une semaine, le temps de lui trouver un emploi plus en accord avec ses qualifications³⁶. » Lors de la formation du gouvernement, Bruno Tobback, président du SP.a, n'hésitera pas à justifier la nomination de Monica De Coninck à ce poste précisément pour son travail dans le CPAS d'Anvers. On a d'autant plus de raisons de se poser de sérieuses questions sur les perspectives pour les allocataires sociaux quand on lit que l'accord de gouvernement prévoit « pour les personnes qui ne parviendraient pas à une activation professionnelle », l'incitation à « une participation sociale utile ». Ce type de mesure — si c'est de cela qu'il s'agit — nous rappelle les « travaux d'intérêt général » payés 1 euro de l'heure en Allemagne...

Dans le système de chômage

Ce n'est pas l'aide sociale qui s'est rapprochée de la sécurité sociale après la création du minimex, mais le système assurantiel qui devient de moins en moins collectif et de plus en plus conditionné. Un récent rapport de l'Union des villes et communes de Wallonie pose la question de savoir si nous ne sommes « pas en train de vivre une transformation de la société qui passerait d'un régime de sécurité sociale à un régime d'aide sociale³⁷ ? » Dans *La Libre Belgique*, Philippe

36 *La Libre Belgique*, 24 janvier 2012, p. 5.

37 Ricardo Cherenti, *Les sanctions ONEM. Le coût pour les CPAS. Étude 2012*, Union des Villes et des

Defeyt, le président du CPAS de Namur, abonde dans le même sens, remarquant qu'« on considère de moins en moins notre secteur comme dernier recours, mais comme celui qui remplace la sécurité sociale de base³⁸ ». La convergence de notre système assurantiel vers un système plus restrictif, normatif et mettant en avant la mise à l'emploi de manière plus centrale, reflète le retour de l'impératif de marchandisation de la force de travail. Quant aux allocataires, ils passent par ailleurs de manière croissante d'un système à l'autre tout en étant de plus en plus soumis à l'impératif de l'emploi à tout prix dans les deux systèmes.

Une dynamique analogue à celle des CPAS fonde la réforme de l'assurance chômage de 2004 du ministre de l'Emploi et du Travail Frank Vandenbroucke (SP.a). Au même titre que le revenu d'intégration sociale, « l'allocation de chômage n'est plus conçue comme une indemnité liée à un préjudice — la perte ou l'absence d'emploi — impliquant pour le chômeur l'obligation d'accepter un emploi convenable, mais comme une mesure passive, qui ne peut être obtenue qu'en contrepartie d'une intense activité de recherche d'emploi³⁹ ». Ici aussi, les conditions pour obtenir l'allocation sont restreintes et rendues plus difficiles à remplir. La réforme comporte en réalité une dimension fondamentale qui accentue le contrôle et la pression sur les chômeurs. D'abord, le ministre donne à l'Onem l'accès aux données des agences de placement et de formation des chômeurs (Forem, VDAB, Actiris). Changement en total décalage avec la volonté, dans les années 70, de séparer clairement les organismes de contrôle de ceux de placement⁴⁰.

Ensuite, l'Onem pourra convoquer régulièrement les chômeurs non plus pour vérifier qu'ils sont « disposés » à travailler comme le prévoit la réglementation classique, mais au contraire pour prouver qu'ils recherchent « activement » un emploi. Au cours d'entretiens individualisés, le chômeur doit démontrer sa volonté active de trouver du travail. En cas de non-respect des conditions, les contrôleurs peuvent contractualiser l'accès aux allocations et remettre éventuellement des évaluations négatives au chômeur qui peuvent aboutir à des exclusions soit partielles soit définitives du chômage. Cette évolution constitue un douteux renversement de la charge de la preuve puisque ce sont les chômeurs qui doivent démontrer leurs efforts pour conserver leur allocation, et non l'Onem qui doit prouver l'intention frauduleuse de la personne convoquée⁴¹.

Communes, mars 2012.

38 « Les exclusions du Chômage, les CPAS en ont marre », mis en ligne le 20/03/2010, consulté sur www.lalibre.be.

39 Jean Faniel, *op. cit.*, p. 693.

40 *Ibid.*, p. 695.

41 *Ibid.*, p. 696.

La réforme actuelle (dégressivité, prolongation du stage d'attente, élargissement du critère d'« emploi convenable »...) accélère en tout point ce processus de pression sur les allocataires afin de les pousser à tout prix sur le marché du travail. Le cœur de cette logique d'activation, qui traverse les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage, réside ainsi dans une transformation de plus en plus marquée des deux systèmes en organismes de mise à l'emploi et de contrôle social plus que d'accompagnement réel. Loin du rêve des années 70 d'un système assurantiel intégré sur le modèle de la sécurité sociale, nous allons vers un modèle dont les frontières sont de plus en plus floues, mais au détriment de la logique assurancielle des débuts.

Cette harmonisation par le bas se fait également par l'abaissement constant des minima sociaux dans les deux systèmes. En Belgique, l'évolution actuelle du système d'assurance chômage pose problème, notamment en ce qui concerne les montants forfaitaires qui sont appliqués depuis la réforme sur la dégressivité des allocations de chômage adoptée par le gouvernement et effective depuis le 1^{er} novembre.

Tableau 1. Montant des allocations au 1^{er} novembre 2012

	Isolé	Cohabitant	Chef de famille
Allocation du CPAS	801,34	534,22	1068,45
Chômage (forfait)	916,24	483,86	1090,70
Seuil de pauvreté	973,00		2044,00

Cohabitant : montant pour un bénéficiaire vivant avec une ou plusieurs personnes avec lesquelles il fait ménage commun.

Isolé : montant pour personne isolée.

Chef de famille : montant pour un bénéficiaire qui a une famille à charge avec au moins un enfant mineur célibataire.

Autant pour le CPAS que pour les montants forfaitaires auxquels arrivera un chômeur en fin de parcours, les allocations sont nettement inférieures au seuil de pauvreté en Belgique. La différence entre le montant forfaitaire au chômage et le RIS est très mince. Pour la catégorie du cohabitant, elle serait même — selon les chiffres actuels — inférieure au chômage qu'au CPAS !

Cette logique correspond donc de facto — après quatre ans maximum — à la fin d'une distinction financière entre les deux systèmes. Alexander De Croo (vice-premier ministre VLD) déclarait dans *Le Soir* : « la dégressivité des allocations de chômage, cela revient, dans les faits, à limiter les allocations de chômage à quatre ans⁴² ». Vincent Van Quickenborne déclarait quant à lui que « grâce à cette mesure, notre pays passe d'un seul coup de la position la plus basse au ni-

42 *Le Soir*, 8 décembre 2012, p. 4.

veau européen à la moyenne des pays européens. Nous sautons des pays comme l'Autriche et le Danemark et nous arrivons côte à côte avec l'Allemagne. Désormais, après quatre ans d'allocations, chaque chômeur belge touchera l'équivalent du minimex⁴³. » Bruno Tobback (SP.a), le 4 novembre 2012 au *Zevende Dag* à la VRT, estimait que le système belge revenait à ce qui existe dans d'autres pays où les allocations sont limitées dans le temps. Dans d'autres pays, les chômeurs sont simplement « transférés » après deux à quatre ans du système de chômage à un système équivalent à nos CPAS où ils touchent un « revenu d'intégration » tout en n'étant plus comptabilisés comme « chômeurs ». Tobback pointe cependant deux différences : dans notre système, ces personnes sont encore officiellement comptabilisées comme chômeurs contrairement à l'étranger et comme ils sont demandeurs d'emploi, on peut « plus facilement les activer ».

Cet abaissement des allocations vise un seul et unique but : augmenter la pression sur le marché du travail et les salaires. Cela fait naître les conditions de l'éventuelle création d'une seule et même catégorie d'allocataires mêlant chômeurs de « longue durée » et « pauvres » n'ayant pas le droit aux allocations de chômage comme en Allemagne.

La fonction idéologique de la « responsabilisation »

La justification de ces mesures présuppose l'image type de l'allocataire qui lui correspond. Une image qui laisse sous-entendre que les chômeurs et les « assistés » ne veulent pas travailler, qu'ils se complaisent dans leur « dépendance ». Le stéréotype désormais fort répandu des assistés « fainéants » et « profiteurs » est en réalité nécessaire pour justifier de telles mesures ; sans ce discours, il serait plus difficile d'obtenir le consentement de l'opinion publique. Ainsi, dans son discours à la Chambre et au Sénat le 14 juillet 2003, le Premier ministre déclare qu'« on ne peut [...] plus accepter que de l'argent soit gaspillé pour des personnes dont il s'avère clairement qu'elles n'ont absolument aucune envie de chercher un emploi⁴⁴ ». À l'encontre du lieu commun supposant que les élites politiques ne font qu'exprimer un sentiment largement présent dans la société civile, il convient de souligner que ce stéréotype est entretenu, reproduit et constamment répété par nos gouvernants afin de légitimer leurs réformes anti-

43 Cité dans David Pestieau, <http://www.ptb.be/nieuws/artikel/cure-damaigrissement-a-lallemande-ou-sauvegarde-de-lemploi.html>.

44 *Déclaration de gouvernement prononcée par le Premier ministre Guy Verhofstadt. Bruxelles, 14 juillet 2003*, disponible sur le site du CRISP : http://www.crisp.be/FR/Documents/Declarations/DG_Verhofstadt_14-07-03.pdf.

sociales. Que ce soit Laurette Onkelinx en 1993 parlant du « schéma culturel de la dépendance », ou aujourd'hui notre ministre de l'Emploi Monica De Koninck faisant référence à ceux qu'il conviendrait de « prendre par le collier », il règne un consensus sur une certaine image des plus défavorisés de notre société. L'idée même de « responsabilisation » occupe une fonction à la fois idéologique et économique, centrale dans nos sociétés capitalistes avancées.

Idéologique, car elle efface de la discussion politique les raisons structurelles du manque d'emplois et des très mauvaises conditions de ceux-ci. Le problème à résoudre est toujours du côté du travailleur potentiel. Il doit être adapté à la réalité du marché du travail tout en évitant la critique selon laquelle ce marché produit nécessairement des surnuméraires et des emplois dont personne ne veut étant donné les conditions offertes. Les formations, et autres dispositifs censés activer les chômeurs ne sont pas mauvais dans l'absolu, mais ne changeront en rien les mécanismes économiques qui produisent aujourd'hui des emplois précaires, le chômage ou la perte d'un emploi. L'idée d'une responsabilisation des allocataires ne vise en réalité qu'à rétablir une conception tout à fait méritocratique de la société où chacun pourrait enfin être en situation de « concurrence libre et non faussée » par rapport aux autres. Elle est de ce point de vue absolument compatible avec l'ordre néolibéral dominant et ne vise par conséquent pas à diminuer les inégalités, mais seulement à en corriger les effets « discriminants » (fracture numérique, acquisition de dispositions pour être « employables »). La réduction de certaines inégalités au sein du marché du travail ne changera donc que les mécanismes permettant de décider qui devra exercer les emplois précaires ou être licencié, mais pas la structure même du salariat et de ses bas salaires. Elle changera cependant un facteur fondamental de notre perception de l'injustice. Elle ne pourra plus être attribuée à un stéréotype ou une entrave mise sur la trajectoire du chômeur ou du pauvre, mais à l'individu lui-même, à sa responsabilité personnelle. D'une responsabilité collective, on passe alors à une responsabilité individuelle, conception de l'injustice à l'image de notre système où ceux qui perdent n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Économique, car elle est la conséquence directe du développement du capitalisme depuis les années 70 nécessitant plus de flexibilité, d'autonomie. Cela pousse un certain nombre d'auteurs à percevoir l'éthique de la « responsabilité » comme la nouvelle forme de prolétarianisation (ou marchandisation de la force de travail) de franges plus larges du salariat devenues surnuméraires avec la crise de la fin des années 70. Concernant ces nouveaux dispositifs d'activation, le sociologue Gérard Mauger écrivait que ces dispositifs œuvraient à l'inculcation d'une manière d'être

flexible, responsable, autonome, docile, etc., bref, employable⁴⁵. Cette approche dégage alors deux points fondamentaux dans l'étude des formes modernes de production du salariat et de la gestion des « pauvres ». Tout d'abord, l'État et ses institutions telles que l'aide sociale ou le chômage jouent aujourd'hui un rôle déterminant de production et de reproduction du travail salarié adapté aux exigences du capital. De ce point de vue, « la marchandisation et la transformation de la force de travail passive en force de travail active... ne sont pas possibles sans le concours de l'État et des politiques publiques⁴⁶ ». Ensuite, ces transformations au sein des institutions du *welfare state* ne peuvent se comprendre que comme les transformations au sein même des nécessités de l'organisation économique du travail.

Réforme du marché du travail et déstabilisation du travail salarié

Il serait cependant incomplet de saisir l'évolution de nos systèmes de protection sociale sans les mettre en rapport avec les politiques de l'emploi. C'est précisément cette connexion qui fait tout l'intérêt du modèle allemand pour le patronat. En effet, il n'est intéressant de renforcer la pression sur les allocataires que dans la mesure où, au sein du marché du travail, de nouvelles perspectives s'ouvrent en terme de petits jobs, temps partiels ou intérim. La restructuration du système d'allocations est alors mise au service d'une politique de l'emploi précaire et de bas salaires. Ainsi, ce type de réformes, en augmentant la concurrence, incitera les travailleurs à devoir accepter des emplois très précaires et ne correspondant pas du tout à leurs qualifications et aspirations. Cela permet, à long terme, d'obliger les travailleurs à accepter n'importe quel emploi, y compris ceux pour lesquels ils ne sont pas qualifiés. En effet, la période où on accorde au chômeur de refuser un travail qui ne lui convient pas sera revue à la baisse (elle est aujourd'hui de six mois) et le danger de se retrouver dans une situation de pauvreté obligera les travailleurs à accepter des contrats avec de très mauvaises conditions salariales et de travail. C'est précisément dans cette perspective qu'il faut saisir la volonté de la note de politique générale de « resserrer » les « conditions de l'emploi convenable ».

Ainsi, si nous sommes encore loin du modèle allemand, nous semblons avancer dans la même voie. Depuis 2001, on a d'ailleurs pu constater une augmenta-

45 Gérard Mauger, « Les politiques d'insertion, une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136-137, mars 2001, p. 13.

46 Chris Grover, « "Personalised conditionality" : Observations on active proletarianisation in late modern Britain », *Capital & Class*, n° 36, juin 2012, p. 285.

tion substantielle du travail à temps partiel et une dégradation des conditions de travail. Le travail à temps partiel est passé de 18 à 24 % de l'emploi total. Aujourd'hui, un emploi sur quatre est à temps partiel. Plus d'un million d'emplois aujourd'hui en Belgique sont des jobs à temps partiel souvent involontaires⁴⁷. Sur ce point, il semble effectivement que la baisse relative du chômage s'est faite au détriment de la création d'emplois stables et que la voie choisie par De Coninck pour augmenter le taux d'emploi reste dans ce schéma de précarisation. Ces chiffres sont pointés par le dernier annuaire fédéral sur la pauvreté en Belgique qui constate qu'« une personne sur cinq, vivant sous le seuil de pauvreté, travaille (à temps partiel ou à temps plein). Un des principaux facteurs responsables de cette situation est l'augmentation des emplois précaires⁴⁸. » Malgré cette situation déjà préoccupante, le gouvernement veut nous faire passer à la vitesse supérieure en matière de précarisation. La note législative de Monica De Coninck sur la politique générale de l'emploi précisait clairement son objectif de « transposer la Directive européenne relative au travail intérimaire ». « Le gouvernement prendra, après concertation avec les partenaires sociaux, des mesures visant à simplifier et moderniser la réglementation sur le travail temporaire, le travail à temps partiel et les heures supplémentaires⁴⁹. » La directive impose par ailleurs aux États membres de limiter au maximum « les restrictions existantes, ou les interdictions de recours au travail intérimaire. » « À ce stade, toute interdiction ou restriction maintenue devra faire l'objet d'un réexamen et d'un rapport à la Commission ». Il s'agit clairement, à terme, de faciliter l'accès au statut intérimaire sous la logique de *flexisécurité*.

Dans cette perspective, le nouvel accord sur la modernisation du travail intérimaire⁵⁰ entérine la création d'un « motif d'insertion » comme motif valable pour faire appel au travail intérimaire. En effet, sous la réglementation précédente l'utilisation du travail intérimaire n'était possible que pour des raisons spécifiquement établies par la loi. Désormais, la perspective d'engagement d'un travailleur pour un contrat à durée indéterminée autorisera l'emploi préalable d'engagement sous un statut intérimaire. Cela veut concrètement dire que pour chaque poste vacant de type CDI il sera désormais possible d'engager d'abord des intérimaires sans obligation d'engagement à la fin du contrat pour une durée de neuf mois maximum avec des contrats de type hebdomadaire. Cela signifie qu'une entreprise pourra faire appel à un travailleur intérimaire dans le cadre d'une mise à l'essai et, dans le

47 Passant de 738 000 en 2001 à 1 053 000 en 2010. Statistiques Eurostat, consultation octobre 2011.

48 *Pauvreté en Belgique, Annuaire 2012*.

49 Note politique générale emploi. Emploi. Chambre des représentants, 22 décembre 2011.

50 Qui entrera en application au 1^{er} avril 2013.

cas d'une évaluation favorable, procéder à son engagement pour un emploi permanent. Cependant, cette disposition élargit de manière substantielle le recours au travail intérimaire et l'incertitude qui pèse sur ceux qui en sont l'objet. De plus, il semble actuellement prévu d'ouvrir le secteur public au travail intérimaire. Hendrik Bogaert (CD&V), secrétaire d'État à la Fonction publique et à la modernisation des services publics, a rédigé un arrêté royal dans cette perspective. La proposition en serait « au stade de la discussion en intercabinet⁵¹ », sans pour autant avoir de date précise quant à son éventuelle promulgation.

Enfin, Johan Vande Lanotte a récemment proposé d'étendre le système des titres-services au travail ouvrier. S'il ne s'agit que d'une proposition, elle reflète bien l'état d'esprit de nos dirigeants politiques quant à la manière de « créer de l'emploi ». Cela va toujours vers plus de précarité.

Pour ces personnes, l'incertitude constante et le risque de tomber dans la pauvreté ou des régimes d'assistance publique (CPAS) pour obtenir des revenus complémentaires à ceux de leur travail sont donc plus grands. La réduction des dépenses publiques n'est pas évidente, et la dégressivité n'aidera donc pas à régler le problème fondamental pour la majorité des chômeurs : le manque d'offres d'emploi. La dégressivité du chômage ne sert à rien si elle reporte la charge sur les CPAS. Cette évolution ne réduit plus aujourd'hui l'appauvrissement des classes populaires dû au non-travail. Elle est intimement liée à celui-ci par le développement de ces nouveaux statuts précaires et mal payés. Aujourd'hui en Belgique, un citoyen sur cinq (21 % de la population) est menacé de pauvreté. Ces chiffres nous rappellent directement l'importance de la question du marché du travail pour saisir celle de la paupérisation des classes populaires.

Cette réforme répond donc très clairement à une volonté d'élargir la concurrence sur le marché du travail. En élargissant les catégories à « activer » et à contrôler, en renforçant les sanctions et la dégressivité, en dégradant la notion « d'emploi convenable », on met une pression supplémentaire sur le marché du travail, on renforce la marchandisation de la force de travail. Il nous faut donc saisir que cette obligation et cette pression sur les emplois auront un effet négatif sur l'ensemble des conditions de travail des autres travailleurs. Cela ne concerne pas seulement les « chômeurs » ou les allocataires du CPAS, mais l'ensemble de tous les travailleurs belges. Une telle mesure mettra une pression significative sur les salaires et le lien entre qualification et emploi. La détérioration

51 Laurent Gérard, « Entre "flexibilité" et "recul social", la Belgique tarde à se décider », *La Libre Belgique*, mis en ligne le 4-12-2012 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/781809/entre-flexibilite-et-recul-social-la-belgique-tarde-a-se-decider.html>.

de ce lien entraînera également une plus grande concurrence entre les travailleurs au prix d'une probable accentuation de la pénurie à l'égard des emplois offerts — surtout pour les travailleurs les moins qualifiés. Nous ne devons donc pas nous laisser enfermer dans un débat sur les « assistés » ou simplement sur le « chômage », mais envisager un problème global du monde du travail et du type de solutions que nous voulons apporter sur le problème de l'emploi.

Les enjeux du mouvement social

Ce tableau très sommaire des dynamiques actuelles en matière d'emploi et de politiques de lutte contre le chômage et la pauvreté ne doit cependant pas nous détourner des enjeux fondamentaux auxquels sera confronté le mouvement social dans les années à venir. Il faudra tout d'abord veiller à lutter ardemment pour conserver les barrières importantes qui existent en Belgique contre l'instauration d'un modèle de type allemand. Parmi celles-ci, on notera particulièrement l'importance de la présence syndicale. En effet, « ces lois témoignent aussi de la perte d'influence du syndicalisme allemand⁵² », une perte qui s'explique notamment par l'érosion du nombre de travailleurs syndiqués passant de 39 % en 1960 à 35 % en 1990 et 19,3 % en 2009⁵³. Il est également à noter que la contestation syndicale face à Schröder fut assez timide, car la peur de voir le SPD perdre aux élections et d'avoir à faire face à une droite encore plus agressive pesa dans la balance. Cependant, force est de constater que le SPD a quand même perdu les élections à la suite de cette réforme et que la droite n'a pas fait « pire ». L'importance de la présence et du combat syndical pour peser contre ce type de réformes est donc une leçon très importante de l'expérience allemande. Il en va de même pour notre modèle permettant des négociations collectives par secteur et non par entreprise comme c'est de plus en plus le cas outre-Rhin. Notre indexation des salaires et la présence d'un salaire minimum (tous deux absents en Allemagne) doivent aussi faire l'objet de notre attention.

Enfin, ces réformes ouvrent également une réflexion sur l'enjeu principal en termes théoriques, mais également pratiques, pour les mouvements futurs. Effectivement, les réformes Hartz, très radicales, accumulent pression sur les surnuméraires et déstabilisation du salariat. Si comme nous l'avons vu, cette combinaison permet d'attaquer un segment du salariat qui est précisément conçu — tant dans

52 Meike Brodersen, Jean Vandewattyne, « La crise et ses effets vus par des syndicalistes allemands de l'IG Metall », *Les Mondes du Travail*, n° 12, novembre 2012, p. 109.

53 *Ibid.*

les discours que dans la pratique — comme séparé des enjeux de la classe ouvrière, il devient essentiel de le penser conjointement. Car c’est cette séparation qui en fait tout l’intérêt pour réaliser des réformes très dures tout en s’épargnant une contestation sociale forte. La capacité qu’auront les organisations politiques et syndicales à sensibiliser et lier les enjeux des surnuméraires à ceux de la classe ouvrière « stable » déterminera en grande partie la réussite ou non des luttes à venir. Sans une unité entre ces différentes fractions du prolétariat et de ses différents enjeux, la contestation et les luttes auront peu de chances d’aboutir à des victoires. Plus que jamais, « prolétaires de tous les statuts, unissez-vous ! ».

Tableau 2⁵⁴. Présentation synthétique des lois Hartz

Loi	Principales dispositions
Hartz I (23-12-2002)	Réforme du service de l’emploi Création des PSA (<i>Personal Service Agentur</i>), agences de placement de personnel, agences privées auprès des agences pour l’emploi, s’engageant à placer les chômeurs dans des missions d’intérim.
	Intérim — Suppression des restrictions au recours à l’intérim (suppression de la durée maximale de 24 mois, de la nécessité de justifier par des raisons objectives, en cas de renouvellement des missions d’intérim, du délai de carence de trois mois entre deux missions). — Possibilité pour un employeur d’appliquer pendant six semaines des conditions de travail différentes de celles prévues pour les salariés réguliers de l’entreprise dans le cadre d’une convention collective.
	Réforme de l’indemnisation du chômage Les délais de présentation à l’agence pour l’emploi sont réduits, les chômeurs ne justifiant pas de raisons sérieuses sont tenus d’accepter un emploi sur l’ensemble du territoire pour un salaire pouvant être inférieur à l’allocation, et la charge de la preuve est renversée, le chômeur ayant désormais à prouver le caractère inacceptable de l’offre d’emploi pour ne pas subir de sanctions.
	Réforme du service de l’emploi Introduction de bons de formation : création d’un nouvel instrument à destination des chômeurs.

54 Constitué à partir de : Odile Chagny, « Les réformes du marché du travail en Allemagne », *Revue de l’IRES*, n° 48, 2005, p. 8 et Mechthild Veil, « Les lois Hartz, plus qu’une réforme du marché du travail ? » *Chronique internationale de l’IRES*, n° 92, janvier 2005.

Hartz II (23-12-2002)	Réforme des emplois aidés : minijobs et midi-jobs La loi assouplit le dispositif des minijobs (rémunérés moins de 400 euros mensuels) et crée une zone de modulation (midi-jobs) pour les rémunérations comprises entre 400 et 800 euros. On y supprime également tout plafonnement des horaires. L'exonération de cotisations sociales pour les salariés est totale pour les minijobs, elle est partielle pour les midi-jobs. Réforme des emplois aidés : Ich AG Dispositif de soutien à la création d'entreprises unipersonnelles. (Public ciblé : bénéficiaires des allocations de l'assurance ou assistance chômage, ou encore des programmes ABM et SAM, emplois aidés.) Réforme du service de l'emploi Mise en place des Job Center. Transformation des agences pour l'emploi des Länder en guichet unique. L'idée est de réunir agence pour l'emploi et bureaux d'aide sociale auparavant séparés.
Hartz III (23-12-2003)	Réforme du service de l'emploi Mise en place de nouveaux instruments de pilotage au niveau fédéral, accroissement de l'autonomie au niveau local, augmentation du taux d'encadrement des chômeurs. Les agences cessent d'être administrées par des directives centrales, mais se voient fixer un cahier des charges dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des agences locales. Réforme de l'indemnisation du chômage La durée maximale du bénéfice des aides est réduite de trois à deux ans, sauf pour les personnes âgées de 55 ans et plus, pour lesquelles elle est maintenue à trois ans. Enfin, l'aide est désormais forfaitaire (jusqu'à 300 euros par mois), et ne fait désormais plus référence aux conventions collectives. Réforme des emplois aidés Fusion des dispositifs ABM et SAM. Réduction de la durée maximale des contrats aidés.
Lois sur les réformes du marché du travail (24-12-2003)	Assouplissement de la loi sur le licenciement Relèvement de 5 à 10 salariés du seuil de protection contre le licenciement abusif. Modification des critères de choix social des salariés en cas de licenciement pour des motifs tenant à l'établissement (motifs économiques). Réforme de l'indemnisation du chômage Réduction à 18 mois de la durée maximum de bénéfice de l'assurance chômage (32 mois auparavant).

Réforme de l'indemnisation du chômage

Fusion de l'aide sociale et de l'assistance chômage pour donner une catégorie unique donnant accès à l'allocation chômage II (ALG II, *Arbeitslosengeld II*) de 382 euros pour les personnes aptes à travailler.

À la différence de la précédente aide aux chômeurs (*Arbeitslosenhilfe*), l'allocation n'est plus en corrélation avec le salaire antérieur et n'admet plus l'idée d'un emploi « non acceptable ». Ce système détruit ainsi, au bout de douze mois (période au bout de laquelle on tombe dans l'allocation chômage II), toute garantie de lien entre sa qualification professionnelle et son emploi.

**Hartz IV
(24-12-2003)**

Les conditions d'acceptabilité d'un emploi sont particulièrement durcies par rapport à l'ancienne allocation d'assistance chômage. Toutes les offres d'emploi, y compris celles rémunérées en deçà des conventions collectives, sont en effet considérées comme convenables, la seule limite inférieure au salaire étant celle d'un salaire « contraire aux bonnes mœurs ».

De nouveaux dispositifs d'insertion dans le secteur non marchand sont mis en place : les travaux d'utilité publique rémunérés à 1 euro de l'heure. Ces activités, d'une durée limitée à six ou neuf mois, ne sont pas considérées comme des emplois au sens juridique du droit du travail, mais entrent dans la catégorie des emplois acceptables pour les bénéficiaires de l'allocation de chômage II.



Quelles leçons tirer de l'expérience française des 35 heures ?

Depuis son retour au pouvoir en 2002¹, la droite française, évidemment soutenue par le patronat, n'a eu de cesse que de vouloir faire disparaître la législation sur les 35 heures. Faute, jusqu'à présent, de le pouvoir, force lui a donc été de ne parvenir qu'à « déverrouiller » et « assouplir » les règles du Code du travail qui fixent les modalités de la durée hebdomadaire du travail. Comment interpréter un tel acharnement, sinon comme le rappel à ceux qui pourraient l'avoir oublié que la détermination de la durée du travail est un enjeu central du rapport de forces entre les classes. Aussi, sa fixation dans un corpus institutionnalisé de règles est-elle, a fortiori, un élément essentiel de protection des intérêts des travailleurs. Libératrice pour les travailleurs, sa réduction ne peut qu'apparaître comme fondamentalement contraire aux intérêts patronaux et donc insane aux yeux de ceux des politiques qui les défendent. L'expérience française des 35 heures — expérience solitaire dans la période actuelle — de réduction collective du temps de travail est à cet égard particulièrement riche d'enseignements.

Rappel sommaire de l'histoire de la législation du temps de travail en France

On a du mal aujourd'hui à imaginer ce que furent les conditions de travail aux débuts de l'ère industrielle, en ce moment où « la naissance de l'industrie amène dans le dernier tiers du 18^e une perturbation violente, qui emporte comme une avalanche toute barrière imposée par la nature et les mœurs, l'âge le sexe, le jour et la nuit... Le capital était en pleine orgie... » (K. Marx, *Le capital*.)

À sa manière, à son corps défendant en quelque sorte, par les limites dérisoires qu'elle apportait, la première véritable législation, celle du « Factory Act » anglais de 1833, en témoigne pourtant : pas plus de 15 heures par jour pour les

Jacques Rigaudiat (jacques.rigaudiat@wanadoo.fr) est économiste. Il fut conseiller social de L. Jospin, Premier ministre français, de 1997 à 2002. Il a publié *Les trente-cinq heures et l'emploi*, La documentation française, 1983 ; *Réduire le temps de travail*, Syros, 1996 ; *Le nouvel ordre prolétaire*, Éditions Autrement, 2007. Le présent article fut publié le 10 mars 2012 sur le site de la Fondation Copernic, <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article576>.

1 Cet article date du 10 mars 2012, avant l'élection de François Hollande à la présidence française.

adultes, pas plus de 69 heures par semaine et de 12 heures par jour pour les treize à dix-huit ans, pas plus de 48 heures par semaine ni plus de 8 heures par jour pour les neuf à treize ans...

Dans ce mouvement historique de réduction, la France fut quelque peu en retard sur les autres pays européens. Ce n'est en effet qu'en 1841 qu'y fut promulguée la première loi sur la durée du travail, mais elle ne fixait que la limite de la journée de travail des enfants, alors que les travailleurs britanniques luttèrent déjà pour la journée de 10 heures. Sans doute, au moment de la révolution de 1848, la journée de travail fut-elle fixée à 10 heures, mais cette avancée fut de brève durée et très vite abrogée par le Second Empire... Il fallut, en fait, attendre un demi-siècle supplémentaire et la première arrivée — controversée, comme on sait, au sein du mouvement ouvrier — d'un social-démocrate au gouvernement pour qu'une nouvelle étape soit franchie : ce fut la loi Millerand de 1900 sur la journée de 10 heures.

Depuis ses origines, l'histoire de la réduction du temps de travail se confond donc largement en France avec celle de la gauche au pouvoir et des rapports de forces sociaux que cette présence tout à la fois traduit et autorise. La suite ne le démentira pas. Avec le Front populaire, 1936 vit la semaine de 40 heures et l'instauration, encore très vivace dans la mémoire française, de deux semaines de « congés payés ».

Là encore, il fallut attendre près d'un demi-siècle pour qu'une nouvelle page soit écrite. « Travailler moins, pour travailler tous et vivre mieux », cette revendication syndicale phare des années soixante-dix devient alors un objectif politique. Ainsi, au retour de la gauche en 1981, les trente-cinq heures sont inscrites dans les propositions de F. Mitterrand. Avec la cinquième semaine de congés payés qui l'accompagnera, seule la première étape, celle des 39 heures, sera alors franchie. Après le changement de politique intervenant en 1983, il ne sera plus guère question de poursuivre le mouvement initialement projeté. Cette thématique ne sera, de fait, reprise qu'en 1995 par L. Jospin lors de sa campagne pour les présidentielles, dans le cadre du « droit d'inventaire » qu'il estimait nécessaire d'exercer au regard de la politique menée depuis 1981. Il entendait ainsi, en particulier, s'opposer à la phrase de F. Mitterrand, selon laquelle « en matière d'emploi on a tout essayé ». Devant la montée du chômage, le retour des trente-cinq heures s'entendait ainsi comme l'affirmation d'un volontarisme fort dans la politique d'emploi et de la priorité mise à la lutte contre le chômage.

Cette promesse politique sera tenue. Deux lois successives, en 1998, puis 2000, concernant l'ensemble des salariés du privé, conduisirent à un remodelage complet de la législation du temps de travail ; elles seront accompagnées en 2000

d'un ensemble de dispositions concernant les agents des trois fonctions publiques (État, hôpitaux, collectivités territoriales) fixant leurs horaires en conséquence. Dix années plus tard, il faut, bien sûr, en faire le bilan.

La place de la réduction du temps de travail

Mais avant d'en venir à l'analyse des modalités de mise en place et des conséquences de la législation française sur les trente-cinq heures, encore faut-il la replacer dans l'enjeu d'ensemble qui est le sien et au regard duquel elle doit, en définitive, être jugée. Au-delà de ses spécificités propres, la France s'est, en effet, inscrite dans un mouvement qui dépasse, et de loin, sa propre histoire.

Depuis toujours, la limitation du temps de travail est un enjeu essentiel pour le mouvement ouvrier, syndical comme politique. Il faut à cet égard rappeler les termes adoptés en 1866 par le Congrès de Genève fixant les statuts définitifs de la Première internationale : « Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer [...] Nous proposons huit heures pour limite légale de la journée de travail. » Se souvenir, aussi, que le 1^{er} Mai, fête du Travail et moment privilégié de mobilisation collective générale, commémore depuis 1890 une manifestation pour la journée de huit heures, qui se déroula à Chicago en 1886 et fut sauvagement réprimée.

Au-delà donc de sa fixation dans un objectif particulier — la journée de huit heures hier, la semaine de trente-cinq heures aujourd'hui —, la « limitation de la durée du travail » est « une condition préalable » de l'émancipation des travailleurs. Elle n'est pas l'expression, contingente, d'un moment qui, progrès social aidant, serait désormais dépassé, mais bel et bien l'horizon, sans cesse mouvant, sans cesse à redéfinir, de la limitation du pouvoir du capital et de l'affirmation de celui des travailleurs. En limitant la base objective sur laquelle le capital peut fructifier, elle réduit ainsi l'espace de sa valorisation face à celui, installé, mais toujours fragile, du pouvoir d'achat des travailleurs.

« La journée de travail n'est pas une grandeur constante, mais une grandeur variable. Une de ses parties est bien déterminée par le temps de travail qu'exige la reproduction continue de l'ouvrier lui-même, mais sa grandeur varie suivant la longueur ou la durée de surtravail. La journée de travail est donc déterminable, mais, par elle-même, elle est indéterminée [...]. Le capitaliste soutient son droit comme acheteur quand il cherche à prolonger cette journée aussi longtemps que possible [...] ; de son côté, le travailleur soutient son droit comme

vendeur quand il veut restreindre la journée de travail [...]. Il y a donc ici une antinomie, droit contre droit [...] entre deux droits égaux : qui décide ? La force. Voilà pourquoi la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail... » (K. Marx, *Le capital*, livre I^{er}, tome 1.)

Or, de ce point de vue, le moment que nous vivons n'est pas anodin. Depuis approximativement le dernier quart du siècle précédent², le capital s'organise pour surmonter sa crise de valorisation. S'appuyant sur la montée d'un chômage de masse et une précarisation croissante, il se fixe de nouveaux objectifs de profitabilité et il a pour cela profondément renouvelé les modalités d'exploitation de la force de travail³. Cette réalité nouvelle a une traduction concrète : au cours de cette période, le partage de la richesse produite s'est transformé au bénéfice des profits et au détriment des salaires. En clair, le capitalisme a réussi à aggraver le taux d'exploitation afin de restaurer le taux de profit. Ce qui est particulièrement notable, c'est que ce déplacement de la frontière entre salaires et profits au sein de la valeur ajoutée est un mouvement qui est constaté dans tous les pays de capitalisme développé sans exception⁴. Il ne s'agit ainsi pas d'un accident isolé, mais bel et bien d'une modification profonde et concomitante des modalités de mise en valeur du capital. Aussi, peut-on à bon droit parler ici d'un nouveau stade du capitalisme. J'ai pour ma part proposé de l'appeler le « walmartisme », du nom de l'entreprise — Walmart — qui est à la fois le plus important employeur privé et celle qui tire profit de la manière la plus symptomatique d'une organisation mondialisée.

Il s'agit ainsi de faire aujourd'hui face à des conditions d'exploitation aggravées par rapport à celle de la période dite des « trente glorieuses », c'est pourquoi la question du temps de travail et de sa limitation se pose donc aujourd'hui avec une acuité toute particulière.

Durée du travail : évolution historique et enjeu actuel

La durée du travail est un enjeu clé de la lutte des classes et donc une variable essentielle des régulations économiques capitalistes ; cette proposition théorique s'est bel et bien profondément inscrite dans les faits : la réduction du

2 L'objet de cet article n'étant pas l'analyse de la crise, qu'il nous suffise donc ici d'indiquer, car ce sont deux repères commodes, deux moments symptomatiques de ce retournement : la suppression de la convertibilité-or du dollar et sa première dévaluation (1971) et le premier choc pétrolier (1973).

3 Pour une analyse des modalités particulières à la France de ce mouvement de surexploitation, cf. J. Rigaudiat, « Travail : la nouvelle grande transformation ? », *Les temps nouveaux*, hiver 2010-2011.

4 Sur ces points, cf., en particulier, les travaux de M. Husson, accessibles sur son blog : hussonet.free.fr.

temps de travail a historiquement joué ce rôle. C'est là un fait aisé à établir. Aujourd'hui, les durées annuelles de travail, qui dans l'ensemble se sont réduites au cours de la dernière période, sont désormais de l'ordre de 1 750 heures annuelles dans l'ensemble de la zone OCDE, avec des variations importantes selon les pays (cf. tableau 1).

Tableau 1. Durée annuelle du travail par personne ayant un emploi — 2002-2010

	2002	2010
Pays-Bas	1 348	1 377
Allemagne	1 445	1 419
Danemark	1 578	1 542
France	1 537	1 562
Royaume-Uni	1 696	1 647
Espagne	1 721	1 663
Ensemble OCDE	1 787	1 749
États-Unis	1 810	1 778

Source OCDE

Il faut d'abord bien mesurer à quel point cette situation correspond à une évolution radicale par rapport aux conditions de travail qui prévalaient à la fin du 19^e siècle.

Pour prendre spécifiquement le cas de la France, la première enquête statistique sur ce sujet⁵, réalisée en 1891, fait état pour les salariés de la région parisienne de 290 jours de travail par an, et d'une durée journalière moyenne de 10 heures et demie, soit 3 045 heures de travail dans l'année. Pratiquement, on peut donc à bon droit dire que nous travaillons aujourd'hui à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents ! Il faut, ensuite, examiner les conditions et effets macroéconomiques d'une évolution aussi radicale (cf. tableau 2).

Tableau 2. Croissance, productivité et emploi, France — 1890-2008

Taux de croissance annuels en %	1890-1939	1950-1975	1980-2008
PIB	+ 0,9	+ 5,0	+ 2,0
Productivité horaire	+ 1,5	+ 5,3	+ 2,2
Volume de travail	- 0,6	- 0,3	- 0,2
Durée du travail	- 0,7	- 0,7	- 0,7
Emploi	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,5

Source : M. Husson, M. Husson, « Droit à l'emploi ou revenu universel ? », Cahiers de l'émancipation, 2011.

5 *Salaires et durée du travail en Île de France en 1891*, Office du travail, 1897.

On peut, sans craindre de se tromper, affirmer que dans l'histoire du capitalisme il n'y a pas de période où la croissance économique ait été durablement supérieure aux gains de productivité (horaire). Pour parler comme Marx, du fait de la concurrence anarchique propre au capitalisme et des conditions de l'accumulation du capital, le « développement des forces productives » conduit à ce que la puissance du travail progresse au moins aussi rapidement que le « tas de marchandises », — forme que prend la richesse dans les sociétés marchandes en général et capitalistes en particulier. Aussi la quantité de travail nécessaire pour la production (le « volume de travail » dans le tableau 2, ce que les macroéconomistes appellent l'« activité ») ne progresse-t-elle pas et même, dans le cas le plus général, ne cesse de se réduire. C'est ce que montre l'exemple français, qui ne sert ici qu'à illustrer une réalité qui est celle de l'ensemble des pays « développés ». La conclusion est donc claire : si le volume total de travail disponible diminue, il ne peut y avoir de création globale et durable de l'emploi sans une réduction du temps travaillé par personne. Que l'on permette cette « robinsonnade » illustrative : en France, sans la réduction du temps de travail, si l'emploi avait dû se contracter comme le volume d'heures de travail offertes, il n'aurait ainsi plus été en 2008 que de 40 % de ce qu'il était en 1890 ! Nul doute : l'emploi et la lutte contre le chômage sont bien l'enjeu.

La réduction du temps de travail aujourd'hui : les trente-cinq heures, durée légale, une exception française

Jugées comme une « expérience hasardeuse » par le président de la République de l'époque, J. Chirac, les lois Aubry — du nom de la ministre de l'Emploi du premier ministre socialiste L. Jospin — ont depuis lors fait l'objet de nombreuses évaluations⁶.

Mais d'abord, il faut rappeler la mécanique des deux lois successives. La première loi Aubry est votée le 13 juin 1998, elle fixe la durée légale⁷ du travail à trente-cinq heures au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et au 1^{er} janvier 2002 pour les autres. La première échéance, celle de 2000, concerne 80 000 des 1,3 million d'entreprises et les trois quarts des 14,5 millions de salariés du privé. Cette loi comporte deux volets. D'une part, est annoncée

6 En particulier, celles de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ainsi, le numéro spécial « La réduction du temps de travail » de sa revue *Économie et statistique*, n° 376-377, juin 2005, qui en donne un panorama, à ce jour le plus complet. Voir : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=eco376>.

7 Rappelons que la durée hebdomadaire légale n'est pas un butoir, elle sert de point de départ au calcul des heures supplémentaires, qui sont payées à un taux majoré.

une réduction de la durée légale du travail, fixée par la loi et considérée comme l'élément moteur du processus ; le deuxième volet renvoie la question des modalités de mise en œuvre — heures supplémentaires, temps de travail des cadres, modulation, temps partiel, SMIC — au vote, en 2000, d'une seconde loi. Celle-ci devra s'inspirer du contenu des négociations collectives de branche et d'entreprise intervenues entre-temps. C'est assez dire que l'existence d'une dynamique vigoureuse de négociation et un nombre important d'accords de réduction du temps de travail avant le vote de la seconde loi étaient les conditions nécessaires à la réussite de ce processus.

L'originalité propre de cette démarche est donc d'avoir voulu à la fois donner un rôle central à la loi, afin de marquer la volonté politique de mettre en place une norme nouvelle de durée du travail à une date à la fois proche et certaine, tout en offrant un large espace à la négociation contractuelle. L'affirmation de cette volonté devant permettre de débloquer la situation, en contraignant le patronat à engager les négociations auxquelles il s'était toujours refusé, et en ouvrant la perspective que le contenu des accords définissant les modalités concrètes de cette réduction soit ensuite validé dans la seconde loi. Les effets en sont aujourd'hui encore discutés et leur examen détaillé excéderait le propos qui est ici le nôtre. Il faut néanmoins en rappeler les traits saillants.

Effets sociaux d'abord. Il est incontesté que la seconde loi, celle de 2000 censée tirer les conséquences législatives pratiques des accords de branche et d'entreprise, est venue renforcer la flexibilité interne⁸, notamment l'annualisation des horaires, et que la pression sur le travail s'est accrue, les employeurs s'étant efforcés de récupérer par des gains de productivité supplémentaires l'espace qui leur avait été pris par la réduction du temps de travail et les embauches corrélatives. Il reste que c'est là, pour une large part, le résultat du rapport des forces qui s'est cristallisé dans le processus de négociations intermédiaire aux deux lois.

Effet macroéconomique, enfin. Contrairement à ce qui avait pu être craint, la loi a eu un effet immédiat de réduction de la durée effective : près de 3 heures de moins entre le début 1997 et la fin 2001 dans le champ des entreprises concernées, un peu plus de 2 heures de durée hebdomadaire sur l'ensemble des entreprises (cf. ci-après tableau 3)⁹.

8 Flexibilité « interne », qui fait fluctuer les horaires de travail des salariés, par opposition à la flexibilité « externe », qui est celle des contrats de travail précaire : contrats à durée déterminée, intérim, qui font alterner périodes d'emploi et périodes de chômage.

9 A. Gubian, et al., « Les effets de la RTT sur l'emploi : des simulations ex-ante aux évaluations ex-post », dans *Économie et Statistique*, op. cit. Si la baisse apparente de la durée a bien été de 3 heures sur cette période, certains mécanismes sont venus en réduire l'effectivité : exclusion des pauses préexistantes du calcul de la durée effective, jours de RTT (qui réduisent la durée annuelle, mais non la

Concernant l'effet sur l'emploi, un certain consensus s'est dessiné autour d'une fourchette variant, selon les approches retenues, entre 350 000 et 500 000 emplois créés. Comparé à celui de 14,5 millions de salariés du privé concernés, ce chiffre correspond à un « rendement » compris, selon que l'on se situe en haut ou en bas de cette fourchette, entre 45 % et 63 % du plein effet mécanique¹⁰ d'une telle réduction ; le complément (entre, donc, un peu plus de 50 % et 1/3) ayant été récupéré par les employeurs sous la forme de gains de productivité complémentaires, à travers l'intensification du travail.

Mais au-delà de ce bilan et de ses contrastes, ce qui apparaît avec force aujourd'hui, c'est que ce mouvement politique volontariste est resté isolé. Aucun autre pays ne s'est à ce jour lancé dans une politique homologue de réduction de la durée définissant la base de calcul des horaires collectifs. La semaine de trente-cinq heures est demeurée une exception française. Quant à la France, la droite n'a eu de cesse que de vouloir remettre en cause cette exception...

La contre-révolution libérale et la réduction du temps de travail

La période récente, qui depuis 2002 a vu, en France, le retour de la droite, est celle d'un paradoxe absolu : alors que les trente-cinq heures y demeurent la référence légale, le temps de travail s'y est accru, alors... qu'il s'est réduit dans les autres pays (cf. tableau 1 ci-dessus), qui n'ont pourtant pas fait de la semaine de trente-cinq heures leur référence !

À considérer les données statistiques (cf. tableau 3), il faut se rendre à l'évidence : à défaut d'avoir réussi à remettre frontalement en cause la durée légale, à travers les multiples dispositions « d'assouplissement » des trente-cinq heures des quatre lois successives qu'elle a fait voter sur ce sujet¹¹, la droite française a réussi à faire marcher la machine à l'envers, à augmenter la durée effective des salariés travaillant à temps plein (en moyenne deux heures de plus qu'en 2002) et à retrouver ainsi les horaires effectifs d'avant les trente-cinq heures.

durée hebdomadaire), requalification en temps plein de salariés à temps partiel, en sont les principaux.

10 La durée du travail était initialement de 41,1 heures en 1997, sa réduction de 2,2 heures correspond donc à une baisse de près de - 5,4 %. De leur côté, 350 000 créations d'emplois correspondent à 2,4 % des emplois existants et 500 000 à + 3,4 %. Le rapport de ces deux pourcentages au premier donne ainsi un « rendement/emploi » compris entre 45 et 63 %.

11 Sur ce point précis, cf. l'entrée « heures supplémentaires » dans *Sarkozy, bilan de la casse*, Fondation Copernic, éditions Syllepse, janvier 2012. Voir : http://wiki.fondation-copernic.org/notes/bilan/pages/travail/heures_supplementaires.

Tableau 3. Durée hebdomadaire du travail et recours au temps partiel, en Europe — 1994-2010.

Durée hebdo en %	Salariés temps plein			Salariés temps partiel			Part femmes dans temps partiel
	1997	2002	2007	1994	2002	2010	2010
Pays-Bas	41,3	40,7	40,9	28,9	33,9	37,1	75,0
Danemark	39,9	40,3	38,8	17,3	16,0	19,5	63,2
Allemagne	41,7	41,4	41,7	13,5	18,8	21,7	80,4
Zone Euro	41,4	41,0	41,6	—	—	—	—
France	41,1	38,9	41,0	13,8	13,8	13,6	78,1
Espagne	42,3	41,8	41,9	6,4	7,7	12,4	78,2
Royaume-Uni	44,9	43,9	43,0	22,4	23,3	24,6	74,9

Sources : Eurostat (temps plein), OCDE (temps partiel)

Simultanément, alors qu'au-delà de fluctuations limitées aucune tendance ne se dégage véritablement dans les pays du cœur européen — ce dont témoigne le fait que la durée hebdomadaire du travail des travailleurs à temps plein de la zone euro reste grosso modo étale —, il y a pourtant bien une nette réduction de la durée du travail de l'ensemble des salariés. Elle résulte strictement du seul fait d'une importante poussée du travail à temps partiel.

Comme le précise une récente analyse, « globalement, la baisse de la durée annuelle moyenne du travail est similaire en Allemagne et en France, soit environ 135 heures entre 1992 et 2006, mais en Allemagne elle s'explique principalement par la hausse du temps partiel¹² ».

Résumons : la droite n'aime pas les formes collectives de réduction du temps de travail ; là où elles existent — et la France en est l'exemple typique —, elle tente aujourd'hui par tous les moyens de les remettre en cause. Néanmoins, contrainte, volens nolens, de reconnaître la nécessité structurelle que le mouvement de réduction du temps de travail se poursuive, elle a, par contre, une appétence certaine pour le temps partiel, qu'elle s'efforce, non sans succès, de développer.

C'est, évidemment, que dans cette forme individuelle de temps de travail, la question des salaires et de leur maintien — celle dite de la « compensation salariale » — ne se pose en aucune façon, puisqu'ils sont ici fixés *prorata temporis*. Le temps partiel est d'autant plus aimé des néolibéraux qu'il n'est pas une « li-

12 G. Bouvier, F. Diallo, « Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde », *INSEE Première*, n° 1273, janvier 2010.

mitation de la journée de travail » — c'est-à-dire une réduction du temps de travail disponible pour la plus value —, mais son partage. Il permet ainsi de mettre en cause « le temps de travail qu'exige la reproduction continue de l'ouvrier ».

Bien que l'on s'efforce de présenter le temps partiel comme un vertueux « temps choisi », en rapport avec la réalité sociale, le statisticien a dû, lui, se résoudre à l'évidence et chiffrer le « sous-emploi », c'est-à-dire le nombre de ceux qui, bien qu'ayant un emploi, souhaiteraient pouvoir travailler plus longtemps. Pour la France, les chiffres sont éloquentes : 1,5 million de salarié(e)s sur 4,5 millions de travailleurs à temps partiel, tout particulièrement des femmes employées. Le temps partiel est fondamentalement un temps partiel contraint pour les femmes des couches populaires. Enfin, en reportant sur une mutualisation familiale la contrainte économique de reproduction de la force de travail, cette (re)privatisation de la socialisation permet au passage de faire l'économie de services collectifs (de garde des enfants en particulier) qui sans cela seraient indispensables. Au total, sous les habits de la modernité la plus achevée, il s'agit là ni plus ni moins que de la résurgence implicite d'un modèle social qui n'est, hélas, que trop connu, celui qui a conduit à enfermer les femmes dans la représentation traditionnelle du « *Kinder und Küche* », si l'on veut bien, en ce 21^e commençant, faire grâce du troisième K de ce détestable triptyque !

**

Clairement, à travers les formes qu'elle combat comme celles qu'elle promet, la contre-révolution libérale à laquelle nous devons aujourd'hui faire face veut mettre à bas l'édifice historique de protection collective des salariés et de confinement du pouvoir du capital que les luttes sociales comme les avancées politiques ont permis de construire. Elle voudrait lui substituer une complète individualisation de la relation de travail. Le temps de travail est évidemment l'un des lieux privilégiés de cet affrontement, et l'exemple très spécifique de la France permet d'en lire clairement les linéaments.

Mais, ce combat-là n'est bien sûr pas que national. Les institutions européennes une fois de plus, en ce domaine comme en bien d'autres, se montrent — si l'on ose le dire — exemplaires, en s'efforçant de s'en tenir à un très remarquable minimalisme. La directive « temps de travail »¹³ s'en tient à ceci : liberté

13 Directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003, « concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail ».

totale des relations contractuelles, tout juste limitées par des durées maximales : pas moins de 11 heures de repos consécutives par jour (art. 3) — ce qui laisse, compte tenu de la pause méridienne, quand même 12 heures potentielles de travail journalier, ce qui, en France, correspond à la législation de... 1848 — et pas plus de 48 heures de travail par semaine (art. 6), soit notre législation de 1919 ! Et que dire, évidemment, des conditions de travail dans les pays émergents, qui nous renvoient à ce moment originel du capitalisme, qu'on aurait tort de croire nécessairement révolu à jamais¹⁴.

Pour le capital, « l'orgie » n'est pas que pour les livres d'histoire. Nostalgique à jamais des délices de ses origines, c'est, tout au contraire, l'horizon d'avenir qu'il se fixe. ■

14 Ainsi, en Chine, par exemple, des journées couramment de 10 à 14 heures, et au-delà de l'horaire légal supposé de 40 heures hebdomadaires, des heures supplémentaires mensuellement de 140 voire 160 heures. Cf. « Tragedies of globalization ; the truth behind electronic sweatshops », *China Labor Watch*, 12 juillet 2011.

Un temps plein plus court pour tous

La semaine de 30 heures comme projet politique

Le projet d'une réduction significative du temps de travail et sa redistribution au profit de tous les chercheurs d'emploi ouvre la voie à une réorganisation du travail social — avec des conséquences importantes pour l'organisation de la reproduction sociale et matérielle de la société. Un tel projet a pour but une appropriation par les travailleurs des bénéfices de l'accroissement de productivité du travail capitaliste organisé — pas par une consommation supplémentaire, mais sous forme de plus de temps libre disponible. En outre, cela permettra de vaincre le chômage et la pauvreté qui l'accompagne, de même que la désorientation et l'impuissance des classes travailleuses qui en découlent.

De cette manière, les plus importants bras de levier de la domination économique du capital sur les travailleurs par le monopole de la propriété, par la concurrence entre les salariés et, partant, par la disponibilité illimitée de leur temps de travail en deviendraient significativement entravés. Un tel changement politique de l'organisation du travail social conduirait à remettre en question le principe même de ce levier — le monopole de la propriété. Mené à son terme, ce processus mettrait fin à l'organisation privée du travail et de la reproduction sociale, dépendante de l'utilisation du capital privé.

Un nouveau standard pour des relations de travail normales, basé sur des journées de six heures et des semaines de 30 heures, dans un nouveau contrat de travail — un temps plein plus court pour tous — ne serait-ce pas une nouvelle « victoire de l'économie politique de la classe ouvrière¹ » et le début de la victoire de la raison sociale² ?

Dans ce qui suit, nous présentons en quatre chapitres les éléments qui doivent être considérés en priorité dans la réalisation d'un projet politique de diminution du temps de travail.

Jörg Miehe est chercheur en sciences sociales à l'Institut Ursula Möllenberg à Gelsenkirchen. L'article dont celui-ci est une version abrégée, a été publié dans *Marxistische Blätter*, Heft 2-12, 50^e année, p. 43-50 (www.marxistische-blaetter.de).

1 <http://www.marxists.org/francais/ait/1864/09/18640928.htm>

2 Marx parlant du Bill des dix heures en Angleterre, dans son Adresse inaugurale à l'Association internationale des travailleurs ; voir aussi la journée des 8 heures et la révolution de novembre 1918 en Allemagne.

Aspects du chômage et de la diminution du temps de travail

Dans le débat sur la diminution du temps de travail, nous discuterons notamment des aspects suivants :

Les causes du chômage

Le chômage — en croissance depuis 1975 en République fédérale d'Allemagne — a des causes systémiques et historiques : la suraccumulation, le recul des taux de croissance de la production industrielle dans les pays développés, l'augmentation de la productivité par l'introduction de nouvelles forces productives ; début des années 70, la fin du régime mondial des devises de Bretton Woods et, depuis les années 80, un régime économique néolibéral renouvelé au niveau mondial avec pour conséquence un affaiblissement politique et économique des syndicats ; de façon croissante, une financiarisation transnationale de l'utilisation du capital et une intégration croissante des pays du tiers monde dans le régime d'investissement et d'exploitation des multinationales — une nouvelle étape de l'internationalisation et de la constitution d'un marché mondial.

Des effets rétroactifs d'origine politique

Le résultat en a été la dissolution économique graduelle des « relations normales de travail », de leurs limites — et cela pas seulement en RFA — et l'accélération politique massive de ce processus par la continuation et l'exacerbation par le gouvernement Schröder du SPD et des Verts de cette tendance néolibérale contre les salariés : des salaires insuffisants, des emplois à temps partiel imposé, des contrats à durée déterminée, du travail intérimaire à des salaires de dumping, une obligation plus large de faire des heures supplémentaires, souvent non payées, une augmentation de la charge de travail en raison de la réduction du personnel.

Gaspillage par marginalisation

La non-occupation de millions de travailleurs potentiels est un gaspillage de forces productives sociales. Simultanément, cela rend nécessaire une dépense sociale qui sans cela serait superflue : le financement du soutien aux chômeurs, qu'il s'agisse des contributions aux caisses de sécurité sociale ou des budgets publics.

Cela est alors utilisé comme prétexte bienvenu pour transformer démagogiquement les chômeurs de victimes des relations capitalistes en responsables de leur situation et de ces dépenses : la réduction des dépenses et la stigmatisation des chômeurs reçoivent un écho favorable parmi certains travailleurs — le résultat en est une division politique et mentale du salariat.

Érosion des relations sociales

- Le chômage est pesant jusqu'à l'insupportable pour les personnes touchées et leurs proches, en particulier dans les conditions des règlements Hartz IV.

- En période de faible croissance ou de crise de l'industrie et des services s'accroît la peur des licenciements, des tracasseries du régime Hartz IV, de la perte de l'épargne.

- Cette peur épuise la volonté de résistance des salariés dans les entreprises et lors des négociations pour les conventions collectives.

- Elle dissout également leur intégration sociale, de même que leur identité acquise par le travail — avec des conséquences dramatiques pour leur santé et leur style de vie, de même que pour la socialisation des enfants.

- La pression et le stress en découlent, graduellement, mais de façon croissante, d'abord dans les entreprises et ensuite dans les familles. L'assurance d'une base économique pour subvenir à la vie quotidienne disparaît pour les salariés, avec la possibilité même d'une disparition de cette base.

- Les heures supplémentaires et la pression au travail engendrent des charges psychiques croissantes et les maladies qui les accompagnent, non seulement dans les entreprises orientées vers le profit, mais aussi dans les services sociaux soumis aux économies.

Intérêts et perspectives

L'intérêt objectif des travailleurs salariés et des chômeurs réside donc dans une diminution du temps de travail et dans sa redistribution entre tous — un temps plein plus court pour tous :

- Pour les uns : suppression des heures supplémentaires et du stress, sécurisation des contrats de travail, diminution du travail à temps partiel forcé, remise en place de salaires assurant l'existence et libération de la peur de l'avenir, démantèlement de la concurrence à l'emploi.

– Pour les autres : sortie du chômage, de la pauvreté et de la dépendance avilissante du statut Hartz IV et réappropriation de son indépendance, fin de la nécessité de se laisser mettre en concurrence avec les autres travailleurs et chômeurs, fin de la mise au pilori médiatique.

– Pour les femmes et les hommes : la division du travail entre hommes et femmes au sein du travail salarié et au sein du ménage et de la famille — division qui découle en partie d’une contrainte économique et d’une exigence politique — est un dysfonctionnement fondamental qui n’est plus acceptable. Pour la plupart des femmes, des temps de travail trop courts avec des revenus trop faibles ne permettent pas de mener une vie indépendante, en particulier avec des enfants ; pour les hommes, des temps de travail trop longs ou trop courts, avec des salaires insuffisants pour un nombre croissant d’entre eux, ne permettent pas de s’épanouir avec sa femme et ses enfants dans une répartition des tâches ménagères et des soins donnés aux enfants et tout simplement pouvoir vivre. La marginalisation et la discrimination d’abord, et l’exploitation ensuite, touchent en premier lieu les femmes et, à travers elles, aussi les enfants.

Leur intérêt objectif — et pas seulement celui des femmes — réside dans un temps plein plus court (avec un salaire complet et un contrat de travail sûr). Cela générerait une base financière et économique propre et serait le fondement d’un style de vie sociale indépendant et d’une émancipation, avec ou sans enfants. La nécessité d’avoir un partenaire disparaîtrait. L’amélioration de la condition des femmes dans la vie professionnelle est alors une condition pour une amélioration des conditions de développement des enfants. Et cela devrait conduire à une répartition équilibrée entre hommes et femmes des tâches ménagères ainsi que des soins prodigués aux enfants.

Un temps plein plus court est donc aussi une nécessité urgente pour le développement sociétal de la reproduction sociale. D’en faire également une motivation pratique, c’est la tâche du projet politique de réduction du temps de travail.

– Réduction de la transformation des progrès de productivité en salaire supplémentaire pour une consommation supplémentaire, ce qui provoque des dépenses supplémentaires de matières premières et d’énergie.

– Le gain de temps sert à la place pour son épanouissement personnel et ses loisirs.

– Renforcement de l’orientation écologique des processus de production et de travail dans la société !

– Refoulement de la pauvreté et arrêt de l’appauvrissement.

– Amélioration de la santé de la population par la diminution du stress, de l'angoisse et des heures supplémentaires chez tous les salariés mais aussi chez les clients et le personnel des services de santé et une diminution de la fréquence des accidents de travail.

Considérations théoriques

D'où provient le chômage?

Cette question doit se traduire en deux autres questions :

– Comment arrive-t-on à une demande et à une occupation du travail salarié dans le mode de production capitaliste ?

– D'où vient l'offre en forces de travail salarié dans le développement historique des sociétés capitalistes ?

Demande du capital en travailleurs salariés et leur occupation

Le mode de production industriel capitaliste présente deux tendances contradictoires. D'un côté, il économise par le progrès technique dans la production, ainsi que dans les produits, le temps de travail nécessaire pour une quantité de produits donnée. Cela signifie qu'une quantité donnée de produits peut être produite par des travailleurs qui travaillent moins longtemps ou bien qu'un certain nombre de travailleurs deviennent superflus.

D'un autre côté, les propriétaires du capital productif étendent, lors de sa valorisation dans le système de concurrence, le champ de la production industrielle : ils agrandissent les usines existantes et en fondent de nouvelles, remplacent par des produits meilleur marché ou de moins bonne qualité les anciens produits traditionnels, ou bien font produire de nouveaux produits sur base de nouveaux processus de production. Pour cela, ils peuvent allonger de façon limitée le temps de travail des forces de travail, mais à terme, ils doivent engager de nouvelles forces de travail.

La relation entre l'économie des forces de travail et l'extension de leur nombre dans le capital industriel est déterminée d'un côté par la vitesse et la profondeur des changements techniques — et de l'autre par l'extension du mode de production industriel à l'intérieur de chaque secteur économique.

La vitesse du renouvellement technique et donc le changement des rapports entre la masse du travail vivant au profit des machines, y compris l'utilisation

des sciences, mais aussi la vitesse de l'extension de la production industrielle, dépendent de diverses circonstances historiques liées à l'accumulation du capital.

Un secteur économique avec ses lieux de production est, en même temps, l'espace de vie des forces de travail et donc un débouché pour ceux qui y produisent et pour les industries externes de biens de consommation. Il en est de même pour les matières premières et les industries de biens d'équipement. L'ensemble de ces circonstances, produites par le capital, forme en retour l'environnement économique du capital individuel dans les secteurs économiques respectifs et les États.

D'où vient l'offre de travailleurs salariés ?

Puisque les usines et entreprises capitalistes apparaissent et existent dans un contexte historique déterminé, la réserve de forces de travail salarié s'alimente des libérations des anciens modes de production et croît via l'immigration et la reproduction des travailleurs salariés vivant déjà dans des rapports capitalistes.

Finalement, l'offre en travailleurs salariés est dépendante de la proportion de salariés par rapport à l'ensemble des actifs et de leur taux de reproduction — c'est-à-dire du rapport entre leur taux de natalité et de mortalité.

Pour illustrer cela, que l'on se souvienne de l'exemple historique de l'Angleterre que nous connaissons par le tome premier du *Capital*. Tout d'abord se présentent les « superflus » de la transformation capitaliste de l'agriculture, ensuite les travailleurs à domicile mis de côté par la concurrence des filatures. Pour les familles miséreuses de ces deux origines, c'était une nécessité vitale que les femmes puissent également vendre leur force de travail aux usines, de même que les enfants. S'y ajouta l'immigration irlandaise.

Ces trois sources d'offre en travailleurs salariés sont historiquement différentes. Elles ne sont ni directement, ni indirectement, voire pas du tout, dépendantes de l'accumulation du capital intérieur. Leur flux se modifie, de même que leur somme.

Les chiffres respectifs des forces de travail employées (dépendantes de la reproduction et de l'accumulation du capital) et potentielles (dépendantes du taux de reproduction et de la migration) ne sont pas des grandeurs constantes. En outre, les qualifications exigées (ne serait-ce que la discipline d'usine) ne durent qu'un temps et sont coûteuses. Il n'y a donc pas d'« équilibre » social et historique automatique entre les deux tendances mises en œuvre par l'accumulation

du capital, celle de l'économie et de l'extension du temps de travail exigé socialement et celle du besoin en forces de travail.

Les relations de marché mondial

Ces processus de concurrence sur le marché mondial et d'intégration au marché mondial, y compris le rattrapage de l'industrialisation sont de plus en plus efficaces. À court terme, ces tendances contradictoires mènent depuis des décennies à une diminution des besoins en forces de travail industriel dans les vieux centres industriels.

Il peut ainsi arriver que la diminution en cours des forces de travail dans les centres de production déjà établis soit contrebalancée ou même dépassée par l'accroissement des forces de travail lors de l'extension ou de l'établissement d'autres centres de production. Cela est typique pour les sociétés qui s'industrialisent rapidement et pour l'établissement de lignes de production complètement neuves ou d'infrastructures (par exemple, les chemins de fer, les réseaux de distribution d'énergie, la digitalisation des télécommunications, etc.). À l'inverse, la diminution des forces de travail par le progrès technique et l'importation de marchandises meilleur marché de l'étranger peut ne pas être compensée par les installations de nouvelles productions domestiques, même quand existe une grande production industrielle à l'exportation.

Cette situation est celle que l'on connaît depuis 1975 en RFA et de façon générale dans les pays capitalistes développés — aux USA, le mouvement a commencé dix ans plus tôt avec la mise en place d'une production bon marché, d'abord au Mexique et dans les Caraïbes.

Nous trouvons donc de plus en plus de pays avec un nombre croissant de salariés (l'Europe méridionale et les pays de la Méditerranée, l'Europe de l'Est, le Japon) qui ont pu conquérir d'abord des secteurs relativement simples de la production, jusque-là intérieure, des pays industriels développés, comme la RFA, grâce à l'exportation sur le marché mondial favorisée par des salaires et des coûts bas.

— Les processus d'industrialisation à l'œuvre dans ces pays (jadis le Japon, la Corée du Sud et Taiwan, aujourd'hui le Brésil, la Chine, etc.) poussent à ce point vers le haut — en parallèle aux capacités de production — le niveau de vie et donc les salaires que l'avantage concurrentiel lié aux bas salaires s'érode de plus en plus. Lorsque les industries ont délocalisé, elles ne reviennent généralement pas, même si les coûts du travail deviennent similaires — une désindustrialisation durable en est la conséquence : en Angleterre, dans une grande partie des

USA et dans certaines industries de la RFA (l'optique, les équipements hi-fi, les appareils de radio et télévision, les machines de bureau de toute sorte...)

– L'industrie d'équipements de la RFA ne peut pas seulement vendre de nouvelles machines et des unités entières de production, mais elle peut également offrir le service après-vente et le renouvellement ultérieur des installations — et ce domaine s'étend également dans le monde grâce à l'industrialisation. En effet, l'immense Chine peut, grâce à son processus ciblé et soutenu politiquement de rattrapage technologique à moyen terme, atteindre le niveau et la diversité de l'industrie d'équipements de la RFA.

Considérations stratégiques

Dans les réflexions sur la mise en œuvre d'une réduction du temps de travail, des aspects très divers de la problématique doivent être considérés : l'étalement dans le temps, le processus de décision, la manière de le réglementer, les intérêts objectifs des différents groupes, les leviers nécessaires à sa mise en œuvre :

- l'étalement dans le temps : quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel, sur la durée de la carrière ou en fonction des besoins individuels, le type de flexibilité ;
- la valeur absolue de la diminution, par exemple 1 ou 2 heures par jour ou 5 ou 10 heures par semaine ;
- sa progressivité : par pas d'un an ou en deux grandes tranches ;
- le processus de décision : sur base d'un choix individuel ou de conventions collectives ;
- la manière de réglementer : par des conventions collectives ou par une loi sur la durée du travail ;
- les possibles leviers pour sa mise en œuvre : des grèves dans les entreprises ou les secteurs, ou des campagnes politiques pour une loi et une majorité au parlement, avec une pression correspondante ;
- les groupes ayant des intérêts objectifs à une diminution du temps de travail et leurs intérêts pour des formes et des contenus donnés ;
- la transformation des intérêts objectifs en une motivation pour lutter à leur mise en œuvre ; la garantie du niveau existant des salaires des travailleurs comme garantie de leur niveau de vie ; des assurances contre une intensification du travail ;
- l'assurance d'un niveau de vie minimum grâce à un salaire minimum légal.

Tous ces aspects doivent être considérés, d'une part du point de vue de leur impact socio-économique, d'autre part du point de vue des capacités de mobilisation et de développement des forces sociales et politiques.

Forme, ordre de grandeur et contrôle d'une diminution du temps de travail

Un ordre de grandeur économiquement pertinent pour la redistribution et la diminution du temps de travail, pour une réduction du chômage et une amélioration substantielle du niveau salarial ne peut être obtenu que grâce à une réglementation collective pour tous, avec un nouveau standard de temps de travail. Une flexibilité individuelle pourrait ensuite être obtenue complémentirement via des conventions collectives. Un ordre de grandeur judicieux socialement et une force normative pour la réglementation du temps de travail dans la vie quotidienne ne peuvent être atteints que s'ils sont profonds, visibles publiquement et socialement obligatoires pour tous : c'était et c'est toujours le cas avec la réglementation actuelle : dimanche, samedi et mercredi après-midi sans production, fermeture des services, de l'administration et des magasins à 18 h. Mais la force normative était limitée. Le transport et d'autres services en sont exclus ; dans le commerce de détail, les heures de fermeture actuelles ne sont pas toujours respectées. L'introduction d'un demi-jour libre supplémentaire, par exemple le vendredi après-midi, ou même d'un jour entier, ne ferait qu'approfondir la division des salariés en fonction de leur règlement de durée du travail.

Pour que tous les salariés puissent ensemble profiter d'une nouvelle réglementation, une diminution conséquente et quotidienne du temps de travail sera nécessaire : une journée de six heures — un temps de travail écourté pour tous ! (pour une production en continu avec travail de nuit, cela signifie deux pauses de nuit raccourcies).

Pour se garantir contre une intensification du travail et pour l'emploi des chômeurs, une phase de transformation et d'exécution à court terme est indispensable : car ces deux aspects ne peuvent être mis en œuvre que par des contrôles supplémentaires et des sanctions spécifiques dans les entreprises. Ceux-ci devraient freiner les processus de rationalisation multiples internes aux entreprises pendant une période de transition. De tels contrôles ciblés et étendus ne seraient justifiés qu'à court terme en tant que mesures d'exception.

Formes de mise en œuvre

Une mise en œuvre par le biais des conventions collectives en vigueur est exclue. Celles-ci reposent sur les particularités des secteurs et pas sur ce qui est commun à tous les secteurs. La confédération syndicale DGB serait disponible comme partenaire de négociation pour une convention intersectorielle. Les em-

ployeurs ne répondraient que par une politique d'obstruction, ce qui ne pourrait pas non plus être empêché par une grève générale.

Il ne reste donc qu'une loi comme forme mise en route. Dans cette loi et ses arrêtés d'exécution, les mesures transitoires et les modalités de contrôle pourraient être détaillées et les sanctions légales établies. On ne devrait également pas laisser la rédaction de ces décrets aux mains de la bureaucratie ministérielle et de ses négociations avec les fédérations professionnelles.

Le chemin politique juste et nécessaire est donc une loi (une charte du temps de travail). Pour cela, une campagne politique à long terme est nécessaire pour la conscientisation politique des salariés et pour des choix électoraux correspondants.

Un point central d'une telle loi serait le maintien du salaire actuel comme garantie du niveau de vie : le salaire comme compensation de la disponibilité de la force de travail dans la nouvelle journée de travail — et pas comme contrepartie d'une certaine prestation individuelle, avec ou sans pointage.

Cela conduirait directement à une modification de l'appropriation de la création de valeur (la « division » entre capital et travail), à une réduction des revenus du capital et des profits et ainsi à une augmentation de la part des salaires.

L'opposition

Non seulement les entrepreneurs et les actionnaires y opposeraient une résistance amère, mais aussi tous les bénéficiaires de revenus du capital. Les employés supérieurs mieux payés, qui ont épargné ou espèrent épargner un petit patrimoine, qui sont toujours prêts pour leur ascension sociale à faire des heures supplémentaires non payées, souvent aux dépens de leur santé et de leur famille, appartiennent aussi selon toute probabilité à la catégorie des opposants.

Un problème particulier se présente pour les petites entreprises, bureaux et ateliers d'indépendants qui comptent cinq, dix ou vingt salariés. Il peut facilement arriver là-bas que les salariés ensemble avec leur patron s'opposent à une telle initiative et boycottent sa mise en œuvre. Ici se comptent non seulement les plus ou moins 4 millions d'indépendants et de chefs d'entreprise, mais aussi les quelques millions de membres de leur personnel. Ces « employeurs » peuvent agir comme une direction d'opinion efficace dans l'ensemble de la société et dans la vie quotidienne.

Les indépendants sans salariés forment un problème supplémentaire. Déjà à l'heure actuelle, ils n'ont pas de règlement général du temps de travail. Une par-

tie est liée aux heures d'ouverture légales des magasins. Dans l'ensemble, ils ne reçoivent pas d'avantages immédiats d'une diminution du temps de travail.

Les partisans

Les travailleurs forcés au travail à temps partiel appartiennent comme les chômeurs aux catégories les plus intéressées à une redistribution du travail.

Mais pour obtenir une diminution du temps de travail et la redistribution du travail qui l'accompagne, c'est bien sûr avant tout la majorité des travailleurs qui est concernée. C'est chez eux que la propagande doit récolter des fruits — ils doivent en faire leur propre combat. Il s'agit donc aussi, par exemple dans la métallurgie, de tous ceux qui, par convention, sont déjà arrivés près des 35 heures/semaine. Éventuellement, ils travaillent en pratique près de 40 heures (y compris les heures supplémentaires), comme la plupart des autres salariés conventionnés avec des contrats de travail garantis et des revenus plutôt médiocres. Eux tous ne voient jusqu'ici aucune raison de remettre en cause cela par un règlement nouveau et compliqué.

C'est donc la garantie de leur niveau de vie, l'élimination de leurs soucis, et avant tout la perspective de futures conditions de vie meilleures qui doivent être au centre de la campagne et pas l'appel à la compassion envers les chômeurs et les temps partiels.

Praticabilité et contrôles

Un règlement praticable de l'embauche de forces de travail supplémentaires en contrepartie d'un temps de travail plus court pour les travailleurs des entreprises est indispensable pour obtenir un soutien et une tolérance large dans la société pour cette campagne.

Les conseils d'entreprise, notamment, mais aussi les caisses d'accidents du travail, devraient être dotés de compétences de contrôle particulières. Dans la défense des intérêts interentreprises, un rôle particulier devrait être attribué aux syndicats. Sans doute, l'instauration provisoire d'une sorte de cour d'arbitrage entre tous les participants serait nécessaire — une cour qui déciderait sans délai et par voie hiérarchique des questions polémiques afin d'empêcher toute obstruction procédurière.

Il y a beaucoup de contrats de travail avec des salaires largement insuffisants. Là, la tentation et la contrainte sont grandes d'effectuer des heures supplémen-

taires afin d'améliorer le revenu. Cela ne peut être combattu que par un salaire minimum légal qui serait introduit simultanément à la réduction du temps de travail et contrôlé.

Réflexions politico-pratiques

Une vie meilleure comme motivation pour la poursuite des intérêts objectifs

Les objectifs d'un projet de diminution du temps de travail résident d'abord dans une vie meilleure avec moins de travail et plus de temps pour soi ; deuxièmement dans la libération des contraintes. Tous deux, dans cet ordre, doivent, grâce à la propagande, devenir une motivation dynamique pour la mise en œuvre de la diminution du temps de travail.

Dans de nombreux domaines, il y a une « culture » de la prestation, y compris chez les salariés. On devrait s'en inspirer : de la responsabilité pour les résultats du travail et pour le maintien durable de sa propre capacité de prestation peut naître une forte motivation pour une diminution du temps de travail — contre les exigences démesurées et l'auto-exploitation.

Processus d'organisation et organisations

Jusqu'à présent, aucune organisation des travailleurs n'a mis au centre de ses activités la question du temps de travail.

Dans les conventions collectives, les syndicats s'occupent directement du temps de travail. Verdi³, il est vrai, a développé sa propre politique pour la réduction du temps de travail et il effectue des choses remarquables — mais, à l'exception de revendications annexes, les questions de temps de travail ne vont jusqu'à présent pas plus loin que des revendications dans le cadre des conventions collectives. Il est manifestement encore très éloigné d'une conception d'un changement de l'organisation sociale du travail et de la division du travail grâce à la réduction du temps de travail.

En même temps, les syndicats sont évidemment les organisations les plus importantes dont les membres, les responsables et la direction doivent être gagnés à un tel projet. Leur capacité à exprimer des intérêts et leur force d'organisation

3 le syndicat allemand du secteur des services

sont indispensables pour développer des actions. Cependant, des 20 millions d'employés tous secteurs confondus, seuls quelques pour cent sont organisés et seulement une partie d'entre eux ont une conscience syndicale.

Les organisations sociales devraient développer un intérêt pour des temps de travail plus courts parmi leurs employés dans le domaine des soins de santé. À ceci s'oppose la mesquinerie de la classe moyenne. La garantie d'un meilleur financement est indispensable pour obtenir leur soutien. Cela, à son tour, n'est pas en relation directe avec une diminution du temps de travail, mais va de pair avec la distribution primaire des revenus et une imposition plus forte des revenus du capital. Un programme d'élargissement des interventions publiques serait utile et nécessaire comme cadre politique du projet.

Les organisations sociales et les Églises pourraient aussi être gagnées à un projet de diminution du temps de travail et de redistribution du travail en tant que représentantes de propositions humanistes plus générales :

- pour l'élimination du stress quotidien et pour plus de temps disponible, tant pour leurs affiliés que pour la population en général ;
- pour l'endigement de l'appauvrissement par le chômage et les bas salaires ;
- pour une démarchandisation des relations générales de vie.

Les organisations de parents, d'étudiants, culturelles et sportives pourraient aussi être gagnées à une limitation du temps de travail et de la charge de travail, de même qu'à l'augmentation du temps libre disponible.

L'énumération pourrait être poursuivie.

Horizon temporel des revendications et de leur mise en œuvre

On devrait estimer à un an la mise en œuvre économique et organisationnelle des étapes de la diminution du temps de travail, un an pour la première étape de 40 à 35 heures et pour la seconde de 35 à 30 heures. Un an de pause entre ces deux étapes pour effectuer le travail annexe et pour consolider les acquis serait un minimum.

Avant qu'un tel projet ne puisse devenir une campagne publique prise au sérieux, une information large et intensive des activistes et des organisations, leur entente sur un point de vue commun et leur mise en réseau seront nécessaires. Cela demande certainement plus d'un an. Ensuite se déroule le difficile travail de persuasion des principaux concernés, jusque-là passifs. C'est seulement alors que pourra se déployer une pression politique par des activités publiques. Pour tout cela, on ne peut pas calculer aujourd'hui le temps nécessaire. Mais, comme

l'a montré le sauvetage des banques, les choses peuvent aussi aller à toute vitesse. Cela dépend de la force relative du mouvement et de la prise de conscience par la bourgeoisie et leurs acolytes d'une mise en danger de leurs intérêts. Le cœur de la question est donc le développement d'un mouvement autonome. ■

Une réduction du temps de travail au profit du capital ?

La Grèce et la question du pouvoir

La réduction du temps de travail en Grèce est un thème qui, en apparence, semble anachronique. Cela en donne du moins l'impression de facto. La réalité sociopolitique met en évidence une domination du capital telle que la Grèce n'en a pas vécue depuis le temps de l'occupation, de la guerre civile et de la junte militaire et fasciste. Des évolutions dramatiques menacent les conditions d'existence et les droits de la classe ouvrière grecque, des paysans, des petits travailleurs indépendants, des étudiants et des retraités.

Des attaques à l'encontre de la valeur de la force de travail

— 150 000 fonctionnaires doivent être licenciés d'ici à la fin 2015, dont 15 000 en 2012. Si ce nombre était rapporté proportionnellement à l'Allemagne, cette mesure signifierait que 1,1 million de travailleurs des services publics seraient menacés de licenciement.

— On n'appliquera plus l'autonomie barémique ni les barèmes actuels.

— Tous les salaires payés selon les conventions collectives générales nationales devront baisser de 22 %. Le salaire minimum, qui maintenant déjà suffisait à peine pour vivre, va baisser de 751 à 586 euros bruts par mois. Après déduction des cotisations sociales et des impôts, il n'en restera que 480 euros.

— Les jeunes salariés de moins de 25 ans ne devraient obtenir que 510 euros bruts.

— Les indemnités de chômage diminuent de 461 à 323 euros.

— Le chômage a atteint en novembre la valeur record de 21 %.

— Dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans, ce chiffre monte à 48 %.

— Les médias rapportent des cas d'enfants qui, pendant les classes, se sont évanouis par malnutrition et faim. D'après des rapports des syndicats d'enseignants grecs, des milliers d'enfants souffrent déjà de sous-alimentation permanente. Des écoles distribuent des tickets d'alimentation aux élèves dans le besoin.

.....
Udo Paulus est enseignant à la retraite. Il vit en Grèce. Cet article a été publié dans *Marxistische Blätter*, n° 2, 2012, p. 85-90 (www.marxistische-blaetter.de).

— Dans les soins de santé, on prévoit en 2012 de nouvelles économies à hauteur de 1,1 milliard d'euros, alors que dans de nombreux hôpitaux publics les malades doivent déjà apporter eux-mêmes leurs draps de lit.

— Le taux de suicide a atteint un chiffre dramatique dans un pays qui, jusqu'alors, pouvait pourtant se vanter d'être à la queue du peloton européen.

— Alors qu'avant la crise, 25 % de la population grecque vivait au seuil de pauvreté et en dessous, ce chiffre s'élève maintenant à 40 %. Les pauvres et les sans-logis font partie du paysage des rues d'Athènes, Salonique et Patras.

— Le recul de l'espérance de vie des franges concernées de la population se poursuit.

Si l'on s'en réfère aux directives de la troïka constituée par la Commission européenne, le FMI et la BCE, de même qu'à celles de la grande bourgeoisie nationale qui se remplit les poches, le bout du tunnel du démantèlement social et salarial est encore loin d'être atteint.

Quant à la durée du temps de travail, la Grèce se situe, avec 40 heures, au-dessus de la moyenne de la zone euro qui est de 38 heures. L'Allemagne, avec 37,7 heures, se situe en dessous de cette moyenne, de même que la Finlande et les Pays-Bas, avec 37,5 heures, tandis que la France, avec 35,6 heures, occupe la dernière place (c'est-à-dire la meilleure).

Le temps de travail global annuel atteint en Grèce une valeur moyenne de 1 816 heures, pour 1 658,8 heures en Allemagne et 1 601,6 en France¹. Comme dans toute l'Union européenne, on impose le travail à temps partiel et le travail intérimaire, l'emploi précaire, on attaque la journée de huit heures, on augmente l'âge de la retraite. La réduction du temps de travail imposée par le capital prévoit quatre jours de travail par semaine, ou une journée de 4 heures, avec une réduction drastique du salaire. Tous les emplois à temps plein dans les entreprises publiques, jusqu'à présent à durée indéterminée selon les conventions, doivent être transformés en contrats à durée déterminée. Sous l'appellation de « travail en alternance » — une sorte de travail à temps partiel sans soutien de l'État — le capital, dans un élan de créativité, a conçu un modèle d'emploi à temps partiel derrière le slogan : « Ce que vous voulez ! » — un modèle qui est un modèle d'arbitraire : travailler moins d'heures par jour, moins de jours par semaine, même moins de mois par an, et bien sûr non pas en fonction de ce que souhaite le travailleur, mais à la convenance de l'employeur, c'est-à-dire selon son désir de profit. On souhaite même une combinaison des différentes va-

1 Source : European Industrial Relations Observatory, Situation 2010 — mise à jour juillet 2011 ; <http://wko.at/statistik/eu/europa-arbeitszeit.pdf>.

riantes, toujours couplée évidemment à une réduction correspondante des salaires.

Manifestement, il ne s'agit pas seulement de diminuer le niveau salarial et social afin de diminuer le prix de la marchandise force de travail. Non, ces attaques se focalisent directement sur la valeur de la marchandise, sur la diminution de la valeur de la force de travail, sur les conditions de reproduction vitales de la classe ouvrière, avec pour objectif le renforcement des profits et de la compétitivité du capital.

Causes de la crise

Dans le même temps, les marchés locaux en Grèce se sont écroulés ; les performances de l'économie ont baissé de 6,8 % en 2011. Les dettes de l'État ont grimpé à 350 milliards d'euros, tandis que le patrimoine mobilier privé doublait². La crise grecque fait partie de la crise internationale du capitalisme. Le réseau complexe des causes de cette crise prend sa source — comme le savent les marxistes — dans la suraccumulation du capital dans la phase impérialiste du capitalisme. Ce qui se présente comme une crise financière derrière l'étiquette de crise bancaire met en évidence la difficulté grandissante du capital monopoliste de créer du profit à partir de la plus-value dans le secteur secondaire. C'est ainsi que cette recherche de plus-value mène de plus en plus à explorer des possibilités d'investissements dans le secteur tertiaire — avec la créativité perverse d'une stratégie de casino. Les traités de l'Union européenne, en particulier ceux de Maastricht et Lisbonne, ont fourni aux États impérialistes dominants de l'Union les structures nécessaires pour concrétiser les attentes de profit des monopoles grâce à une augmentation du taux de profit. Le contrôle des flux de capitaux est explicitement interdit. En outre, le capital monopoliste impose des modèles de temps de travail qui lient une diminution du temps de travail à une diminution des salaires jusqu'au niveau du minimum vital, voire en dessous — tout cela au sein d'un climat politique et économique de chômage de masse qui, entre-temps, a dépassé le niveau des années trente et représente la forme « suprême et la plus barbare » d'une réduction du temps de travail imposée par le capital.

2 Rapport de l'ISW (Institut für sozial-ökologische Wirtschaftsforschung) 21-1-2012 p. 7.

La grève des sidérurgistes d'Aspropyrgos

Dans ce contexte, la grève de l'entreprise sidérurgique Chalyvourgia à Aspropyrgos près d'Athènes revêt un caractère pilote. Environ 400 métallurgistes s'y sont mis en grève en octobre 2011. L'entreprise a tenté d'imposer une diminution salariale de 500 euros par mois à tous les travailleurs, associée à une réduction du temps de travail à cinq heures par jour. 68 des 400 travailleurs ont déjà été licenciés au 1^{er} février 2012 et cela dans une période où l'entreprise faisait des profits. La fraction de la classe ouvrière grecque possédant une conscience de classe, avec à sa tête le KKE et le PAME (Front militant de tous les travailleurs), perçoit dans ce conflit de classes la volonté de la bourgeoisie de faire supporter par tous les secteurs du salariat les luttes impitoyables des États impérialistes. Leurs objectifs : le contrôle des marchés, la garantie des rendements du capital international et le contrôle des zones d'influence.

La résistance et la question du pouvoir

La résistance à la diminution du temps de travail imposée par le capital est, en Grèce, directement liée à la résistance aux traités de l'UE, à l'Otan et à tous les traités qui permettent à l'impérialisme, en connivence avec l'État grec, de bâillonner la grande majorité du peuple. Ce dernier peut vérifier chaque jour la justesse des commentaires de Lénine à propos du mot d'ordre des « États-Unis d'Europe » : « Du point de vue des conditions économiques de l'impérialisme, c'est-à-dire de l'exportation de capitaux et du partage du monde par les puissances coloniales "avancées" et "civilisées", les États-Unis d'Europe sont, en régime capitaliste, ou bien impossibles, ou bien réactionnaires³. »

Le cas grec montre que la lutte pour la dissolution de l'UE et la stratégie de contre-offensive, voire de renversement du système, a une grande cohérence.

Parmi les forces qui résistent, on trouve ceux qui, traditionnellement, placent leurs espoirs dans une autoguérisse du système, mais on repère aussi ceux que leur conscience de classe pousse à poser la question du pouvoir au-delà de la résistance quotidienne. La question du pouvoir n'est plus un concept abstrait depuis la crise de 2007. Elle se pose de façon concrète avec chaque mesure barbare appliquée dans les entreprises, les administrations, les écoles, les hôpitaux et jusque dans les oliveraies.

3 Lénine, *Œuvres*, tome 21, p. 352.

Une analyse à l'échelon national des forces politiques de la résistance, en particulier du mouvement syndical, montre que les forces de classe conscientes du KKE, du PAME et d'autres mettent beaucoup plus directement en avant dans les luttes quotidiennes la question du pouvoir. Ce fait nouveau permet une distanciation tranchée avec les positions opportunistes qui favorisent les illusions dans des solutions immanentes au système.

Dans la grève de la sidérurgie évoquée plus haut, cela s'est traduit très concrètement ainsi : soit suivre la ligne de la solidarité avec les grévistes, soit briser la grève. C'est ainsi que le DAKE (le mouvement démocratique indépendant des travailleurs) et le PASKE (Mouvement syndical panhellénique) se sont prononcés contre la grève dans le centre ouvrier de Volos et au conseil d'entreprise de Chalyvourgia Volou. Quant à l'AP (l'intervention autonome), liée à la coalition de gauche Syriza, elle s'est abstenue, avançant l'argument que la grève servait les intérêts des patrons.

Après l'appel à la grève pour le 17 janvier 2012 lancé par le PAME, les directions du DAKE, de PASKE et de l'AP dans les deux centrales syndicales du GSEE (Association générale des travailleurs de Grèce) et de l'ADEDY (Direction supérieure des associations de travailleurs des services publics) avaient exprimé verbalement leur solidarité : « Nous offrons notre soutien à la lutte des sidérurgistes, nous sommes évidemment solidaires, nous sommes tous à leurs côtés. » Il s'était à peine passé deux jours que le président de l'AP, Vretakos, affirmait qu'il ne restait pas assez de temps pour préparer la grève. Il se trouve que, dès avant Noël 2011, le PAME avait déjà incité à des grèves de solidarité et mis le thème à l'ordre du jour des assemblées syndicales⁴.

On constate ensuite que les syndicats dominés par l'idéologie de la concertation sociale n'acceptent pas seulement un démantèlement social et salarial dans les entreprises. Dans le cas présent, ils allèrent même jusqu'à accepter de faire effectuer par Volos du travail relevant de l'entreprise en grève d'Aspropyrgos. Voilà un cas concret de la ligne de démarcation de classe dans cette grève de la sidérurgie. Élément supplémentaire : Antonis Schetaki, membre du comité directeur de l'ADEDY, qui représente les travailleurs des services publics, et qui se réclame de l'AP, exige que l'UE continue à se développer et améliore son fonctionnement...

Au contraire, le PAME perçoit dans cette stratégie l'illusion de l'opportunisme qui, au bout du compte, stabilise le système bourgeois et n'offre pas de

4 *Rizospastis*, 20 janvier 2012

perspectives émancipatrices à la classe ouvrière grecque. Il appelle donc, jour après jour, à lier la résistance à la détérioration des conditions d'existence au renversement du système capitaliste.

La « scission » du mouvement syndical grec

Parcourons quelques dates importantes du mouvement syndical en Grèce. Depuis les années vingt jusqu'à l'époque de la junte militaire et fasciste (1967-1974), il était fortement influencé, voire dominé par la tendance de classe et communiste. Dans cette longue histoire, on a néanmoins connu constamment des groupements opportunistes, qu'ils soient d'obédience sociale-démocrate, libérale ou anarcho-syndicaliste. Les élections syndicales dans les entreprises et dans le secteur public ne se déroulèrent jamais de façon unitaire, mais étaient plutôt marquées par la division en listes de diverses tendances syndicales. Organisé en syndicats de base, soit en syndicats sectoriels, selon la profession, soit régionale-ment, le mouvement syndical s'est différencié en unités de plus en plus petites. De tels syndicats de base se comptent encore aujourd'hui par milliers, décident eux-mêmes de l'unité à laquelle ils veulent se rattacher, qu'il s'agisse de centrales régionales, nationales ou sectorielles. Avec le PASKE et le DAKE, le bloc politique dominant a essayé d'empêcher la conscience de classe de prendre un nouvel essor après 1974 et les persécutions extrêmes que les communistes avaient subies de la part de la dictature militaire. C'est ainsi que se rassemblèrent des forces qui furent alimentées directement par les partis gouvernementaux, le Pasok et la Nouvelle Démocratie, et qui, particulièrement dans le secteur public, posèrent les fondements de la tendance de la concertation sociale. Après la fin de la junte, les forces politiques ont créé en Grèce autour d'Andreas Papandreou un parti social-démocrate, le Pasok⁵ (mouvement socialiste panhellénique) — cela avec le ferme soutien de la social-démocratie européenne, en particulier de l'influent Willy Brandt ; ce parti n'est jusqu'à aujourd'hui pas parvenu à ancrer sa position dans les masses du mouvement ouvrier actif dans la production matérielle. L'opportunisme s'est frayé un passage dans le mouvement ouvrier grâce à une influence directe de la bourgeoisie — comme partout dans le contexte impérialiste. Une aristocratie ouvrière privilégiée ne joua cependant dans le secteur industriel en Grèce qu'un rôle modeste, mais il en fut autrement du système clientéliste dans les services publics. On y promit à des milliers et des milliers de personnes

5 Le fondement politique du Pasok a été un projet de déclaration fondamentale rédigé à Munich.

des emplois et on les créa ; des salaires exceptionnels n'étaient pas rares, dont la plupart des salariés pouvaient à peine rêver. Les nominations s'effectuaient en fonction des majorités gouvernementales et du bon vouloir politique correspondant. De cette manière, la classe ouvrière conscientisée se vit fréquemment confrontée dans le contexte syndical à d'anciens partisans « zélés » de la junte, voire même à d'anciens exécutants de la junte. Le système grec du clientélisme est d'origine sociale-démocrate. C'est là que les sources de la scission de la classe ouvrière grecque ont leur origine. La fraction consciente de classe y répondit en 1999 par la fondation de son propre groupement syndical, le Front militant de tous les travailleurs PAME — une réaction considérée par beaucoup comme trop tardive de plusieurs décennies. La fondation du PAME s'opposait à la scission de la classe ouvrière et aux illusions de la concertation sociale et se fixait pour objectif l'unité de classe de la classe ouvrière grecque. Comme l'expliquait le président du syndicat d'entreprise Giorgios Sifonios sur la place Omonia à Athènes lors d'une grève générale le 17 janvier 2012 : l'objectif du PAME est le renforcement de la ligne de la lutte des classes. Il crée ainsi les conditions pour la reconstitution du mouvement ouvrier⁶, ce qui veut dire : l'unité d'action de tous les salariés dans la lutte pour leurs droits politiques et sociaux. Le PAME cherche à surmonter l'éclatement du mouvement syndical dans le sens de la lutte des classes, à organiser une résistance unifiée contre le capital et ses assistants dociles au gouvernement. Ce n'est pas l'appartenance à un parti politique qui constitue le fondement de l'appartenance au PAME mais bien plutôt l'orientation antimonopoliste et anti-impérialiste. Le PAME fustige l'unité préconisée par les employeurs et le mouvement syndical aux ordres du gouvernement pour ce qu'elle est : l'unité de la subordination, du renoncement de la classe ouvrière à ses droits politiques et sociaux. Le PAME propose par contre un modèle de syndicat unifié démocratique orienté vers l'unité et la capacité d'action de la classe ouvrière. Dans sa déclaration fondatrice, il s'engage à mener un front syndical uni pour la lutte de classe, qui rassemble dans l'action politique des camarades de différentes origines, de différentes idéologies. La volonté unitaire de ces forces correspond à la ligne de la lutte contre le capital, l'UE et le gouvernement, contre la guerre et l'impérialisme.

L'influence du PAME dans la centrale syndicale GSEE, fondée déjà en 1918, à laquelle appartiennent tous les travailleurs du secteur privé, ne cesse de grandir. Dans la deuxième centrale également, l'ADEDY, la distribution des sièges

6 *Unsere Zeit* du 3 février 2012.

change également en faveur du PAME et aux dépens du PASKE et du DAKE ainsi que de l'Aftonomi Paremvasi, liée à la coalition de gauche Syriza. Et cela en dépit des pratiques de copinage vieilles de plusieurs décennies et correspondant au système de clientélisme. Encore actuellement, les majorités dans le GSEE et l'ADEDY sont des porte-drapeaux de la politique dominante au service du grand capital. Il n'y a pas de lois opposées aux intérêts des salariés et à leurs droits sociaux qu'elles n'aient soutenues dans le passé. Elles fonctionnent comme des briseurs de grève dans chaque mobilisation syndicale de base. Elles canalisent la résistance et n'hésitent pas à dénoncer des syndicalistes de classe ; elles ont même soutenu la dictature fasciste pendant la junte et, en cas de besoin, préservent leurs intérêts par la révocation de syndicalistes non dociles au moyen d'arrêts de tribunaux bourgeois. Les partis gouvernementaux exercent une influence directe sur l'occupation des postes dans les fractions PASKE et DASKE, s'immiscent dans les élections syndicales, car le contrôle des mandats ne satisfait en aucune façon aux normes démocratiques de base. On y « trafique » le nombre de membres des fractions proches du gouvernement afin d'influencer la représentation aux congrès des centrales.

Voilà pour la question de la scission du mouvement ouvrier grec, dont l'analyse exige une attention particulière afin qu'elle ne soit pas faussée au travers de « lunettes allemandes ». En conclusion, faisons référence au dilemme illustré par cette dernière phrase dans la discussion entre marxistes et qui met dans un même panier les conditions de classe allemandes et grecques. Les uns plaident pour l'exportation vers la Grèce des stratégies d'alliance allemandes, les autres le contraire. Ces deux attitudes conduisent à des évaluations erronées ou, du moins, à des malentendus. ■

Causes et conséquences de la guerre au Mali

Ce qui a précédé : crise et guerre

Depuis les années 70, le capitalisme est en crise. La réaction des dirigeants mondiaux du capitalisme dans les années 80 a consisté en une politique ultralibérale et une offensive idéologique acharnée contre le communisme. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, cette politique a été formulée dans les fameux programmes d'adaptation structurelle (PAS) qui ont fortement affaibli les États et ont balayé tout ce qui restait encore des infrastructures et des services sociaux. Dans le monde capitaliste, toutes les règles ont été supprimées, surtout — et de la façon la plus radicale — dans le monde bancaire. La législation du travail, la sécurité sociale et les droits syndicaux ont été également remis en question.

En 1990, quand le socialisme s'est effondré en Union soviétique, l'euphorie s'est emparée de l'Occident : on a parlé de la fin de l'histoire et de la victoire définitive du capitalisme. Le sigle de quatre lettres, TINA (pour *There is no alternative* — il n'y a pas d'alternative), a été très en vogue. Mais, au milieu des années 90, cette euphorie s'est quelque peu tempérée et le capitalisme en crise s'est mis en quête d'une nouvelle image d'ennemi. À cette fin, la théorie du « choc des civilisations », de la guerre entre civilisations, de Samuel Huntington, s'est avérée utile. Et, déjà à l'époque, l'islam a été défini comme l'ennemi.

Sur le plan stratégique, il y a eu le livre influent de l'Américain d'origine polonaise, Zbigniew Brzezinski, *Le grand échiquier* avec, comme sous-titre, *American Primacy and Its Geostrategic Imperatives* (littéralement : « L'hégémonie américaine et ses impératifs stratégiques » ; c'est devenu « L'Amérique et le reste du monde », dans la version française). Pour Brzezinski, les États-Unis devaient s'appuyer sur l'Union européenne et les grands pays est-européens comme la Pologne et l'Ukraine afin de pouvoir contrôler la totalité de l'Eurasie, la plus vaste étendue de terre émergée du monde, que composent à la fois l'Europe et le continent asiatique.

Mohamed Hassan (mhassangudi@gmail.com) est spécialiste du Moyen Orient et de l'Afrique. Il est l'auteur, avec David Pestieau, de *L'Irak face à l'occupation*, EPO, 2004.

À la fin de la présidence de Clinton est venu le projet PNAC (Project for a New American Century — Projet pour un nouveau siècle américain), par lequel les néoconservateurs préconisaient le remodelage du Grand Moyen-Orient. Cela allait être la politique du président américain suivant, George Bush Jr. Conséquence : la première décennie de ce siècle fut ébranlée par les guerres en Irak et en Afghanistan.

Une grossière erreur de calcul

Aussi violente et impressionnante qu'ait été la guerre en Irak lorsqu'elle débuta voici dix ans, on ne peut que constater aujourd'hui que les États-Unis ont perdu cette guerre. Après dix ans d'occupation américaine, le contrôle politique du pays est aux mains d'un gouvernement qui écoute davantage le pays voisin, l'Iran — l'ennemi de toujours de Washington — que ses maîtres américains mêmes. Si, par l'occupation de l'Irak, l'intention des États-Unis était de contrôler la production de pétrole à l'échelle mondiale, cela aussi a été un échec : une partie importante du pétrole irakien part actuellement en Chine. Et les hausses du prix de l'or noir ont également enrichi des pays producteurs de pétrole qui ne sont pas en très bons termes avec les États-Unis : l'Algérie, le Venezuela, la Libye, la Russie. Ces pays ont pu de la sorte se constituer d'importantes réserves monétaires, ce qui a accru leurs possibilités de suivre un cours indépendant.

En ce qui concerne la Russie, dans les années 90 Washington a soutenu les islamistes radicaux en Tchétchénie dans le but d'affaiblir plus encore le pays. Au cours d'une lutte sanglante, la capitale tchétchène Grozny a été réduite en ruines et on a déploré, en outre, le drame des otages à l'école de Beslan¹. Mais la Russie a tenu bon et, sous Poutine, est redevenue un pays absolument autonome et indépendant bénéficiant également d'une forte croissance économique.

Mais c'est surtout en Chine que les États-Unis se sont trompés. Leur intention, c'était de voir la poursuite de l'application du libre marché mener enfin à l'effondrement du système d'État socialiste, comme cela avait été le cas plus tôt en Union soviétique. Mais cela n'a pas eu lieu et l'économie chinoise a continué à croître. La Chine a dépassé, l'un après l'autre, les grands pays capitalistes et est devenue aujourd'hui la deuxième économie au monde, après les États-Unis, ainsi que la plus grande puissance commerciale. Si cette évolution se poursuit, ce n'est plus qu'une question de temps avant que la Chine ne dépasse aussi les

1 Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Prise_d%27otages_de_Beslan

États-Unis. Dans le sillage de la Chine, on trouve, par ailleurs, nombre de grands pays du tiers monde, comme l'Inde et le Brésil, tandis que quelques grands pays africains se sont mués eux aussi en pays émergents : l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigeria. Ensemble, les principaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) constituent ce qu'on appelle les BRICS.

À mesure que se développait cette évolution, on était de plus en plus désespéré, en Occident, par ce « printemps chinois » pro-occidental qui se faisait attendre et l'idée faisait alors son chemin d'approcher ouvertement la Chine en tant qu'adversaire stratégique, dans une deuxième « guerre froide » et une politique d'encerclement, d'endiguement et de confrontation. Quand, en novembre 2011, le président américain Obama effectua un vaste périple en Asie, il déclara que les États-Unis étaient et restaient une « puissance pacifique », faisant allusion à l'océan Pacifique qui sépare les États-Unis et l'Asie. « L'Asie est désormais la priorité numéro un des États-Unis », ajoutait-il. Ce n'est pas un hasard si le premier voyage à l'étranger d'Obama après les élections présidentielles de 2012 n'a pas eu pour destination l'Europe ou l'Amérique latine, mais bien la Birmanie, un pays clé dans la politique d'encerclement de la Chine.

L'importance stratégique croissante de l'Afrique

C'est dans ce nouveau cadre politique que l'Africom a été fondé en 2008. Il s'agit d'une importante réforme stratégique des centres de commandement suprême de l'armée américaine. L'Africom réunit désormais toutes les opérations de l'armée américaine en Afrique sous un commandement unique (dont le quartier général se trouve à Stuttgart), alors qu'auparavant elles dépendaient de trois commandements différents. Il ne s'agit pas d'une opération de chirurgie esthétique : cette réforme reflète la grande importance stratégique du continent africain dans la politique américaine de confrontation avec la Chine.

Les progrès rapides de la technologie font que de plus en plus de matières premières sont nécessaires pour l'industrie des pays capitalistes, mais aussi pour celle de la Chine et des autres économies émergentes. Dans le sous-sol africain se trouvent d'importantes réserves encore intactes de pétrole, de gaz et de métaux ordinaires ou rares. On estime que le continent possède 40 % des matières premières minérales du monde ce qui lui confère une grande importance stratégique.

La croissance spectaculaire de la Chine et des autres économies émergentes requiert en effet d'énormes quantités de matières premières. En outre, les BRICS ont grandement besoin de possibilités d'exportation et, pour eux aus-

si, l'Afrique constitue un marché d'écoulement très prometteur. Si les États-Unis veulent mettre un terme à l'ascension de la Chine (la politique de l'« endiguement »), l'Afrique constitue un élément clé pour la décennie à venir. En attendant, depuis quelques années, la Chine est le principal partenaire commercial de l'Afrique. Les États-Unis viennent ensuite et tous deux ont dépassé les anciennes métropoles coloniales qu'étaient la France et la Grande-Bretagne.

Conquérir le contrôle de l'Afrique devient donc urgent pour Washington, et cela ne peut se faire uniquement par la concurrence des acteurs économiques au sein d'un marché « libre ». Pour le bloc impérialiste, il s'agit tout autant d'une question militaire. D'où le rôle décisif joué par les armées des États-Unis et des pays européens depuis 2011 dans les guerres en Côte d'Ivoire, en Libye et aujourd'hui au Mali. Ce qui surprend ici, c'est que les États-Unis se profilent de façon peut-être plus discrète, aux yeux de l'extérieur, tandis qu'en même temps, par leur Africom et leur énorme réseau politique et diplomatique, ils tiennent malgré tout fermement les rênes en main.

Cette intervention directe des armées des États membres de l'Otan dans les guerres africaines, avec un rôle clé pour Africom, ne fera que s'accroître au cours des années à venir. Par ailleurs, Africom est également impliqué dans un nombre spectaculairement croissant de programmes de collaboration militaire avec des armées africaines, sous la forme de formation et d'exercices en commun. Le but est de prendre pied au sein de ces armées et de faire mener le plus possible les guerres qui auront lieu en Afrique par des armées africaines — mais, naturellement, toujours en fonction des intérêts des États-Unis.

Cette stratégie, Washington l'applique depuis des années déjà dans deux pays qui sont très importants sur le plan géostratégique : la Somalie et la République démocratique du Congo. Les armées, respectivement, de l'Éthiopie, de l'Ouganda et du Rwanda se chargent sur place du boulot. Aujourd'hui, les États-Unis passent à la vitesse supérieure dans le travail préparatoire de ce genre d'interventions. En 2012, une brigade de l'armée américaine a reçu la mission de mener des activités dans pas moins de 35 pays africains, un nombre record.

Cette tentative de soumettre militairement l'Afrique afin de contrôler l'influence économique de la Chine et des autres économies émergentes s'effectue sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. Et c'est ainsi que nous en arrivons au mouvement intégriste islamique et à ce que les médias ont appelé le « Printemps arabe ».

La propagation de l'intégrisme islamique

Le Printemps arabe, présenté comme un bouleversement révolutionnaire qui allait balayer toutes les dictatures hors du monde arabe, n'a jamais existé. Début 2011, il y a toutefois bien eu deux véritables éruptions volcaniques, en Égypte et en Tunisie. Il s'agit d'éruptions de colère populaire parce que l'injustice sociale devenait insupportable. Mais il manquait à ces mouvements une direction et une orientation révolutionnaires, de sorte qu'ils ont été rapidement récupérés par des partis islamiques prétendument modérés : le parti Ennahda en Tunisie et les Frères musulmans en Égypte.

Les partis de ce genre ont en commun deux caractéristiques : ils sont partisans du capitalisme et ils sont carrément anticommunistes. Il peut toutefois y avoir des contradictions avec l'impérialisme, surtout dans les pays où les chiites constituent la majorité, comme en Iran, en Irak ou au Liban. Mais, là où les sunnites sont majoritaires, ce courant islamique se prête progressivement à un rôle de troupes de choc des États-Unis et de leurs alliés européens contre les gouvernements laïcs qui ont subsisté dans le monde arabe (Libye, Syrie, Algérie).

Cela a déjà commencé par la guerre, sponsorisée par les États-Unis, des moudjahidines contre les troupes soviétiques en Afghanistan, dans les années 80. Des jeunes en provenance de tout le monde arabe se sont rendus en Afghanistan où ils ont été engagés par les États-Unis dans la lutte contre le communisme. Après le retrait des troupes soviétiques en 1989, un grand nombre de ces jeunes se sont disséminés à nouveau dans le monde arabe, emmenant avec eux leur solide expérience de la guerre ainsi que toute une idéologie réactionnaire.

Déçus par le manque de soutien supplémentaire des États-Unis afin de concrétiser leur idéal d'un État islamique panarabe avec la charia comme constitution, certains djihadistes se sont retournés contre les États-Unis, comme lors des attentats contre les tours jumelles de New York, le 11 septembre 2001. Mais, quand ça l'arrangeait bien stratégiquement, Washington n'hésita pas non plus, même après le 11 septembre, à sceller à nouveau des alliances avec ces islamistes radicaux. Et c'est ainsi qu'on obtient le phénomène que ces mêmes combattants islamistes radicaux sont qualifiés tantôt de « combattants pour la liberté » (en Bosnie, en Tchétchénie, en Libye et en Syrie), puis à nouveau de « terroristes » (en Afghanistan, au Pakistan et en Afrique).

Un autre mouvement important dans le monde arabe et qui s'appuie sur l'islam est celui de la Fraternité musulmane. Celle-ci a des partis dans de nombreux pays arabes, mais tire son origine d'Égypte. Au départ, sa stratégie y consista à

s'opposer aux dictatures pro-occidentales en Égypte et en Tunisie, mais, après quelques vagues de répression sévère dans les années 80, les Frères musulmans ne cherchèrent plus la confrontation avec l'État et ils se concentrèrent sur la création d'un réseau social et la collecte de richesses. Ils se livrèrent à un travail dans les masses, utilisèrent en fait des méthodes de travail solidaristes en créant une solidarité par-delà les classes — comme l'AKP d'Erdogan le fait en Turquie. Aussi, avec cette base de pouvoir et une fois que les dictatures de Moubarak (en Égypte) et de Ben Ali (en Tunisie) eurent été balayées par la colère populaire spontanée et par le mouvement populaire, les Frères musulmans ont pu récupérer rapidement la cause et remporter les élections.

Les deux courants islamiques — les djihadistes intégristes et les Frères musulmans modérés — diffèrent l'un de l'autre à bien des égards, mais ils ont toutefois une vision commune de l'économie et de la mise en place de la société. Leur principal idéologue est Sayid Qutb qui, dans les années 1930 et 1940, a publié de nombreux ouvrages et articles sur la signification sociale et politique du Coran. L'homme a été fortement influencé par le Français catholique de droite, Alexis Carrel qui, durant la Deuxième Guerre mondiale, a rallié le régime collaborationniste de Vichy et a prôné un darwinisme social, y compris l'eugénisme.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'il y ait des similitudes entre l'idéologie islamiste radicale et l'idéologie catholique d'extrême droite qui, dans la première moitié du siècle dernier, utilisa la religion comme arme contre les bolcheviques et prit la défense du capitalisme, du colonialisme et même du nazisme. Dans les deux idéologies, l'essentiel réside dans la défense de l'ordre féodal « naturel » contre tout ce qui tend à un monde nouveau, socialement plus juste. Toutefois, il y a dans le courant islamiste davantage d'interprétations différentes, de même qu'une certaine résistance au colonialisme et à l'impérialisme. Cependant, cette résistance passe bien vite à l'arrière-plan quand, en fonction de son propre programme, l'impérialisme soutient le courant islamiste.

L'alliance entre les États-Unis, l'Arabie saoudite, le Qatar et les États du Golfe

La guerre contre la Libye n'avait rien à voir avec l'éclatement d'une colère populaire massive et spontanée, comme en Égypte et en Tunisie. En Libye, le niveau de vie était de nombreuses fois plus élevé que chez l'Égyptien ou le Tunisien moyen. Une menace largement exagérée de Kadhafi à l'adresse des insurgés dans la ville de Benghazi a suffi pour que l'Occident se lance dans une guerre

accompagnée de bombardements intensifs et d'une série de lynchages parmi lesquels, finalement, Kadhafi lui-même allait être assassiné de façon odieuse. Avec l'aide des milices les plus réactionnaires, l'État libyen a été réduit à néant. Une énorme quantité d'armes se retrouva aux mains de ces milices. Quelques mois plus tard, nous les voyons ressurgir dans le nord du Mali.

La guerre contre la Libye a été surtout menée par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mais Washington y a recouru à une tout autre stratégie que Paris ou Londres. En Afrique, les États-Unis entendent avant tout intervenir par l'intermédiaire de tiers. C'est en coulisse que le commandement unifié de l'armée américaine en Afrique, Africom, a dirigé la guerre en Libye, alors que c'était surtout les forces aériennes françaises et britanniques qui intervenaient à l'avant-plan avec leurs bombardements. Ensuite, les États-Unis ont travaillé en collaboration étroite avec l'Arabie saoudite et le Qatar.

Un élément surprenant, dans la guerre en Libye, a été l'attitude d'Al Jazeera, la chaîne de télévision de l'émir du Qatar. Plus tôt, Al Jazeera s'était fait connaître pour sa position critique à l'égard des États-Unis dans les guerres en Irak et en Afghanistan. Cette fois, cette même chaîne joua un rôle important dans la propagande de guerre contre Kadhafi, aux côtés des rebelles qui, dans le sillage des bombardements de l'Otan, s'étaient emparés des principales villes libyennes.

L'alliance entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne d'une part et des pays comme le Qatar, l'Arabie saoudite et les autres États du Golfe d'autre part n'est cependant pas nouvelle. Depuis la flambée des prix pétroliers dans les années 70 et 80, ces pays ont accumulé d'énormes quantités d'argent et ils se sont mués en prêteurs des États-Unis. Politiquement, il y avait déjà eu une collaboration entre l'Arabie saoudite et les États-Unis dans le soutien des moudjahidines en lutte contre l'occupation soviétique de l'Afghanistan.

Vers la fin de la décennie précédente, cette alliance fut ravivée afin de constituer un front contre l'Iran et son influence croissante dans la région. Pour les riches pays sunnites que sont l'Arabie saoudite, le Qatar et les États du Golfe, un Iran puissant, avec ses alliés chiïtes dans tout le Moyen-Orient (Irak, Liban) constitue une menace. Pour les États-Unis, l'Iran est un trop gros morceau qu'ils ne peuvent aborder tout seuls. Washington n'a bien sûr pas ciblé l'Iran en raison de son régime théocratique, mais parce qu'il est un important fournisseur de pétrole de la Chine et de l'Inde.

Le Qatar et l'Arabie saoudite ont aussi leurs propres objectifs et leur idéologie, indépendamment de ce que veulent les États-Unis. Ce sont des États dirigés par des familles immensément riches, désireuses d'étendre leur royaume afin de

pouvoir accroître encore leur richesse. Ils rêvent d'un immense royaume panislamique au sein duquel la charia remplacera la constitution. Quant aux États-nations modernes, ils les considèrent comme des obstacles à cet objectif. Dans leurs propres pays, il n'existe même pas de constitution, les citoyens n'y ont aucun droit.

Du colonialisme français à l'intervention française au Mali

Le conflit au Mali s'inscrit dans un large contexte et il a toute une histoire derrière lui. Il y a les djihadistes qui ont quitté la Libye pour le nord du Mali, armés par le Qatar et l'Arabie saoudite. Et il y a les militaires français, belges et autres, occidentaux et africains, qui sont intervenus au Mali. Pour situer correctement cette intervention française, nous devons faire un retour sur le colonialisme français au Mali.

Quand les colonialistes français ont conquis le Mali, le territoire faisait partie d'une vaste zone économique s'étendant autour du Sahel. Les caravanes partaient d'une ville oasis vers une autre, tout droit à travers le désert. Dans cette économie originelle régnait une bonne intelligence entre les paysans et les nomades. Les paysans avaient besoin des nomades pour pouvoir acheter des marchandises venant d'autres régions et constituaient donc leur clientèle. Toute la population de cette région était musulmane.

Cette zone économique était très prospère à l'époque. L'an dernier, le site Internet www.celebritynetworth.com a classé un Malien à la première place du classement des vingt-cinq individus les plus riches ayant jamais vécu. Le journal a converti les biens du roi Mansa Moussa I^{er} qui, de 1312 à 1337, a régné sur un royaume situé à l'intérieur du Mali actuel, en tenant compte de l'actuel prix de l'or et de l'inflation au fil des siècles. L'homme, aujourd'hui, pèserait quelque 400 milliards de dollars. Il y avait également une vie intellectuelle très riche : Tombouctou est connue comme l'un des premiers et principaux centres intellectuels du monde. À son apogée, le royaume malien s'étendait jusqu'à la côte du Sénégal. L'arabe y était la langue véhiculaire.

Le colonialisme français a détruit tout ce système. Pour tuer toute capacité intellectuelle, des milliers de professeurs ont été assassinés. À l'instar de la quasi-totalité des pays africains, le Mali que nous connaissons aujourd'hui a des frontières artificielles. La région faisait partie de ce qu'on appelait le Soudan français. En 1960, elle devint indépendante, d'abord comme une fédération avec le Sénégal, mais, après deux mois à peine, le Sénégal se retira de cette fédération.

Le Mali actuel est le quatrième pays d'Afrique par sa superficie. Après le coup d'État contre le premier président nationaliste du Mali, Modibo Keita (1960-1968), le pays est devenu un État néocolonial.

Un tel État ne peut constituer une nation ni ne peut se développer de façon autonome. Le Nord, une région désertique, est abandonné à son sort et les habitants y sont discriminés. Il y a des tensions ethniques entre les Touaregs (nomades) et les autres groupes de population. Le commerce à grande échelle de jadis a complètement décliné. Que reste-t-il pour un grand nombre de nomades qui sillonnent la région avec leurs caravanes ? Contrebande, enlèvements moyennant rançon, trafic d'humains...

Une partie importante de ces Touaregs sont devenus soldats en Libye, dans l'armée de Kadhafi. Après leur retour dans le nord du Mali, ils ont entamé une guerre au Nord-Mali pour l'indépendance de ce qu'ils appellent l'Azawad — une lutte qui, depuis quelques décennies, s'anime brusquement puis se calme à nouveau. Le 24 janvier 2012, ils se sont emparés de la ville d'Aguelhok et y ont tué une centaine de soldats de l'armée malienne. Au cours des mois suivants, ils se sont mis à attaquer d'autres villes dans le nord.

Le massacre d'Aguelhok a suscité un énorme mécontentement dans l'armée et parmi les familles des soldats, car c'est très pauvrement armés qu'il leur a fallu combattre les insurgés bien équipés et entraînés. Le 22 mars, le président malien Amadou Toumani Touré (surnommé « ATT ») a été renversé par un coup d'État de militaires mécontents et d'officiers subalternes sous la direction d'Amadou Sanogo.

Pour les pays voisins du Mali qui, après le renversement du président ivoirien Gbagbo, subissent fortement l'influence de la France, ce fut un prétexte pour annoncer un embargo sur les armes contre l'armée malienne qui, de la sorte, n'avait pas l'ombre d'une chance contre les insurgés accourant en masse. Les mois suivants, le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) s'empara de tout le nord du pays. Ensuite, le MNLA fut chassé à son tour par trois groupes djihadistes : Ansar Dine, Al Qaeda dans le Maghreb islamique (AQMI) et MUJAO — des groupes qui reçoivent des armes et de l'argent du Qatar et de l'Arabie saoudite — et ainsi la boucle fut bouclée.

Quand il a semblé alors que ces djihadistes allaient se précipiter vers la capitale malienne Bamako, le président par intérim Dioncounda Traoré aurait demandé au président français François Hollande (PS) d'intervenir militairement. Ce qui rendait en fait impossible un plan soigneusement et difficilement élaboré des Nations unies et de l'Union africaine.

Conclusion

Comment la situation devrait-elle évoluer ? Toute solution au conflit du Mali est contrecarrée par trois problèmes importants.

Primo : personne ne permet aux Maliens de résoudre eux-mêmes leurs différends et problèmes mutuels. L'ingérence étrangère rend la chose impossible. La guerre ne fera qu'exacerber les tensions mutuelles dans tout le pays. Si vous avez la peau plus claire et qu'on vous prend donc pour quelqu'un du nord, vous risquez aujourd'hui de ne plus pouvoir traverser à l'aise les rues de Bamako.

Secundo : les États africains sont très faibles, quand on voit qu'un pays comme le Mali ne peut même pas venir à bout d'une rébellion bien organisée de quelque 500 djihadistes. L'Union africaine (UA) elle aussi est faible. Les pays de la SADC (Southern African Development Community) essaient bien de changer le cours des choses et étaient à l'avant-plan de l'opposition de l'UA à la guerre en Libye. Mais il y a encore bien trop de chefs d'État africains qui pensent davantage à leur propre intérêt et aux ordres qu'ils reçoivent de leurs maîtres en Europe et aux États-Unis qu'à l'unité africaine.

Tertio : si, depuis que la crise du capitalisme mondial s'est aggravée en 2008, la France ne veut pas devenir une nouvelle Espagne, Italie ou Grèce, elle va devoir défendre son hégémonie en « Françafrique » et autour de la Méditerranée. Mais les choses ne s'annoncent pas très bien pour la France, car les contradictions avec les États-Unis en Afrique s'accroissent. En Côte d'Ivoire, l'armée française est intervenue pour installer Ouattara au pouvoir ; or, en fait ce dernier est avant tout un pion des États-Unis. Et les États-Unis ont tiré parti de la guerre au Mali pour installer une base pour leurs drones dans le pays voisin, le Niger. En d'autres termes, nous pouvons nous préparer à une période durant laquelle le Mali et toute la région qui l'entoure vont se retrouver dans un conflit permanent, comme celui qu'a connu la Somalie au cours des années 90. ■

« Donnez-moi quatre ans et vous ne reconnaîtrez plus l'Allemagne »

80^e anniversaire de la prise de pouvoir par Hitler

Le 30 janvier 1933, quand Hitler arrive au pouvoir, commence une ère de crimes contre l'humanité plus horribles les uns que les autres. En douze ans, les nazis ont mis sur pied une dictature sanglante, occasionné une guerre mondiale et la mort de 70 millions de personnes, planifié et exécuté un génocide à une échelle industrielle.

Dans sa déclaration gouvernementale du 1^{er} février 1933, Hitler promettait au peuple allemand l'amélioration de la situation des travailleurs et des paysans ainsi que le maintien et la consolidation de la paix. « Donnez-moi quatre ans, et vous ne reconnaîtrez plus l'Allemagne », prophétisait-il¹. Après quatre ans de guerre, l'Allemagne, de même que l'Europe, ravagées, étaient en effet devenues méconnaissables.

On se demande comment le fascisme a pu arriver au pouvoir en Allemagne, qui en furent les responsables et comment empêcher son retour. Une connaissance scientifique des origines et de la nature profonde du fascisme renforce le combat d'aujourd'hui.

Un coup d'État légal

Le 30 janvier 1933, le président allemand Hindenburg nomme Premier ministre Adolf Hitler, le dirigeant du Parti national-socialiste allemand (nazi). Hindenburg était redevenu président en mars 1932. Les nazis proposaient Hitler. Le Parti du Centre soutenait le président sortant, le monarchiste Hindenburg. Le Parti socialiste allemand refusait de proposer un candidat commun avec le Parti communiste (KPD) et soutenait Hindenburg sous le mot d'ordre : « Battez Hitler — votez Hindenburg ». Le KPD menait campagne sous le mot d'ordre : « Voter Hindenburg, c'est voter Hitler. Voter Hitler, c'est voter pour la guerre ». Neuf mois plus tard, le président Hindenburg nommait Hitler. Même pas neuf ans plus tard, ce fut la guerre.

Herwig Lerouge (herwig.lerouge@teledisnet.be) est rédacteur en chef d'Études marxistes.

¹ Voir notamment Thierry Feral, *Le nazisme en dates (novembre 1918-novembre 1945)*, Éditions L'Harmattan, 2010, p. 173.

Le premier gouvernement de Hitler ne comptait que trois nazis, dont Hitler lui-même. Il n'était pas arrivé au pouvoir par une victoire électorale ni sur base d'une majorité parlementaire. Il n'osait même pas se présenter devant le Parlement, car il y était minoritaire. Il a préféré dissoudre le Parlement et organiser de nouvelles élections qui furent fixées au 5 mars.

Ce délai lui donna l'occasion de gouverner cinq semaines sans contrôle parlementaire. Il s'agissait d'un coup d'État légal, car la Constitution allemande de l'époque permettait au Président de dissoudre le Parlement ou de le suspendre temporairement.

Un régime de terreur

Le 4 février, Hindenburg prend une ordonnance d'urgence qui interdit toute critique du gouvernement, supprime la liberté de rassemblement et de presse du Parti communiste d'Allemagne (KPD) et d'autres organisations de gauche. Le KPD est alors engagé dans la campagne électorale.

Le 27 février, un anarchiste hollandais déséquilibré met le feu au Reichstag, le Parlement allemand. De nombreux historiens sont convaincus que l'incendie a en fait été provoqué par un détachement des Sections d'assaut (SA) nazies. Ce qui suit confirme la thèse de la provocation planifiée. Avant tout début d'enquête, la radio affirme que les communistes sont coupables. La même nuit, sur base de listes préparées à l'avance, plus de 10 000 communistes, socialistes, progressistes sont arrêtés. Toute la presse communiste et plusieurs journaux socialistes sont interdits. La liberté de la presse et de réunion sont suspendues.

Malgré cette répression, les élections ne donnent pas une majorité aux nazis ni une majorité des deux tiers au gouvernement de coalition dirigé par Hitler. Pour l'obtenir, le gouvernement radie les 81 mandats du KPD, sans qu'aucun parti ne proteste, même pas le Parti socialiste. Cela étant réglé, le Parlement vote la confiance et autorise ensuite le gouvernement Hitler à décréter des lois sans son autorisation. C'est en fait une autodissolution. Les socialistes votent contre la déclaration gouvernementale, mais jugent démocratiques les élections malgré la répression.

En deux ans, les nazis ont interdit les partis politiques, tué plus de 4 200 personnes, arrêté 317 800 opposants dont 218 600 ont été blessés et torturés. Le 20 mars 1933, le commissaire nazi à la police de Munich, Himmler, crée, dans les locaux d'une ancienne usine de poudre à Dachau, le premier camp de concentration destiné aux prisonniers politiques. Quarante autres suivront dans la même année.

J'ai des millions derrière moi

Hitler n'a donc pas été élu démocratiquement comme on l'entend souvent dire. En réalité, la décision de le nommer chancelier a été prise quelques semaines auparavant, le 3 janvier, dans la villa du banquier von Schröder. Jusque-là, les grands industriels et banquiers étaient divisés à son sujet.

À plusieurs reprises entre 1918 et 1923, les cercles les plus à droite de la classe dirigeante avaient tenté, par des coups d'État et une dictature militaire (le putsch de Kapp en 1920), de se débarrasser du système parlementaire, de supprimer les droits importants acquis par les travailleurs lors de révolution de novembre 1918 pour prendre ainsi leur revanche pour ce qu'ils y avaient perdu. Ces cercles s'appuyaient sur une partie de l'armée et sur les nombreuses organisations réactionnaires. L'une d'entre elles, le NSDAP (Parti national-socialiste des travailleurs allemands), avait en Bavière une influence locale certaine. Hitler avait été envoyé par l'armée comme informateur au sein de ce parti alors qu'il était encore militaire. De nombreux industriels voyaient déjà à cette époque dans le NSDAP une des organisations qui valaient la peine d'être soutenues. Ils l'ont financé.

Les hommes politiques de la bourgeoisie allemande avaient tiré les leçons de l'échec du putsch de Kapp de 1920 et de toutes les tentatives de mettre fin de manière violente à la république de Weimar. Vu l'organisation et la puissance du mouvement ouvrier allemand, il ne fallait plus tolérer à l'avenir de tentative de putsch. En 1923, le patron sidérurgiste Stinnes disait à l'ambassadeur américain : « Il faut trouver un dictateur qui aurait le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire. Un tel homme doit parler la langue du peuple et être lui-même un civil ; nous avons un tel homme². »

Avec la crise économique de 1929, ces mêmes cercles ont décidé de miser sur le parti de Hitler qui a reçu de leur part un soutien accru. Sans leurs millions, Hitler ne serait jamais devenu aussi important. Ils ont mis à sa disposition leurs hangars désaffectés qu'il a transformés en une version nazie de l'Armée du Salut. Des malheureux sans travail pouvaient s'y retrouver pour une assiette de soupe et un lit pour la nuit. Avant qu'ils s'en rendent compte, on leur avait collé sur le dos un uniforme et ils défilaient au pas de l'oie derrière le drapeau nazi. Durant la campagne présidentielle de 1932, les nazis ont collé des millions d'affiches, imprimé douze millions de numéros spéciaux de leur torchon de journal et organisé 3 000 meetings. Pour la première fois, ils ont fait usage de films et de disques. Hitler

2 Kurt Gossweiler, « De Weimar à Hitler: les causes de l'avènement de la dictature fasciste », *Études marxistes*, n° 67-68, p. 18.

utilisait un avion privé pour se rendre d'un meeting à l'autre. En 1932, le parti nazi comptait des milliers de permanents et l'entretien des SA (sections d'assaut), à lui seul, coûtait deux millions de marks par semaine. Qui payait tout cela ? Certainement pas les membres sans travail du parti nazi...

Aux élections fédérales de septembre 1930, le NSDAP devient le deuxième parti avec plus de 6 millions de voix. Des représentants de premier ordre de la classe dirigeante s'expriment en faveur de la formation d'un gouvernement avec lui. Hitler est invité à exposer ses idées devant des cercles de grands capitalistes et plusieurs d'entre eux adhèrent au parti. Le directeur de la firme Siemens, Carl Friedrich von Siemens, prononce le 27 octobre 1931 un discours devant des membres importants de la finance américaine, pour dissiper les craintes que suscite une éventuelle montée au gouvernement des nazis. Il insiste surtout sur la volonté des nazis d'éradiquer le socialisme en Allemagne. Le 26 janvier 1932 au Düsseldorfer Industrieklub, Fritz Thyssen, le magnat de la sidérurgie, organise devant plus de cent grands patrons une conférence de Hitler, durant laquelle celui-ci assure que son mouvement voit dans la propriété privée le fondement de l'économie allemande et que son but principal est d'éradiquer jusqu'à la racine le marxisme en Allemagne.

Vite avant qu'il ne soit trop tard

Mais il faudra encore une année avant que ces patrons confient la chancellerie à Hitler. Ils avaient peur de la réaction du mouvement ouvrier. De plus, ils se livraient de violentes luttes de pouvoir, chacun voulant prendre la direction de la dictature en devenir.

Mais lors des élections fédérales du 6 novembre 1932, le Parti communiste d'Allemagne accroît fortement son influence parmi les travailleurs au détriment du Parti socialiste qui perd de plus en plus son emprise sur la classe ouvrière. Le capital craint un soulèvement révolutionnaire. Le NSDAP perd deux millions de voix. Un déclin plus important du parti risque de ruiner tous les espoirs du grand patronat. Ils mettent leurs querelles internes au vestiaire et décident de confier plus rapidement le pouvoir au parti de Hitler.

Le 19 novembre, des banquiers, de grands industriels et de grands propriétaires terriens demandent au président Hindenburg de nommer Hitler à la chancellerie. La rencontre entre le Premier ministre en exercice von Papen et Hitler dans la villa du banquier von Schröder le 4 janvier 1933 a scellé les arrangements qui ont conduit au 30 janvier 1933.

Certains patrons ont encore des doutes sur la capacité d'Hitler à contrôler son arrière-ban, chauffé par des discours démagogiques contre le grand capital. Mais Hitler les rassure. Le 20 février 1933, il reçoit le gratin du grand capital allemand. L'aile dite anticapitaliste du parti, qui avait cru à la démagogie de Hitler et pensait que les nazis prendraient aussi des mesures contre le grand capital, est éliminée. Pendant la nuit des longs couteaux, le 30 juin 1934, Hitler fait assassiner 1 000 cadres de ses propres sections d'assaut (SA).

Ce sont les Thyssen, Krupp, Siemens et autres qui ont déterminé la politique économique de Hitler. Il suffit de voir la composition du Haut comité économique sous le gouvernement nazi. Nous y trouvons Gustav Krupp von Bohlen, roi de l'industrie d'armement, Fritz Thyssen, baron de l'acier, C. von Siemens, roi de l'électricité, Karl Bosch, de l'industrie des colorants.

Le gouvernement Hitler bloque les salaires au niveau très bas de 1932, où ils étaient arrivés en raison de la crise. Les travailleurs sont privés de tous leurs droits et menacés d'emprisonnement dans un camp de concentration en cas de grève.

La loi nazie du 15 mai 1934 limite la liberté de changer d'employeur. Un livret de travail est introduit en février 1935. Sans ce document, aucun travailleur ne peut être engagé. Tout comme en Belgique au 19^e siècle, un ouvrier qui désire travailler ailleurs peut en être empêché par son patron si celui-ci détient son livret de travail.

Le fascisme a porté la logique du capitalisme jusqu'à sa pire extrémité. La recherche de la compétitivité mène à une spirale descendante des salaires et des acquis sociaux. Le fascisme a porté la compétitivité des usines allemandes à des sommets jamais atteints. Dans les camps de travail, le coût salarial et les charges sociales sont quasiment réduits à zéro. Parmi les entreprises qui rivalisent pour obtenir la plus grande quantité possible de main-d'œuvre en provenance des camps de concentration, on retrouve le gratin du grand capital. Afin d'épargner leurs frais de transport, plusieurs firmes construisent leurs usines dans les environs immédiats des camps.

Le problème du chômage est résolu en envoyant une partie des chômeurs dans l'armée, une autre dans les usines d'armement. Les deux parties sont ainsi obligées de préparer leur propre mort et celle de dizaines de millions d'autres.

Une catastrophe évitable

Parler de la « facilité » avec laquelle le fascisme a gagné la victoire en 1933 est faux. Le combat que la classe ouvrière d'Allemagne a livré à l'extrême droite en marche a duré quinze années avant que la dictature fasciste ne puisse être instaurée ; dans cette lutte, des dizaines de milliers d'ouvriers ont perdu la vie sous les

balles de l'ennemi et, si finalement ils n'ont pas pu empêcher l'établissement de la dictature fasciste, ce ne fut pas par suite de la supériorité du fascisme, mais bien seulement parce que l'action des travailleurs a été paralysée par certains de leurs dirigeants. Selon le grand historien allemand, Kurt Gossweiler, spécialiste du fascisme, cette catastrophe aurait pu être enrayée, mais seulement par le mouvement ouvrier en front uni, par le combat de masse uni de tous les antifascistes, y compris par des luttes extraparlémentaires.

Le Parti communiste allemand était la seule force politique à opposer au fascisme une hostilité irréconciliable. Il a sans doute sous-estimé trop longtemps le danger, mais une fois qu'il en a pris conscience, il était prêt à mobiliser tous les moyens et toutes les forces nécessaires pour empêcher la prise de pouvoir des fascistes. Mais il n'était pas assez fort pour soulever seul les travailleurs, sans et contre la direction socialiste. Sans doute aurait-il pu faire plus d'efforts et plus tôt pour créer un front avec les travailleurs socialistes. Mais il est fort douteux que la réponse de la direction du Parti socialiste à cet effort aurait été positive.

Dans la période de préparation de la dictature fasciste, les dirigeants de l'aile droite de la social-démocratie ont joué un rôle très négatif. La classe ouvrière est précipitée dans une misère indescriptible. Le gouvernement du socialiste Müller a mis en œuvre dès le début de la crise de 1929 une politique antiouvrière et procapitaliste draconienne : en 1929, les capitalistes obtiennent 1,37 milliard de marks de diminutions d'impôts. Les impôts (indirects surtout) et les taxes qui frappent la masse de la population augmentent : les taxes sur les produits de première nécessité augmentent de 2 milliards de marks en 1929. Ce gouvernement a voté un plan qui supprime ou diminue les allocations de chômage pour 1,2 million de chômeurs. Le nombre d'exclus des allocations de chômage augmente de 500 000 en 1927 à plus d'un million en 1930. En janvier 1930, 80 % des sans-travail bénéficient de l'allocation de chômage. En décembre de la même année, ils ne seront plus que 57 %.

De « moindre mal » en « moindre mal » jusqu'à Hitler

En mars 1930, la droite fait exclure les socialistes du gouvernement national. Arrive le gouvernement Brüning du Parti du centre, qui fait de « l'assainissement des finances publiques » son point de programme principal. Au nom du « moindre mal », c'est-à-dire pour « éviter le fascisme », la social-démocratie abandonne son opposition parlementaire au gouvernement Brüning. Elle décide de « tolérer » le gouvernement et de voter contre toute motion de méfiance au parlement.

Même en novembre 1931 le gouvernement décide une diminution de 10 à 15 % des revenus, l'annulation des conventions collectives existantes, le retour des sa-

lares au niveau du 10 janvier 1927, la suppression du droit de grève, la diminution des allocations sociales et l'augmentation des cotisations, le report d'un an des élections sociales et la proclamation de l'état d'exception. Dans les faits, cette ordonnance signifiait une diminution réelle des revenus de 27 à 29 % et elle conduisait pratiquement à la suppression des droits démocratiques des travailleurs. Tout en la dénonçant dans sa presse, le PSA permet par l'abstention de ses députés le vote de cette ordonnance.

Les dirigeants socialistes s'en prennent plus souvent aux communistes qu'aux fascistes. Le premier mai 1929, le chef socialiste de la police de Berlin interdit les manifestations et fait tirer sur les 200 000 ouvriers qui manifestent quand même. Il tue 33 manifestants. Il interdit le journal du KPD et le 3 mai le ministre socialiste de l'Intérieur de Prusse interdit le Front rouge des combattants, l'organisation d'autodéfense antifasciste du KPD.

Au cours de 1930, plus de 80 antifascistes sont assassinés par les SA, les troupes de choc des nazis. Un climat de violence s'étend sur toute l'Allemagne. Mais Hitler joue le politicien respectable, soucieux de la légalité. Le PSA est tout prêt à le croire. Le journal socialiste *Vorwärts* du 3 décembre 1931 écrit : « Si on était sûr qu'une fois en place les nationaux-socialistes observeront les règles du jeu démocratique qu'ils prétendent suivre pour accéder au pouvoir, alors nous serions tout prêts à les laisser entrer au gouvernement et aujourd'hui plutôt que demain. »

Même face à la menace directe du fascisme, ils ont refusé de s'allier aux communistes. Quand en mai 1932 la droite au pouvoir à Berlin a destitué le gouvernement socialiste minoritaire de Prusse, le seul gouvernement régional socialiste restant, la direction du PSA a protesté verbalement, mais s'est soumise. Elle a taxé de « provocation » la proposition communiste d'appeler ensemble à la grève générale.

Pourtant, la droite et les fascistes n'étaient pas de taille à affronter une résistance active du PSA, de son organisation de lutte Reichsbanner, du syndicat, du KPD et du FRC³. Juillet 1932 était probablement la dernière chance d'empêcher le fascisme d'arriver au pouvoir. Le nazi Goebbels disait à ce moment : « Les rouges ont laissé passer la grande occasion. Elle ne reviendra plus⁴. »

Le 30 janvier 1933, les dirigeants socialistes rejettent à nouveau l'offre de grève générale du KPD. Aussi longtemps que Hitler « ne violait pas la constitution », ils ne voulaient pas se battre. Il fallait attendre les élections du 5 mars. Même la terreur contre les communistes et certains socialistes après l'incendie du Reichstag n'a pas changé leur position.

3 Front rouge des combattants, l'organisation de lutte du KPD

4 Baay, « Der andere 20 Juli », *Die Zeit*, n° 29, 21 juillet 1972.

Encore en mars 1933, le chef des syndicats socialistes, Leipart, offre sa collaboration à Hitler : « Les syndicats sont prêts... à entrer en collaboration permanente avec des organisations patronales. Le contrôle par l'État (fasciste, ndlr) d'une telle collaboration, pourrait en certaines circonstances, en augmenter la valeur et en faciliter le fonctionnement... », dit-il⁵.

Le 1^{er} mai 1933, les nazis et les patrons appellent les ouvriers à participer en masse aux manifestations organisées par le régime. Les dirigeants syndicaux boivent le calice de la honte jusqu'à la lie et se joignent à cet appel. Cela ne leur sert à rien. Le lendemain, les principaux dirigeants syndicaux sont arrêtés et les biens des syndicats confisqués.

Mais le PSA va encore plus loin. Le 17 mai, les députés sociaux-démocrates votent pour la « révolution pacifique » de Hitler au Reichstag. Il s'agissait d'une exigence de révision du Traité de Versailles visant à lever toute barrière aux visées expansionnistes allemandes. Cette servilité ne rapporte rien non plus au PSA. Le 22 juin 1933, le gouvernement de Hitler interdit toute activité politique au PSA. Un nombre considérable de fonctionnaires socialistes et syndicaux, dont le tristement célèbre ministre de l'Intérieur de Prusse, Severing, n'hésitent pas à passer aux nazis.

En 1935, Georges Dimitrov, le dirigeant de l'Internationale communiste dira : « La victoire du fascisme était-elle inévitable en Allemagne ? Non, la classe ouvrière allemande pouvait la conjurer. Mais, pour cela, elle aurait dû obliger les chefs de la social-démocratie à cesser leur campagne contre les communistes et à accepter les propositions répétées du Parti communiste sur l'unité d'action contre le fascisme. Elle aurait dû répondre par une véritable lutte de masse, qui eût entravé les plans fascistes de la bourgeoisie allemande⁶. » ■

Pour en savoir plus sur les origines du fascisme, sur les forces qui l'ont porté au pouvoir, sur la résistance, voici quelques sources :

Kurt Gossweiler, « Hitler, l'irrésistible ascension ? », *Études marxistes*, 67-68/2004.

Kurt Gossweiler, « L'économie allemande en 1933-1934 : De la crise mondiale au redressement », *Études marxistes*, 65/2006.

Herwig Lerouge, « Sans la trahison du parti socialiste allemand, le fascisme n'aurait jamais triomphé en Allemagne », *Études marxistes*, 15/1992.

5 Françoise Knopper, Gilbert Merliop, Alain Ruiz, *Le National socialisme, une révolution ?*, Presses Universitaires du Mirail, p. 156.

6 Georges Dimitrov, « Le fascisme et la classe ouvrière » *Œuvres choisies*, Éditions sociales, 1972, p. 48.

Quelle identité pour les 99 % ?

Réflexions sur le livre Identiteit de Paul Verhaeghe

Le néolibéralisme rend malade

De sa pratique clinique en tant que psychothérapeute, Paul Verhaeghe constate un glissement de ses patients dans la psychopathologie. Il y a de plus en plus de dépressions, de syndromes d'épuisement professionnel sur le lieu de travail, de TDA (trouble de déficit de l'attention), d'anxiété sociale, de ce qu'on appelle des cas limites (borderline), etc. L'auteur se met en quête des causes de cette évolution. Il constate que les conditions sociétales et sociales sont responsables pour une part importante du bien-être psychique de l'être humain. « Jamais l'Occidental n'a été aussi bien, jamais il ne s'est senti aussi mal », écrit le psychanalyste dans son ouvrage tout récemment publié, *Identiteit* (identité)¹. La responsabilité en incombe au démantèlement de l'État providence occidental par le néolibéralisme ces trente dernières années, estime Paul Verhaeghe. Le néolibéralisme signifie la dominance de l'idéologie du marché : la compétition, l'égoïsme, la pression sur les prestations et la maximalisation du profit. Le néolibéralisme aboutit à la stratégie du « rank and yank » (évaluer et virer) des entreprises américaines. Les meilleurs peuvent rester (entendez : ceux qui rapportent le plus). Ceux qui s'en tirent le moins bien doivent s'en aller. L'auteur décrit les conséquences néfastes de l'application de cette méritocratie néolibérale sur les lieux de travail, dans le secteur des soins, dans la recherche universitaire et dans l'enseignement. Cette société néolibérale rend les gens malades. Elle détruit une identité qui repose sur l'empathie, l'altruisme, la solidarité et la cohésion sociale parmi les gens.

Verhaeghe se réfère au travail, entre autres, de l'épidémiologiste britannique Richard Wilkinson pour étayer ses assertions par des chiffres solides. Dans une recherche scientifique pléthorique, Wilkinson prouve que l'inégalité croissante

Dirk Van Duppen travaille comme médecin généraliste à Médecine pour le Peuple. Il a publié divers articles et livres, dont, en 2004 *La guerre des médicaments : pourquoi sont-ils si chers ?* (Aden), avec lequel il a lancé le « modèle kiwi ».. En 2009 il a reçu pour ses années d'engagement social le « Prix de la démocratie ». Il vient d'être élu au Conseil du CPAS d'Anvers pour le PTB+.

d'aujourd'hui est une conséquence du néolibéralisme, qu'elle va de pair avec une détérioration de la santé et du bien-être des gens dans la société².

Dans *Identiteit*, Paul Verhaeghe explique aussi ce phénomène à partir des nouvelles découvertes des neurosciences, tels les neurones miroirs qui constituent la base neurocellulaire de l'empathie. Verhaeghe s'appuie, entre autres, sur le travail de recherche du primatologue de renommée mondiale Frans de Waal, pour dire que, sur le plan de l'évolution, l'être humain est un animal grégaire et sociable.

Paul Verhaeghe affirme à juste titre que le néolibéralisme est une réédition du darwinisme social. Il mentionne comme exemple le travail du psychiatre britannique Dalrymple, inspirateur intellectuel de Bart De Wever, qui rejette sur les pauvres eux-mêmes la faute de leur infortune. Dans la tradition du darwinisme social, Dalrymple prône le démantèlement de l'État providence, car, estime-t-il, il conforte bien trop les pauvres dans leur situation de vie à la dérive. Aujourd'hui, De Wever se sert de ces arguments comme justification morale d'un démantèlement croissant de la protection sociale calqué sur le modèle allemand.

La psychologisation de Sigmund Freud ou la lutte des classes de Marx

En tant que psychanalyste, Paul Verhaeghe se réfère également dans son livre aux idées de Sigmund Freud et du psychanalyste français Jacques Lacan. Là, il m'est difficile de le suivre. Dans leur livre, *Impostures intellectuelles* (Odile Jacob, 1997), Alain Sokal et Jean Bricmont réduisent en miettes les écrits postmodernistes de Jacques Lacan. À la veille de la grève générale du 31 janvier 2012 contre la politique de restriction du gouvernement, Paul Verhaeghe déclare, lors d'une conférence au Vooruit de Gand : « Considérée d'un point de vue psychanalytique, l'actuelle grève n'est autre qu'une automutilation, la blessure que s'inflige lui-même un patient qui a perdu toute emprise sur sa vie et qui va donc tailler dans sa propre chair, tout comme les jeunes diplômés au chômage des banlieues françaises ont détruit leur propre milieu de vie. »

Moi-même, en tant que gréviste ou militant du PTB, j'ai participé à de nombreuses grèves. Aujourd'hui, ma profession de médecin me permet également de voir des patients *borderline* qui taillent dans leur chair. L'un n'a en réalité rien à voir avec l'autre. Au contraire, chaque grève est un moyen de lutte conscient, réfléchi de la population laborieuse en vue de défendre ses droits. Chaque grève

2 Voir Dirk Van Duppen, « L'Égalité c'est la santé », *Études marxistes* n° 93, 2011

coûte beaucoup d'argent aux travailleurs et cela fait mal quand, en raison de leur grève, les gens ne peuvent, par exemple, plus rembourser leur maison ou assumer le coût des études de leurs enfants. Mais il s'agit d'une douleur qui est adoucie par la solidarité profondément humaine et chaleureuse des collègues ou des travailleurs extérieurs à l'entreprise. Cette douleur est surmontée en sachant que la grève est l'une des principales armes de la classe ouvrière pour réclamer la fin de cette politique néolibérale de licenciements, de détricotage des acquis sociaux, de privatisations, de sacrifices, etc. « La main-d'œuvre est la seule marchandise en mesure d'exercer elle-même une influence sur son prix, entre autres, par le biais de l'arme qu'est la grève », écrivait Karl Marx.

Paul Verhaeghe écrit : « Les groupes populistes imputent la faute aux dirigeants corrompus, les intellectuels l'imputent au "système" et les hommes politiques et les économistes aux "marchés". Tous partagent la même conviction : tout cela, c'est de la faute de l'Autre, moi-même, je ne suis que victime. Cet autre — l'allochtone, le chômeur profiteur, le banquier qui se sert grasement, le manager impitoyable — doit s'adapter et tout alors ira mieux. Hélas, cet autre n'est pas clairement identifiable. Les protestations s'adressent à des molochs anonymes ("les banques"), ce qui fait que l'on voit alterner une absurde violence de rue et un sentiment dépressif de désespoir. C'est également un reflet de ce qui se passe en Bourse : soit une poussée de TDA, soit une dépression en s'effondrant. Le trouble bipolaire (qualifié dans le temps de "maniacodépressif") est par excellence la maladie du néolibéralisme. Une conviction est de mise : la cause est en dehors de nous, avec, en corollaire, la conviction qu'une solution doit également venir d'ailleurs. Qu'il existe quelque part un comprimé magique ou un nouveau führer qui nous libérera sans trop d'effort du mal. Ici, nous perdons de vue une vérité fondamentale : ainsi, petit à petit, nous devenons tous néolibéraux, tant dans notre pensée que dans notre comportement (p. 230). »

Ici, Paul Verhaeghe se trompe, à mon avis, quand il met au même niveau la responsabilité des « 99 % » (l'immigré, le chômeur) et celle du « 1 % » (le banquier, le manager), pour reprendre les concepts du mouvement Occupy. Grâce, entre autres, au service d'études du PTB, les « molochs anonymes » ne sont absolument plus sans nom. Il s'agit des grands actionnaires et des PDG d'AB InBev, ArcelorMittal, Electrabel, Opel, Ford, KBC, Dexia, Fortis... Ils sont très concrètement décrits dans le best-seller politique de Peter Mertens : *Comment osent-ils ?*³. Il ne suffit pas, et de loin, de psychologiser ce processus comme

3 Peter Mertens : *Comment osent-ils ? La crise, l'euro et le grand hold-up*, Aden, 2012

Verhaeghe le fait ici. Le capitalisme et sa forme agressive du néolibéralisme ne proviennent pas de la soif de profit ou du caractère égoïste de l'être humain. La concurrence pour le profit maximal est ancrée dans la nature même de ce système. Celui qui ne coopère pas est exclu. Le capitalisme a toutefois hissé la soif de profit et le caractère égoïste de l'être humain au rang de norme. « Les idées dominantes d'une époque sont celles de la classe dominante », a écrit Marx. En effet, les détenteurs des moyens de production possèdent également les moyens servant à produire l'idéologie dominante. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un très grand nombre de citoyens ordinaires, eux-mêmes victimes du néolibéralisme, aillent penser et même voter pour le néolibéralisme ou la droite.

L'analyse de classe du darwinisme social

À l'époque de Marx et de Darwin, la bourgeoisie affirmait que la concurrence effrénée dans l'économie n'était rien d'autre que la lutte pour la vie que Darwin avait découverte dans la nature, mais transposée à la société humaine. Cette idéologie, elle l'a baptisée le darwinisme social. D'après ses partisans, il existait des races supérieures et inférieures. Ces gens s'opposaient à toute forme de soutien social, car cela aurait été à l'encontre de la sélection naturelle et aurait affaibli la santé de leur propre race ou peuple. Par exemple, selon les darwinistes sociaux, les chômeurs étaient des parasites et des paresseux. Ils portaient eux-mêmes la responsabilité de leur situation et ne méritaient donc aucune forme de protection.

Dans ce débat, l'œuvre de Karl Marx et Friedrich Engels est une source d'inspiration visionnaire. Marx et Engels avaient accueilli l'œuvre de Charles Darwin comme une base de la conception matérialiste dialectique de la nature. Mais ils se montrèrent inquiets de l'influence de l'œuvre de Thomas Malthus en tant que source d'inspiration pour Darwin. Théologien, Malthus avait été le premier économiste de profession à avoir été payé par la Compagnie des Indes orientales pour rédiger des traités imputant la misère des pauvres aux pauvres eux-mêmes. Sa théorie devait ainsi servir de justification à l'opposition de la bourgeoisie anglaise à l'aide sociale aux démunis. Selon Thomas Malthus, la population se multipliait trop rapidement, à un rythme exponentiel, par rapport aux moyens de subsistance, qui croissaient de façon linéaire. Cela devait aboutir à une crise de surpopulation. Seuls une sélection naturelle, un frein à la croissance démographique, une concurrence en vertu du droit du plus fort pouvaient résoudre ce problème, estimait Malthus. Les mesures de protection sociale étaient malve-

nues, car elles n'allaient que stimuler encore la croissance démographique. Malthus fut en fait le pionnier d'un darwinisme social avant la lettre. Le même Malthus fut toutefois la source d'inspiration de Darwin dans sa théorie de la sélection naturelle par la lutte pour la vie.

Tandis qu'à vingt-deux ans, Darwin développait ses idées sur base d'observations et de réflexions au cours du périple avec le Beagle, Engels, au même âge, façonnait ses premières idées à partir du travail sur le terrain et des recherches qui l'ont conduit à écrire *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* (1844). Déjà, à l'époque, Engels s'en prit à Malthus et réfuta sa théorie comme suit : « Malthus [...] a lui aussi raison à sa manière quand il prétend qu'il y a toujours une population excédentaire, toujours trop d'individus sur terre. Il a simplement tort d'affirmer qu'il y a constamment plus d'hommes sur terre que n'en peuvent nourrir les subsistances disponibles. La population excédentaire est au contraire engendrée par la concurrence que se font les travailleurs entre eux et qui contraint chaque travailleur à travailler chaque jour autant que ses forces le lui permettent. Si un industriel peut employer les ouvriers neuf heures par jour il peut, si les ouvriers travaillent dix heures par jour, se contenter d'en employer neuf et le dixième est mis en chômage. Et si, à une époque où la demande d'ouvriers n'est pas très forte, l'industriel peut contraindre sous peine de renvoi les neuf ouvriers à travailler une heure de plus chaque jour pour le même salaire, il renverra le dixième et économisera son salaire. Ce qui se passe ici à petite échelle, se passe dans une nation à grande échelle. Le rendement de chaque ouvrier porté au maximum par la concurrence des ouvriers entre eux, la division du travail, l'introduction du machinisme, l'utilisation des forces naturelles mettent en chômage une foule d'ouvriers. Mais ces chômeurs sont perdus pour le marché ; ils ne peuvent plus acheter et par conséquent, la quantité de marchandises qu'ils demandaient ne trouve plus preneur, n'a donc plus besoin d'être produite ; les ouvriers antérieurement occupés à les fabriquer sont mis à leur tour en chômage ; ils disparaissent eux aussi du marché et ainsi de suite, toujours selon le même cycle [...]»⁴.

Déjà bien avant de connaître Marx, Engels résume ici en quelques lignes l'essence de l'analyse économique marxiste et l'explication de la crise.

Plus tard, Marx s'en prit à Malthus pour sa politique de *victim blaming*, c'est-à-dire imputer aux victimes mêmes la faute de leur misère. Karl Marx, dans une annexe à *Travail salarié et capital* (1847), écrit ce qui suit : « Cependant, la théo-

4 Friedrich Engels, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Éditions sociales, 1975, p. 124.

rie citée plus haut, appelée volontiers une loi naturelle, à savoir que la population s'accroît plus vite que les moyens de subsistance, a été accueillie par le bourgeois avec d'autant plus de faveur qu'elle tranquillise sa conscience, qu'elle fait de sa dureté de cœur un devoir moral, transforme des conséquences sociales en conséquences naturelles, et qu'elle lui fournit enfin l'occasion de regarder sans remuer le petit doigt la disparition du prolétariat par la famine avec la même tranquillité que d'autres événements naturels, et, d'autre part, de considérer et de punir la misère du prolétariat comme étant de sa faute à lui. Le prolétariat n'a qu'à mettre un frein, n'est-ce pas, par sa raison, à l'instinct de la nature et empêcher par son contrôle moral la loi naturelle de prendre un développement pernicieux⁵. »

La base empirique contemporaine

Aujourd'hui, cette analyse de Friedrich Engels sur la crise de surproduction est implicitement étayée d'une pléthore de données empiriques actuelles par les économistes non marxistes les plus renommés au monde. Je pense au lauréat du prix Nobel Joseph Stiglitz et à son tout récent ouvrage *Le prix de l'inégalité*⁶, à Jeffrey Sachs et à son livre *The Price of Civilization* (le prix de la civilisation)⁷ ou au responsable de la section économie de l'UNCTAD et ancien vice-ministre allemand des Finances sous Schröder I, Heiner Flassbeck. Ses rapports annuels de l'UNCTAD pour les années 2010, 2011 et 2012 sont considérés par Robert Wade, professeur en économie politique à la London School of Economics, comme la plus importante critique « reposant sur des preuves scientifiques » du néolibéralisme. Ces ouvrages apportent unanimement une base scientifique contemporaine au slogan lancé par les Indignés et le mouvement Occupy Wall Street : « Nous sommes les 99 % ». Les trois économistes arrivent à la constatation que, pendant plus de trente ans, la part des salaires dans le revenu national a diminué partout et de façon ininterrompue. Disons tout simplement qu'a eu lieu un transfert de plus-value sans cesse croissant du monde du travail vers celui du capital. Les trois économistes constatent que le néolibéralisme ne s'est pas contenté d'élargir le fossé entre riches et pauvres. C'est surtout le fossé entre le 1 % des plus riches et les 99 % restants qui n'a cessé de s'élargir. C'est là que se situe la véritable ligne de rupture au sein de la société. Car tous les auteurs sus-

5 Karl Marx, *Travail salarié et capital* (annexe : *Salaire*), Éditions en langues étrangères, 1970, p. 79-80.

6 Joseph Stiglitz, *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent, 2012.

7 Jeffrey Sachs, *The price of civilization*, Random House, 2012.

mentionnés prouvent à l'aide des données économiques sérieuses d'aujourd'hui que c'est précisément cette inégalité qui est la cause de l'actuelle crise de surproduction, comme le formulait déjà Friedrich Engels, voici cent soixante ans, dans la citation reprise plus haut. La concurrence pour le profit maximal, dans laquelle chaque entreprise essaie sans cesse de faire produire plus à ses travailleurs avec moins de monde et moins de coûts salariaux, mène sur le plan macroéconomique à une collision entre la baisse massive de la demande nantie d'un pouvoir d'achat, d'une part, et de la hausse de la (capacité de) production, d'autre part, avec, comme conséquence, une crise de surproduction. Tous les auteurs précités signalent que la poursuite du néolibéralisme comme réponse à la crise ne fera qu'aggraver encore la situation néfaste des 99 %. Le néolibéralisme rend 99 % de la population malade.

La psychologie évolutionnaire « fondée sur des preuves » et le marxisme

Paul Verhaeghe écrit : « Il ne fait aucun doute que l'égoïsme, l'esprit de compétition, l'agressivité se trouvent dans l'homme. Mais l'altruisme, la disposition à collaborer, la solidarité se trouvent tout autant en nous et c'est l'environnement qui décide des caractéristiques qui se manifesteront de façon dominante. C'est une conclusion que nous pouvons tirer de l'étude de Frans de Waal concernant les espèces les plus proches de nous. La principale différence avec ces primates, c'est que nous, nous créons en grande partie notre environnement nous-mêmes (p. 231). »

Ces quinze dernières années, une solide recherche scientifique empirique dans diverses disciplines a abouti à des idées nouvelles sur la nature des humains modernes, à savoir que cette nature est essentiellement sociale. Ce sont des idées qui vont plus loin que ce que déclare Frans de Waal et qui sont étroitement proches des idées du psychologue marxiste russe du développement, Lev Vygotski, au début des années trente, demeuré particulièrement populaire dans le domaine de la psychologie évolutionniste.

En la seule année 2012, deux livres ont été publiés sur ce thème par des scientifiques de niveau mondial⁸. De même, le travail de recherche de Michael Toma-

8 Martin Nowac, *Supercooperators : The mathematics of evolution, altruism and human behaviour* (supercoopérateurs : les mathématiques de l'évolution, de l'altruisme et du comportement humain), Free Press, 2011 et Mark Pagel, *Wired for Culture : The natural history of human cooperation* (câblés pour la culture : l'histoire naturelle de la coopération humaine), Allen Lane, 2012

sello⁹, codirecteur de l'Institut Max Planck d'anthropologie évolutionniste et de psychologie à Leipzig, est particulièrement novateur. En résumé, les découvertes scientifiques actuelles sont les suivantes : ce n'est pas la cupidité, mais bien l'altruisme et la tendance à collaborer qui caractérisent en première instance la nature humaine. L'humain est par essence un animal grégaire social et un animal au cerveau intelligent. Les deux caractéristiques sont intégrées pour une bonne part dans l'évolution. Le plus grand contenu cérébral de l'être humain en évolution ne définit pas l'intelligence de l'individu, mais sert à pouvoir s'associer à d'autres dans la réflexion. Le contenu cérébral est en corrélation étroite avec le nombre de relations sociales que l'être humain entretient. C'est précisément par toutes ces particularités que l'être humain se distingue des autres animaux grégaires. Plus encore, grâce à ces caractéristiques, l'homo sapiens a développé sa capacité d'apprentissage social, pour en arriver à ce qu'on appelle une « adaptation culturelle cumulative ». Cette disposition vers autrui, cette forte capacité d'empathie, cette pulsion à vouloir collaborer aboutissent au développement du langage, d'une conscience de soi plus élevée et de notre intelligence. Elles aboutissent au développement des outils, de la science et de la technique. C'est avec ces capacités que l'être humain peut imiter et innover. Les meilleures innovations sont rapidement imitées et diffusées. Elles sont transmises d'une génération à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'un être humain à l'autre. L'être humain cumule la connaissance et la culture de ses prédécesseurs et de ses contemporains. Cette connaissance, il l'utilise pour adapter la nature à ses besoins biologiques. Et il le fait de façon flexible et généralisée. D'où le concept d'« adaptation culturelle cumulative ».

Ce concept central dans les théories contemporaines sur l'évolution de l'être humain, Marx en son temps l'aurait appelé le commencement du matérialisme historique. La lutte darwinienne pour l'existence se mue dès lors chez l'être humain en une lutte pour les moyens d'existence. Une fois que l'être humain est en mesure de produire lui-même ces moyens de façon ciblée, grâce à sa capacité d'adaptation culturelle cumulative, par laquelle il peut réaliser des outils et développer la science et la technique, cela devient une lutte pour la production et la distribution de ces moyens d'existence. En d'autres termes, la lutte pour l'existence est déterminée par la base économique de la société humaine. De ce fait, pour étudier la morale humaine, il faut partir de la base économique, disait Marx, et non pas faire le contraire, partir de la morale.

9 Voir son site personnel <http://email.eva.mpg.de/~tomas/>.

À partir de la révolution néolithique de l'agriculture, il y a quelque 12 000 ans, l'homo sapiens parvient à produire plus que nécessaire pour survivre et se reproduire. L'homme moderne parvient alors également à accumuler cette plus-value. Dès lors, le mobile du développement social est la lutte pour la production, la répartition et l'accumulation de cette plus-value, ce qui, selon Marx, est l'essence même de la lutte des classes.

L'identité de classe des 99 %

« Si les conditions sont si déterminantes pour l'homme, alors, rendons ces conditions plus humaines », écrivait José Saramago. On trouve également ce raisonnement en fil rouge du livre de Paul Verhaeghe. « La principale différence avec ces primates, c'est que nous, nous créons en grande partie notre environnement nous-mêmes », écrit à juste titre Verhaeghe. Traduit dans la situation actuelle, cela signifie, selon moi, que « les 99 % » ont pris conscience de ce que leurs intérêts sont en contradiction avec ceux du « 1 % ». Que la lutte dont nous avons besoin est un mouvement qui parviendra à unir ces « 99 % », et non pas les diviser. Un mouvement qui parviendra à faciliter la solidarité, l'entraide et l'altruisme parmi ces « 99 % » et non la concurrence, l'individualisme et l'égoïsme. Un mouvement qui pourra mettre sur pied une conscience scientifique anticapitaliste et émancipatrice parmi les « 99 % », et non un os à ronger qui confirmera le système en place. Un mouvement qui pourra restituer aux « 99 % » une conscience de classe en tant qu'identité réelle. C'est ce qu'avait fait Jan Cap, le dirigeant historique des chantiers navals Boel, à Tamise, en donnant comme titre à son livre : *In naam van mijn klasse* (Au nom de ma classe)¹⁰. ■

10 Jan Cap, *In naam van mijn klasse*, EPO, 1987

Abonnement 4 numéros (1 an)

En Belgique : 24 € – par domiciliation : 22 €.

Autres pays : 40 € ou 60 \$

Abonnement de soutien : 60 €

Versez la somme nécessaire sur le compte BE52 0011 6603 7909 BIC: GEBABEBB
INEM-IMAST, 68 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles.

Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Pays : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

E-mail : _____

- ☐ Souhaite recevoir le numéro _____ (indiquer numéro d'Études marxistes souhaité) et paie 7,50 € (Pour les frais d'envoi, voir www.marx.be)
- ☐ Prend un abonnement à partir du n° : _____
- ☐ Pour 4 numéros et paie 24 €, 40 € ou 60 € (v. ci-dessous)
- ☐ Par domiciliation (v. ci-dessous)

Mode de paiement

Paie la somme de: _____

- ☐ Comptant ☐ Versement ou virement au compte BE52 0011 6603 7909 BIC : GEBABEBB
- ☐ Carte de crédit ☐ VISA ☐ MasterCard

Carte n° _____ - _____ - _____ - _____

Date d'expiration _____ / _____ / _____ Signature: _____

Avis de domiciliation (seulement en Belgique)

Je, soussigné (nom) _____

autorise l'INEM à encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse le montant de l'abonnement à *Études marxistes* par le débit de mon compte

Abonnement normal ☐ 22,00 € pour 4 numéros ☐ 5,50 € par numéro

Abonnement de soutien ☐ 60,00 € pour 4 numéros ☐ 15,00 € par numéro

Date : _____ Signature : _____

2013/101

Pour l'administration

Numéro de domiciliation _____ - _____ - _____ N° d'identification du créancier Inem : 00 000 818 758

à renvoyer à : INEM, 68 rue de la Caserne, B-1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : 32 (0)2 504 01 44 Fax : 32 (0)2 513 98 31 E-mail : abonnements@marx.be

Nous utiliserons vos données seulement pour vous informer de nos publications. Si vous ne désirez pas figurer sur notre listing, avertissez-nous.

BELGIQUE

Davos, les productifs et la génération Z

David Pestieau

DOSSIER : TEMPS, TRAVAIL ET PROFIT

Welfare State, marchandisation de la force de travail et gestion des surnuméraires

Daniel Zamora Vargas

Quelles leçons tirer de l'expérience française des 35 heures ?

Jacques Rigaudiat

Un temps plein plus court pour tous

Jörg Miehe

Une réduction du temps de travail au profit du capital ?

Udo Paulus

INTERNATIONAL

Causes et conséquences de la guerre au Mali

Mohamed Hassan

HISTOIRE

« Donnez-moi quatre ans et vous ne reconnaîtrez plus l'Allemagne »

Herwig Lerouge

SCIENCE

Quelle identité pour les 99 % ?

Dirk Van Duppen